



# ACCÉLÉRONS LA CROISSANCE



AU CAFÉ JOYEUX,  
ON Y SERT AVEC LE CŒUR !



L'ALSACE : CONFLUENCE ENTRE  
TRADITION ET INNOVATION



MISE EN LUMIÈRE  
D'EMMANUEL GRAVIER,  
UN ENTREPRENEUR TRÈS BRANCHÉ !

# Partout où l'enjeu est essentiel, nous sommes là

**ESPACE**  
Optimiser les solutions pour les télécommunications, l'observation de la Terre, la navigation et la science

**DÉFENSE**  
Acquérir et conserver la supériorité décisionnelle et opérationnelle

**AÉRONAUTIQUE**  
Rendre le transport aérien plus sûr, plus fluide, plus confortable et moins polluant

**SÉCURITÉ**  
Protéger les citoyens, les données sensibles et les infrastructures

**TRANSPORT TERRESTRE**  
Permettre le fonctionnement plus rapide et plus efficace des réseaux

Chaque jour, des millions de décisions critiques sont prises pour protéger les populations, les infrastructures et les nations. Thales est au cœur du processus. Notre maîtrise des technologies intelligentes permet aux décideurs d'apporter la réponse la plus adaptée. Partout, avec nos clients, nous faisons la différence.



**THALES**  
Together • Safer • Everywhere



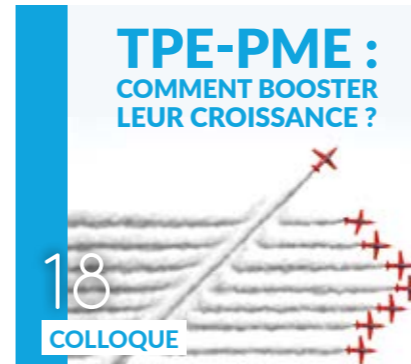
4  
**LES ÉDITOS**



11  
**LA VIE DE GEEA**



16  
**GRAND TÉMOIN**  
**GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX**



18  
**COLLOQUE**

**TPE-PME :**  
**COMMENT BOOSTER**  
**LEUR CROISSANCE ?**



30  
**NOS PARLEMENTAIRES**  
**PARLENT ET AGISSENT**



60  
**RAPPORTS PARLEMENTAIRES**



65  
**PORTRAIT**  
**EMMANUEL LEVACHER,**  
**PDG DU GROUPE ARQUUS,**  
**ENGAGÉ DANS LA DÉFENSE**



74  
**ZOOM SUR**  
**EMMANUEL GRAVIER :**  
**UN ENTREPRENEUR ÉCLAIRÉ**



80  
**CARTES SUR TABLE**  
**AU CAFÉ JOYEUX,**  
**ON Y SERT AVEC LE CŒUR !**



82  
**NOS RÉGIONS ONT DU TALENT**  
**LA 4<sup>ÈME</sup> CIRCONSCRIPTION DU HAUT-RHIN**



93  
**LES MEMBRES DE GEEA**

**Directeur de la publication :** Olivier Dassault et Jean-Michel Fourgous • **Rédacteur en chef :** Olivier Paccaud • **Comité de rédaction :** Nicolas Dainville - Violaine Hacke - Maggy Legat • **Contributeurs :** Sophie Auconie - Martine Berthet - Emilie Bonnavard - Olivier Cadic - Pierre Cuypers - Typhanie Degois - Eric Diard - Fabien Di Filippo - Laurent Garcia - Yannick Haury - Michel Herbillon - Ronan Le Gleut - Sylvain Maillard - Philippe Pemezec - Raphaël Schellenberger - Laurence Trastour-Isnart - Pierre Vatin - Philippe Vigier • **Ainsi que tous leurs collaborateurs. Un grand merci.** • **Réalisation de la revue :** P.M.S. - Paul Meyer - 17, avenue de Ségur - 75007 Paris. Tél : 01 47 05 88 80 • **Graphiste :** Deborah Cohen • **Contact (adhésion, informations...):** Violaine Hacke- vhacke@generation-entreprise.fr



# L'HEURE DES CHOIX

Olivier Dassault, Président de GEEA et Député de l'Oise

**Le « nouveau monde » aura duré 15 mois avant que la réalité, politique, économique, sociale ne redevienne la norme. Tant mieux : « l'illusion est une foi démesurée ».**

Débuté par une affaire de « barbouzards » aux petits pieds et terminé par la démission du seul ministre emblématique du gouvernement, l'été 2018 signe la fin des illusions d'une présidence pourtant commencée de manière éblouissante. La fin du « et en même temps » en quelque sorte.

**L'heure des choix est arrivée.**

Nous pensions la France redevenue pro-entreprises mais nous avons appris le report de neuf mois de la baisse des cotisations patronales et qu'avait circulé l'idée du financement des arrêts maladie par les entreprises. Alphonse Allais estimait qu'« une mauvaise idée valait mieux que pas d'idée du tout », en l'espèce, « pas d'idée du tout » eût été préférable.

**Le choix de l'entreprise doit être celui du quinquennat** voilà pourquoi si le prélèvement à la source s'apparente à « la roulette russe » pour reprendre les mots d'un haut fonctionnaire de Bercy, il doit être reporté sine die. Les entreprises, surtout les PME, ne pourront pas supporter cette charge supplémentaire alors qu'elles commencent à peine à relever la tête.

Nous pensions qu'après l'augmentation de la TVA en 2018, les retraités cesseraient d'être l'une des cibles préférées de ce gouvernement. Malheureusement ceux-ci verront leurs pensions diminuer conséquence d'une revalorisation quasi-nulle dans un environnement où l'inflation sera de 1,7% selon l'Insee. Ajoutez à ces décisions des déclarations malheureuses de certains membres de la majorité et le « ras le bol » fiscal des années Hollande n'est pas loin.

**Le choix de la solidarité générationnelle doit être fait, les retraités ne peuvent être les victimes désignés de la politique gouvernementale.**

Enfin nous pensions sérieuses les intentions du gouvernement en matière de réduction des effectifs de la fonction publique or ce dernier nous annonce une suppression de 4 500 en 2019. Rappelons que l'objectif annoncé est de 120 000 postes en 2022 dont 50 000 pour la seule fonction publique étatique. C'est à croire que « certaines personnes font des promesses pour le seul plaisir de ne pas les tenir » comme l'écrivait William Hazlit.

**Le choix de la réduction du nombre de fonctionnaires ne doit pas être remis en cause.**

A la suite de Jean Pisani-Ferry, GEEA ne peut qu'appeler à l'avènement au sein de l'exécutif de la « culture du résultat fondée sur des objectifs concrets » et soutenir pleinement l'objectif de réduire les dépenses que la conjoncture économique soit favorable ou non.

L'élection d'Emmanuel Macron a créé des attentes, fortes. L'état politique de la France fait qu'il est aujourd'hui condamné à réussir. Néanmoins cette réussite ne peut plus reposer sur l'entre-deux. Les décisions difficiles doivent être prises maintenant sans quoi ce quinquennat sera un nouveau demi-échec ou demi-succès comme ses prédécesseurs.

Etre élu depuis 1988, même si c'est aujourd'hui politiquement incorrect, donne quelques avantages notamment celui de l'expérience et du recul.

Prendre du recul permet d'écarter les passions du moment pour tenter de n'apercevoir que l'essence des choses, ce qui est important et ce qui ne l'est pas. Ainsi la victoire politique sans idées ni ligne directrice ne vaut rien, plusieurs présidents et premiers ministres nous l'ont prouvé.

L'expérience autorise à juger avec un certain discernement les actions menées or il est apparu évidemment que la France ne peut encore tolérer cinq années de réformes à moitié abouties car l'essence de son système, si complexe par ailleurs, est aujourd'hui attaqué de l'extérieur et que si nos propres gouvernants ne prennent pas les décisions qui s'imposent notamment en matière de réduction de la sphère publique, de coût du travail et de simplification administrative, le monde les prendra à notre place et nous en subirons les conséquences économiques et politiques comme c'est le cas actuellement.

Le Président de la République ne doit pas craindre l'impopularité, les péripéties politiques ou les réactions d'humeur de certaines catégories de la population. Il doit maintenir un cap clair au service du renouveau de l'économie française pour le bien du pays, c'est la seule solution. L'avantage est que dans la situation difficile dans laquelle il se trouve actuellement, « la nécessité le délivre de l'embarras du choix » pour paraphraser Vauvenargues. L'heure n'est plus à la marche, désormais elle est à la course.



# RÉCONCILIONS LES FRANÇAIS ET L'ÉCONOMIE !

Jean-Michel Fourgous, Président de Saint-Quentin-en-Yvelines,  
Délégué général de GEEA

## Entre les Français et l'économie, serait-ce la grande incompréhension ?

En 2016, une étude Allianz plaçait la France en bonne dernière des pays européens en matière de culture financière, l'Autriche et l'Allemagne se situant tout en haut du classement. En 2017, un sondage IFOP montrait également que 63% des Français n'avaient aucune idée de l'ordre de grandeur du PIB quand 65% ne connaissaient pas l'ampleur de notre dette publique... dont le montant historiquement élevé, à près de 100% du PIB, ne devrait pourtant laisser personne indifférent !

Plus récemment encore, ce fut au tour du Comité stratégique d'éducation financière d'en faire l'amer constat : selon leur enquête, près de 60% des Français ne maîtrisent pas l'effet de l'inflation sur leur pouvoir d'achat ni le calcul d'un intérêt sur un placement...

Ce manque de culture économique est grave : selon le prix Nobel Edmund Phelps, un tel déficit coûterait 1 point de croissance à notre pays chaque année ! C'est pourquoi, il est urgent de poursuivre cet indispensable travail de pédagogie de l'économie dont c'est d'ailleurs l'une des missions de « Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés ».

### Transformer une épargne stérile en épargne fertile

Réconcilier les Français et l'économie, c'est notamment leur faire prendre conscience de l'importance du facteur « capital », véritable matière première de la croissance, et les inciter à investir plus activement leurs économies dans nos entreprises.

C'était l'ambition des mesures défendues sans relâche par notre groupe parlementaire, à l'image de l'ISF-PME dont la suppression est à regretter, ou de l'amendement Fourgous-Dassault sur l'assurance-vie qui a permis de déplacer 88 Mds€ vers l'investissement productif, au service de l'emploi des Français.

Oui, il faut faire de nos concitoyens des acteurs impliqués de notre économie, davantage que de simples spectateurs, souvent critiques. C'est aussi l'un des objectifs de la loi Pacte présentée par Bruno Le Maire, mais les mesures seront-elles à la

hauteur des enjeux ? On peut malheureusement en douter. Il y a en effet urgence : nos entreprises sont deux à quatre fois moins capitalisées que leurs concurrentes anglaises, allemandes ou américaines. Résultat, elles manquent cruellement de capitaux pour innover, se développer ou embaucher...

Alors, au moment où seulement 11% de l'épargne des Français est allouée au financement des fonds propres des entreprises, pourquoi ne pas faire preuve de plus d'audace en s'inspirant notamment de ce qui marche à l'étranger, à l'image du dispositif anglais de l'EIS (Entreprise Investment Scheme) et sa forte incitation à investir, jusqu'à 1 million de livres déductibles à 30% de l'impôt sur le revenu ? C'est un impératif si nous voulons vraiment libérer notre économie dont la croissance tourne désormais au ralenti.

### Le numérique peut doubler notre croissance

Réconcilier les Français et l'économie, c'est aussi préparer nos concitoyens à la révolution numérique sans précédent, dont le raz-de-marée technologique n'épargne aucun secteur : d'ici 2030, 85% des emplois vont ainsi être profondément transformés par le numérique et la robotisation qui seront même plus efficaces que l'homme, y compris pour de nombreuses tâches intellectuelles. Alors, qu'attendons-nous pour former nos enfants à ces bouleversements inédits ?

Le numérique est en effet le plus grand démultiplicateur d'intelligence et d'innovation que l'homme ait jamais inventé et nous en sommes encore qu'aux premiers balbutiements !

Selon Accenture, un pays qui mise vraiment sur l'intelligence numérique peut d'ailleurs multiplier par deux sa croissance économique, quel pays pourrait s'en priver ?

Relever ce défi, c'est bel et bien l'ambition de « Génération Entreprise – Entrepreneurs Associés » pour permettre à la France de s'emparer pleinement de cette révolution numérique inédite et porteuse d'une culture de changements comme d'innovations sans précédent !



## FACE AU RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE, IL FAUT ACCÉLÉRER LES RÉFORMES

**Michel Herbillon, Député du Val-de-Marne, Vice-Président de GEEA,  
Vice-Président de la commission des affaires étrangères**

En cette rentrée 2018, le constat est sans appel. Les dernières statistiques de l'INSEE montrent que la croissance en France décroche sérieusement avec une hausse d'à peine 0,2% du PIB au 2<sup>ème</sup> trimestre, identique à celle du 1<sup>er</sup> trimestre. 0,4% de croissance sur les 6 premiers mois de l'année 2018 : la France est la lanterne rouge en Europe. La prévision de 2% de croissance pour l'ensemble de l'année 2018 est désormais hors de portée et a dû être sérieusement revue à la baisse, comme celle de 2019.

Malheureusement, les mauvaises nouvelles s'enchaînent pour notre économie. Les prévisions de déficit budgétaire s'aggravent de près de 6 Mds d'€ pour 2018, à 2,6% du PIB. L'inflation revient en France à un niveau inédit depuis 10 ans. Sans parler du nouveau record que la France a décroché en 2017 en matière de prélèvements obligatoires et de dépenses publiques.

**Malgré ce constat inquiétant, le Gouvernement n'a pas pris la mesure de la gravité de la situation.**

Dès son élection, le Président de la République aurait dû profiter du contexte politique et économique favorable pour enclencher les réformes d'ampleur dont notre pays a besoin. Hélas, en 16 mois, que de perte de temps et d'énergie ! Si certains textes ont pu aller dans le bon sens comme les ordonnances sur le code du travail ou la réforme de la SNCF, force est de constater que ces réformes sont à minima et très éloignées des grandes déclarations d'intentions pour transformer notre pays.

Le budget 2019 illustre bien ce manque d'ambition réformatrice. La détérioration des indicateurs économiques conduit le Gouvernement à accumuler de nouveau des mesures coup de rabot et de trésorerie tout en laissant filer le déficit.

- En 2019, notre déficit budgétaire va de nouveau se creuser et frôler les 3% du PIB.

- Les baisses d'impôts sur les entreprises sont décalées : la baisse de 4 points des cotisations patronales pour la transformation du CICE en baisse de charges pérenne est décalée au 1<sup>er</sup> octobre 2019. En parallèle, le taux du 5<sup>ème</sup> acompte de l'IS augmentera pour les entreprises réalisant plus de 250 millions d'€ de chiffre d'affaires. Un gain de trésorerie pour l'Etat sur le dos des entreprises d'1,3 Mds d'€.

- 3 prestations sociales (les APL, les allocations familiales, les pensions de retraite) ne seront plus indexées sur l'inflation. Le pouvoir d'achat des familles, des classes moyennes et des retraités va être amputé. Ainsi, les retraités, qui n'ont pas connu d'augmentation de leurs pensions en 2014, 2015, 2016 et 2018, et qui ont subi la hausse de 1,7% de la CSG cette année, vont connaître une nouvelle baisse importante de leur pouvoir d'achat.

- Les effectifs de la fonction publique restent toujours aussi importants. La prévision du Gouvernement pour 2019 d'une réduction de 4500 emplois publics sur les 5,5 Millions de fonctionnaires, compromet l'engagement présidentiel de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat.

- Quant à la réforme de l'Etat, elle est toujours différée. Les dépenses publiques ne baissent pas et donc les impôts non plus. Ce que le Gouvernement impose autoritairement aux collectivités locales, au risque d'entraver leur liberté et leur autonomie, l'Etat s'en exonère.

**Face à cette situation économique préoccupante, la seule voie possible est celle des réformes d'ampleur.**

Il n'est plus possible de continuer ainsi au risque de subir un déclassement économique et social irrémédiable. Le Gouvernement doit enclencher rapidement la baisse massive et simultanée des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires, la réforme des 35h, celle des retraites, la baisse de notre masse salariale publique, ou encore la réduction des normes et des contraintes bureaucratiques qui pèsent sur nos entreprises et sur les ménages. Génération Entreprise a formulé depuis longtemps de nombreuses propositions sur la fiscalité des entreprises, sur les technologies d'avenir, sur l'aménagement du territoire ou encore sur l'adaptation de notre modèle social pour le rendre plus juste et plus efficace... Le Gouvernement ferait bien de s'en inspirer pour libérer notre potentiel de croissance.

L'ampleur de la tâche est devant nous. Mais je suis convaincu que nos concitoyens ont parfaitement conscience des efforts à réaliser et qu'une grande partie d'entre eux sont prêts à les faire. A une condition, que ces efforts soient utiles et réellement efficaces pour redresser notre pays et permettre aux générations futures de retrouver un pays prospère et conquérant.

# STAF



*L'expert du froid en mouvement*



LEADER DES TRANSPORTS  
FRIGORIFIQUES



RESPECT DES RIVERAINS  
ET DE L'ENVIRONNEMENT



UNE ORGANISATION  
OPTIMISÉE EN TEMPS RÉEL

# LA VIE DE GEEA



Beaucoup de parlementaires étaient présents au petit déjeuner de GEEA « Et si nous prenions un train d'avance » pour échanger avec Jean-Cyril Spinetta, auteur du rapport sur la réforme ferroviaire. Nous étions alors en plein cœur des conflits sociaux qui bloquaient les usagers des trains et des débats passionnés dans les hémicycles de l'Assemblée nationale et du Sénat. Son intervention a débuté par un état des lieux : « L'état du réseau ferroviaire français est extrêmement préoccupant : Il est composé de 30 000 km de lignes, 50 000 km de voies et avec parfois plusieurs voies sur une même ligne. L'âge moyen de ce réseau est de 30 ans en France. A titre de comparaison, il est de 17 ans en Allemagne et plus jeune encore en Grande-Bretagne compte tenu de l'effort considérable qu'avait fait le pays pour rénover son système ferroviaire. Pendant des années, des décennies, tout gouvernement confondu, le réseau a été bien entretenu mais très peu modernisé et renouvelé. »

« Comme bien souvent en France, nous sommes classiquement face à deux options, la première consiste à dire qu'il ne faut toucher à rien et mettre davantage d'argent public dans le système afin qu'il fonctionne de manière efficace puis il y a la deuxième option, dont je suis partisan, qui consiste à refonder le système et responsabiliser l'ensemble des acteurs du système ferroviaire français » constate-t-il.

A la demande des parlementaires, Jean-Cyril Spinetta est revenu sur l'avenir des plus petites lignes « qui appellent à un examen plus rigoureux, plus raisonné, plus rationnel (...) Ce qu'écrivait le professeur Rivier est une réalité, il n'y a qu'en France, où il existe des catégories de lignes 7 à 9. Il n'y en a ni en Allemagne, ni en Espagne, ni en Italie, ni

en Suisse. C'est dû à nos spécificités géographiques et démographiques évidentes mais aussi une conception différente. La Suisse est un exemple à suivre en matière de transport ferroviaire. Ce sont des chemins de fer fédéraux, les cantons n'ont aucune responsabilité. Là-bas, le gouvernement fédéral considère que lorsque les recettes commerciales d'une ligne sont inférieures à 20% du coût de la ligne, on met un terme à la ligne. La Suisse est ainsi considérée comme le pays ayant le plus agi pour développer un transport ferroviaire permettant à chacun de ses territoires de disposer d'une offre de qualité. »

Faut-il mettre un terme au recrutement du statut de cheminot ? « Cet effort devra être fait si l'on ne veut pas voir l'opérateur historique disparaître » a-t-il conclu.



En présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Thibault Bazin, Valérie Beauvais, Grégory Besson-Moreau Pascal Bois, Jean-Claude Bouchet, Jacques Cattin, Olivier Damaisin, Loïc Dombrevail, Jean-Pierre Door, Jean-Jacques Ferrara, Laurent Garcia, Yannick Haury, Alain Houpert, Michel Herbillon, Jean-Luc Lagleize, Marc Le Fur, Véronique Louwagie, Gilles Lurton, Emmanuel Maquet, Maxime Minot, Christophe Naegelen, Bernard Perrut, Frédéric Reiss, Laurence Trastour-Isnart, Pierre Vatin, Arnaud Viala, Philippe Vigier, Stéphane Viry.



A l'initiative de Jean-Charles Taugourdeau, GEEA s'est rendue à Angers pour humer la douce odeur de la réussite, cette douceur angevine décrite par Pierre de Ronsard et Joachim du Bellay.

Loin de stagner sur ses acquis, le département historiquement industrialisé a pris depuis longtemps le pli des nouvelles technologies et mise sur l'énergie verte. En Maine-et-Loire, le taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale. La volonté politique est bien présente et récompensée. La veille du déplacement des parlementaires, l'hebdomadaire « l'Express » la décorait à nouveau Angers du titre de ville la plus attractive de France.

Les rencontres se sont déroulées exclusivement autour des projets d'avenir sur le site de l'aéroport d'Angers-Marcé, au gros potentiel mais sous-développé par rapport à sa capacité d'accueil. La feuille de route était donc basée sur son optimisation. « L'intelligence artificielle va exploser d'ici trois ans et il faut s'y préparer. Je suis persuadé que cette nouvelle génération de véhicules va régler le problème de mobilité en milieu rural. Mais il faut un lieu pour préparer et accompagner les gens. On pourrait installer à l'aéroport un centre d'adaptation à la conduite de ces voitures », propose Jean-Charles Taugourdeau. A la fin de cette journée, Christophe Béchu a annoncé la création d'un groupe de réflexion et d'incitation à la mobilité automatique.

Les participants à ce groupe d'études se donnent 6 mois pour faire aboutir le projet.



A l'Espace Air Passion, en présence d'Olivier Dassault, Jean-Michel Fourgous, Jean-Charles Taugourdeau, Pierre Vatin, Christian Gillet, Président du département, Christophe Béchu, Président d'Angers Loire métropole et maire d'Angers, Patrice Daviau, maire de Marcé, Maryse Chrétien, conseillère communautaire, Eric Grelier, Président de la CCI du Maine et Loire, François Blondeau, Président du musée.

Mardi 9 octobre 2018, s'est déroulée la soirée de remise des prix de la 3<sup>ème</sup> édition du concours Galilé 360° à l'Hôtel de l'Industrie, situé en plein cœur de Saint-Germain-des-Prés, non loin de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Cette soirée, animée par Jérôme Bonaldi, célèbre chroniqueur passionné d'innovation, fut riche en échanges, avec des interviews croisées entre Olivier Dassault, Président d'honneur du prix Galilé 360°, et Eric Michoux, Maire d'Epervans, Président délégué à l'économie du Grand Chalons et Président fondateur de Galilé 360°.

Les chefs d'entreprises, les industriels, et les nombreux parlementaires présents ont également participé à ces échanges en exprimant leur vision de l'Intelligence artificielle et son rôle dans l'Industrie du futur.

« Les nouveaux ont besoin de guides, de compagnons de route, pour semer, cultiver et produire plus intensément leurs projets, tout en gardant leur indépendance, puisqu'il s'agit là de l'ADN de chaque jeune pousse. C'est le défi humain et financier mené, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, par Galilé 360° et son concours national. »

Olivier Dassault



En présence d'Eric Michoux, d'Olivier Dassault et de Jérôme Bonaldi

Eric Michoux, fervent défenseur de la ruralité moderne et connectée, a profité de cette occasion pour annoncer l'ouverture d'un incubateur en Bourgogne, à Chalon-sur-Saône.

**Samuel Perez et Simo Lemhandez, les fondateurs du projet MAHARAL, sont les heureux gagnants du grand prix Galilé 360°, pour leur projet de robots modulaires complètement transformables, dédiés dans un premier temps, à l'entreposage logistique e-commerce.**

Grâce à cette victoire face à 15 autres finalistes, Samuel Perez et Simo Lemhandez seront accompagnés dans leur projet par des professionnels et notamment par leur mentor désigné, Jean-Claude Boyer, Directeur général du pôle Industrie du groupe Galilé. Ils se verront attribuer un

prêt d'honneur pour développer leur projet et bénéficieront d'un accompagnement industriel opérationnel pour la mise en place d'une méthode d'industrialisation.

Par ailleurs, Marc Henri Frouin a remporté le 2<sup>ème</sup> prix pour son projet de robots collaboratifs destinés aux PMI intitulé NYRIO.

Arnaud Pelletier a quant à lui remporté le 3<sup>ème</sup> prix pour son projet CMPHY qui vise à concevoir des capteurs miniaturisés et intégrables de type ultrasons pour le contrôle et le monitoring de structures.

Enfin, le prix "Farman Coup de cœur du jury" a été décerné à Jean Abrial pour son projet SKYZEN qui propose un service en ligne de suivi de navigabilité et de support à la maintenance aéronautique.

**LE GROUPE GALILÉ ET SON INCUBATEUR GALILÉ 360°**

Créé et dirigé par Eric Michoux, son PDG, Galilé est un groupe industriel indépendant soutenant le « produire français ». Présent à l'international (Inde, Chine, USA, Europe...), composé de 2 pôles d'activité majeurs (Industrie et Manutention), représentant 19 entreprises et 500 emplois, Galilé affiche un chiffre d'affaires 2017 de 86 M€. Le siège du groupe Galilé est basé à Alésia, en Bourgogne.

Galilé 360°, l'incubateur du groupe, est dédié à l'innovation dans les secteurs de l'industrie, de l'intelligence artificielle et des objets connectés. L'objectif est d'identifier les entrepreneurs de demain et leurs idées innovantes afin de les accompagner tout au long du développement de leur projet. [www.galile360.fr](http://www.galile360.fr).

Les prochains *rendez-vous* de GEEA

<p><b>27</b> SEPT. 2018</p> <p>VISITE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUY TEISSIER À MARSEILLE</p>	<p><b>10</b> OCT. 2018</p> <p>8:30 PETIT-DÉJEUNER DE RENTRÉE GEEA autour de Jacques Séguéla</p>	<p><b>19</b> NOV. 2018</p> <p>15:00 - 17:00 VISITE DE GOOGLE FRANCE</p>
<p><b>28</b> NOV. 2018</p> <p>8:30 PETIT-DÉJEUNER GEEA autour de Sophie Bellon, PDG de Sodexo</p>	<p><b>13</b> DÉC. 2018</p> <p>COLLOQUE GEEA</p>	
<p><b>23</b> JAN. 2019    <b>20</b> FÉV. 2019    <b>13</b> MARS 2019</p> <p>8:30 PETITS-DÉJEUNERS GEEA</p>		



# LE GRAND TÉMOIN



## GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX

## POUR UN MEDEF DE PROPOSITIONS ET D'ACTION



### **Vous venez de prendre la tête du Medef. Quelle va-t-être la ligne directrice de votre mandat ?**

Je veux incarner un Medef de propositions et d'action. Dans un monde qui s'annonce plein d'incertitudes, nous ne pouvons nous contenter de revendiquer ou de nous replier.

Mais dans ce monde très incertain, trois certitudes se dégagent. La première, c'est que la révolution technologique déjà à l'œuvre, s'accélère. La deuxième étant que ces changements technologiques qui impactent tous les secteurs vont bouleverser profondément le monde du travail. Nous le constatons tous, les comportements à l'intérieur des entreprises sont déjà en train de changer avec l'arrivée des Millenials, des générations X et Y. C'est sur eux qu'il faut s'appuyer pour construire un modèle social modernisé, compatible avec les nouvelles formes de travail. Troisième certitude : nous ne pourrions réussir dans ce monde en mutation qu'en emmenant avec nous toute la cordée, c'est-à-dire tous les territoires, tous les secteurs et toutes les tailles d'entreprises.

**G**eoffroy Roux de Bézieux a été élu, pour 5 ans, cet été, le « patron des patrons ».

En tant que Vice-Président en charge du pôle économie regroupant l'économie, la fiscalité, l'innovation et le numérique, sous la présidence de Pierre Gattaz, Geoffroy Roux de Bézieux a fondé l'Université du numérique que le Medef organise depuis quatre ans. Le serial entrepreneur des nouvelles technologies affiche désormais l'ambition d'incarner un patronat « moderne », tourné vers le futur.

### **Vous avez averti les entreprises des risques économiques du Brexit. La situation est si incertaine que cela ?**

Je ne suis pas spécialement pessimiste je regarde la situation avec pragmatisme. Les Britanniques ont voté pour sortir de notre maison commune et, même si nous le regrettons, c'est leur décision. Elle va s'appliquer et elle aura des conséquences. Mais à ce jour, rien n'est sûr quant aux conditions de cette séparation. Sans un accord équilibré, ce sera un Brexit dur avec des conséquences incalculables. C'est un des scénarios possibles que l'on doit examiner. Il n'est pas sûr mais il est

« Le MEDEF doit accompagner davantage les entreprises dans leurs transformations. »

probable. C'est pourquoi j'invite tous les entrepreneurs concernés à bien évaluer leur situation, à bien regarder quels seraient les impacts d'un tel scénario sur leur activité.

Ce sujet montre l'importance du projet européen dans lequel nous devons nous engager. Nous réengager plus fortement et redonner de la voix. Nous allons d'ailleurs lancer une campagne en faveur de l'Europe qui permettra d'illustrer les apports concrets de l'Europe pour nos entreprises. Nous souhaitons ainsi montrer la réalité et l'importance du projet européen pour nos économies et pour nos sociétés.

### **Comment allez-vous moderniser le Medef ?**

Nous allons repenser en profondeur le rôle du Medef selon les attentes et les besoins de nos adhérents. Il doit accompagner davantage les entreprises dans leurs transformations. Faire des propositions pour contribuer aux débats et montrer que l'entreprise est au cœur des mutations de notre économie et de notre société. Nous venons de lancer un grand chantier qui permettra de moderniser profondément notre organisation. Avec une ligne directrice simple : appliquons-nous ce que nous préconisons aux autres. Mais les solutions ne sont pas écrites et nous donnerons la parole à tous nos adhérents dans le cadre d'une consultation sur les chantiers de cette réforme.

LES INTERVENANTS

OLIVIER DASSAULT



PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

JEAN-MICHEL FOURGOUS



DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA,  
PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,  
MAIRE D'ELANCOURT

DAVID MARTINON



AMBASSADEUR POUR LE NUMÉRIQUE  
EN FRANCE

VINCENT METZGER



FONDATEUR « MES CHAUSSETTES ROUGES »

LAURENT LEVASSEUR



PDG DE BLUELINEA

CHRISTOPHE LECOURTIER



DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BUSINESS FRANCE

NICOLAS DUFOURCQ



DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BPIFRANCE

FRANÇOIS BAROIN

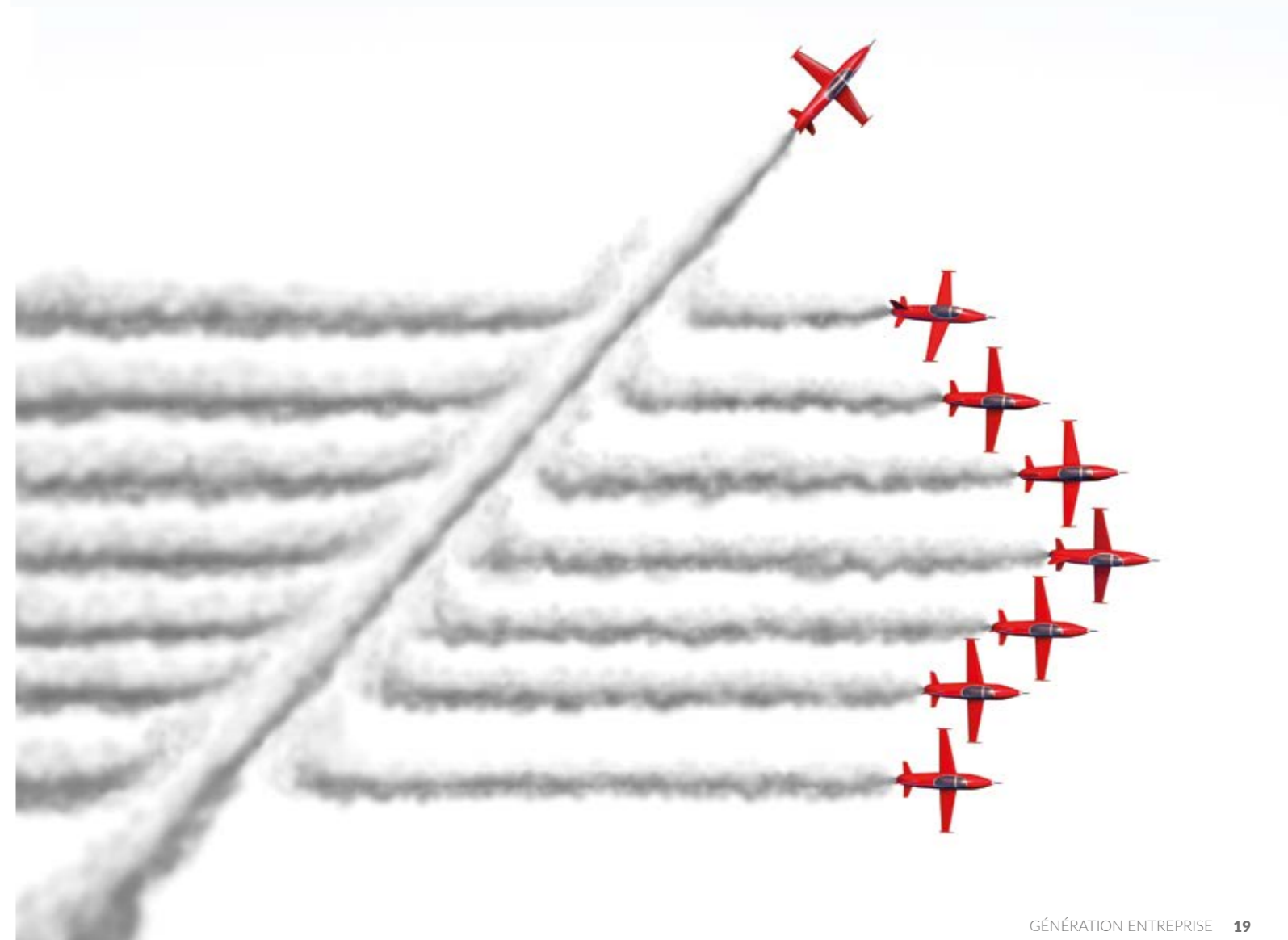


PRÉSIDENT DE L'AMF



COLLOQUE DU JEUDI 14 JUIN 2018

# TPE-PME : COMMENT BOOSTER LEUR CROISSANCE ?



# OLIVIER DASSAULT

PRÉSIDENT DE GEEA, DÉPUTÉ DE L'OISE

« LA VICTOIRE DE LA PETITE ENTREPRISE, C'EST LA VICTOIRE DE LA FRANCE ! »



« Seuls ceux qui prennent le risque d'échouer spectaculairement réussiront brillamment », a d'emblée déclaré Olivier Dassault, citant Robert Kennedy, pour introduire son allocution. Selon lui, cette phrase illustre en effet à merveille l'extraordinaire audace créatrice qui caractérise tant nos entrepreneurs de France. « Qui pourrait contester l'apport essentiel de nos 3 millions de TPE et PME, elles qui représentent 99% du nombre total d'entreprises que compte notre pays ? », s'est-il alors interrogé.

« Et pourtant... Nos entrepreneurs se sentent parfois coincés par un fatras de règles absurdes, que même Kafka n'aurait osé imaginer », a-t-il poursuivi, avant de détailler ses propos : « Souvent, ils ont le sentiment d'être empêtrés par des charges sociales trop lourdes, découragés par des mesures fiscales trop complexes ou bousculés par des normes réglementaires tellement instables qu'elles menacent de les transformer en hors-la-loi potentiels ! ».

Pour le Député de l'Oise, le résultat est sans appel : « Tout cela aboutit malheureusement à freiner le potentiel de croissance et d'emploi de nos petites entreprises qui font ainsi le constat amer de ne pas jouer à armes égales avec leurs concurrentes étrangères ».

En effet, « si notre pays est certes le champion du monde en termes de créations d'entreprises, ces dernières ne grandissent que trop lentement, avec seulement 5 000 Entreprises de tailles intermédiaires, contre plus de 10 000 au Royaume-Uni ou 13 000 en Allemagne ! », a expliqué Olivier Dassault, avant de lancer un véritable cri du cœur : « Ensemble, nous pouvons retrouver cette France fière d'elle-même, audacieuse et conquérante ! ». Pour y parvenir, le Président de GEEA invite à « miser sur nos commerces, nos artisans et nos petites entreprises, pour les faire prospérer, car ce sont de véritables moteurs de la croissance et de vrais réservoirs d'emplois ! »

Dans le cadre de la loi Pacte par exemple, « nous défendons le relèvement des seuils sociaux, ces véritables freins à l'embauche qui conduisent notre pays à cette situation unique au monde avec 2 fois plus d'entreprises de 49 que de 50 salariés ! », a insisté le Député de l'Oise. « Je n'oublie pas non plus le choc de compétitivité, la sanctuarisation du Crédit Impôt Recherche, ou un New deal pour le financement de nos PME que nous appelons de nos vœux, afin de transformer notre épargne stérile en une épargne fertile, au service de l'emploi des Français ! », a-t-il continué.

« C'est une urgence si nous voulons libérer les talents, les énergies, les volontés, pour devenir la « silicon valley » de l'Europe à horizon de 10 ans et redonner à notre pays l'optimisme qu'il n'aurait jamais dû perdre ! », a alors conclu Olivier Dassault, sous les applaudissements nourris des 300 convives présents.

# JEAN-MICHEL FOURGOUS

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE GEEA, PRÉSIDENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, MAIRE D'ELANCOURT

« ENTREPRENDRE, C'EST UN ACTE DE RÉBELLION. MAIS UNE RÉBELLION CONSTRUCTIVE, POSITIVE, AVEC DES SOLUTIONS CONCRÈTES ! »



« Ces petites entreprises, c'est le combat de ma vie ! », a déclaré Jean-Michel Fourgous pour commencer son propos. D'abord comme entrepreneur d'une start-up dans le numérique, il y a 30 ans, puis comme Député après qu'un contrôle fiscal ne l'ait révolté et poussé à s'engager en politique : « Pour l'administration, utiliser le numérique dans le crédit impôt recherche était quasiment de la fraude fiscale ! Je suis donc devenu député après ce contrôle, pour aller expliquer et changer ce dernier ». Quelques années plus tard, grâce à la mobilisation de Génération Entreprise, le CIR sera alors considérablement élargi pour devenir « la mesure fiscale la plus incitative du monde pour innover ». Sans oublier la simplification du dépôt de brevet ou l'ISF-PME qui permet « aux gros de financer les petits ».

Puis, le Maire d'Elancourt a cité Joseph Schumpeter : « Entreprendre, c'est rompre avec l'ordre existant ». « On y laisse pas mal de nuits blanches et on a souvent la boule au ventre, pour soi et pour les noms qui figurent sur les fiches de paie que l'on édite tous les mois », a-t-il alors expliqué.

C'est pourquoi, selon lui, il y a urgence à simplifier la vie des entrepreneurs, notamment les petits, ce qui libérerait un à deux points de croissance. Pour lui, « la France ne doit plus être cette formule 1 que l'on fait rouler à la vitesse d'une deux chevaux ».

En effet, « il y a 360 impôts qui asphyxient nos petites entreprises et 400 000 normes administratives uniques au monde ». Conséquence, « cela paralyse le système avec une logique qui cherche toujours à punir le secteur marchand, plutôt qu'à le faire réussir ». « Un milliard d'impôts nouveaux sur l'entreprise, c'est dix mille emplois détruits », a-t-il alors ajouté.

Le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines a ensuite insisté sur l'urgence d'un meilleur financement pour nos petites entre-

prises, qui sont deux à quatre fois moins capitalisées que leurs concurrentes anglaises, allemandes ou américaines. Pour y parvenir, des solutions locales existent, comme celles mises en place sur son territoire, avec par exemple le prêt à taux zéro ou les conventions d'affaires pour rapprocher les donneurs d'ordre de leurs fournisseurs et permettre de trouver de nouveaux talents. « Les hommes et les femmes qui font la France ne sont pas seulement les écrivains, les artistes,

les sportifs, les savants, ce sont aussi nos chefs d'entreprises. Ils ne méritent pas qu'on les mette au banc des accusés sans cesse mais, au contraire, de les remercier pour leur utilité (...) Elles ne sont pas des lieux d'affrontements sociaux, mais des endroits d'épanouissement collectif », a enfin expliqué le délégué général de GEEA, avant d'appeler de ses vœux la France à devenir « le vaisseau amiral de l'innovation en Europe et dans le monde » !

## TABLE RONDE N°1

« MA PETITE ENTREPRISE NE CONNAÎT PAS LA CRISE !  
HEUREUX, COMME UN ENTREPRENEUR DE TPE EN FRANCE ? »

### DAVID MARTINON

AMBASSADEUR POUR LE NUMÉRIQUE EN FRANCE

« DANS UN CONTEXTE DE CYBER GUERRE FROIDE PERMANENTE,  
COMMENT SOUTENIR LES EXPORTATIONS DES START-UP DU NUMÉRIQUE  
ET AMÉLIORER LA CYBER-SÉCURITÉ DE NOS PETITES ENTREPRISES ? »

LES RÉCENTS EXEMPLES DE CYBER-ATTAQUES DOIVENT  
AMENER NOS ENTREPRISES FRANÇAISES À SE PRÉPARER  
ET À SE PROTÉGER !



« Nous évoluons dans un contexte devenu complexe », a d'emblée mis en garde David Martinon. Dans les négociations internationales qui portent sur la cyber-sécurité, « il n'y a pas seulement la Russie et les Etats-Unis mais bien d'autres acteurs, comme la Chine, l'Inde ou le Brésil, ce qui forme un environnement où tout le monde peut agir dans le cyberspace de manière offensive ».

La situation est d'autant plus difficile que « les acteurs étatiques sont actifs tout comme les acteurs privés ». Pour l'Ambassadeur en charge du numérique, attaquer dans le cyberspace est en effet devenu une opération accessible à n'importe quel acteur avec des coûts limités : « Vous pouvez trouver très facilement des hackers, des grands professionnels, qu'ils soient des mercenaires, des corsaires voir des hackers

patriotiques dans certains cas », a-t-il alors détaillé.

Ces exemples malheureux doivent donc amener les entreprises françaises à se protéger, d'autant plus au moment où le marché de l'assurance cyber n'est pas encore mature, ce dernier étant encore dans une phase de développement. En effet, il est encore très difficile pour les compagnies d'assurance d'évaluer avec précision le risque cyber et d'établir ainsi leurs tarifs.

Pour se protéger, il faut donc « faire appel aux meilleurs », a conseillé l'ancien Porteparole de l'Elysée, ce qui n'est d'ailleurs pas facile étant donné la nationalité des grands acteurs du secteur de la cyber-sécurité, essentiellement américaine, chinoise et japonaise, ce qui pose nécessairement des enjeux d'intérêts stratégiques nationaux. Concernant les dispositifs de soutien à l'exportation, la BPI a développé un certain nombre de fonds pour aider au développement international d'entreprises françaises du numérique qui ont un potentiel, a expliqué l'ambassadeur, « Nous avons là un arsenal de croissance », a-t-il alors déclaré.

Pour conclure, alors qu'il estime que « les Etats seront de moins en moins en capacité d'assurer la protection de tous leurs acteurs nationaux », David Martinon a invité les entreprises à se saisir de ce marché de la cyber sécurité : « Les besoins sont infinis et les menaces croissantes ».

### VINCENT METZGER

FONDATEUR « MES CHAUSSETTES ROUGES »

« D'UN MODESTE ARTICLE DU VESTIAIRE MASCULIN  
EN UN VRAI MODÈLE DE LUXE : COMMENT S'ÊTRE IMPOSÉ COMME  
LE LEADER MONDIAL DE LA CHAUSSETTE HAUT-DE-GAMME ? »

« Tout a commencé au moment où Plantu caricaturait Balladur en coloriant en rouge ses chaussettes », a expliqué Vincent Metzger avant de détailler les étapes de son aventure entrepreneuriale.

C'est à Rome que son idée a mûri alors qu'il éprouvait des difficultés à se procurer des chaussettes de cardinal, trouvant la couleur attirante et leur histoire intéressante. C'est après la création d'un site internet où il n'a eu aucun mal à les revendre que Vincent Metzger s'est alors mis à négocier un contrat avec la marque Gammarelli pour avoir l'exclusivité du marché en France.

« L'idée de porter les mêmes chaussettes que le Pape, les cardinaux ou les évêques amusaient beaucoup nos clients », a-t-il alors expliqué. « Avec le temps, nous avons élargi la gamme pour avoir une offre croissante de chaussettes en termes de matières, de couleurs, d'épaisseurs, de motifs... C'est ainsi qu'aujourd'hui nous avons cinq marques et quatre cents modèles de chaussettes : des longues, des fines, des chaudes, des solides, celles pour la chasse, celles pour le sport... », a-t-il poursuivi.

C'est alors le début de la « success story » : « Nous arrivons attiré des personnes des quatre coins du monde ». Aujourd'hui, « nous vendons 40% de notre production en France et exportons 60%. Nous vendons par exemple 20% de nos produits aux Etats-Unis, puis vient le Royaume-Uni, le reste est vendu dans d'autres pays un peu plus disséminés ».

« La logistique est maintenant rodée, nos clients peuvent recevoir leurs chaussettes au Kazakhstan en deux jours », a continué le fondateur de « Mes Chaussettes rouges ».

« AVEC DES PRODUITS DIFFÉRENCIANT,  
LE PARTI-PRIS DE LA QUALITÉ ET DES SITES TRADUITS  
DANS DE NOMBREUSES LANGUES, IL EST POSSIBLE  
D'EXPORTER PARTOUT DANS LE MONDE ! »



Et pour poursuivre sa croissance, l'entreprise vient de racheter un concurrent américain, « William Abraham », présent sur un segment encore plus luxueux avec des paires qui valent autour de 100 dollars jusqu'à 1 300 dollars, en fonction de la matière et de la manière dont elles ont été tricotées.

Pour ce diplômé d'HEC, ce secteur de niche est d'ailleurs très intéressant : « c'est un

marché qui est un peu à l'abri des géants du luxe, les plus grandes marques ne s'attaquant pas à cet accessoire qu'elles cantonnent à des corners dans leurs magasins ».

« Voilà en quelques mots la manière dont, à partir d'une chaussette, nous avons créé une entreprise qui vend aujourd'hui des dizaines de milliers de paires dans plusieurs pays, même dans les plus petits », a-t-il alors conclu.

# LAURENT LEVASSEUR

PDG DE BLUELINEA

**« LEVÉE DE FONDS, FORTS INVESTISSEMENTS, HYPER-CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES : COMMENT ÊTRE PARVENU À DÉPASSER LE STATUT DE START-UP PROMETTEUSE POUR DEVENIR UN ACTEUR RECONNU DE LA SILVER ÉCONOMIE ? »**

« Aujourd'hui, une personne de soixante-dix ans voyage, s'amuse, ne s'arrête pas », a déclaré Laurent Levasseur, expliquant toutes les nouvelles opportunités qu'offre le rallongement de notre durée de vie. Et c'est justement pour prendre en compte ce vieillissement de la population que son entreprise a développé une offre pour prendre soin des seniors quand ils commencent à être âgés ou en situation de han-

dicap à leur domicile ou en établissement. « Prendre soin de vos parents, c'est les suivre 24 heures sur 24, avec un bouton d'appel à tout moment, avec des détecteurs de chute, avec des bracelets pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. On adapte aussi leur domicile, on connecte, on assiste les soignants autour d'eux », a alors poursuivi le chef de cette PME innovante implantée à

Elancourt, dans les Yvelines, qui a misé sur les objets connectés avec un accompagnement humain en télé-suivi, pour permettre aux personnes âgées « de rester le plus longtemps possible chez elles ».

« Chez Blulinea, nous avons eu la chance de trouver un modèle économique », a continué l'entrepreneur, au moment où « neuf start-up sur dix disparaissent dans les dix-huit à vingt-quatre mois ». Ce dernier est notamment fondé sur « un abonnement sans engagement », a ainsi détaillé Laurent Levasseur, confiant s'être inspiré de modèles d'entreprises plus anciennes.

Ce modèle permet alors à l'entreprise de connaître un fort développement, passant rapidement de 0 à 100 personnes en l'espace de 4 ans : « Nous ne faisons pas du « B To C » mais du « C To B », c'est tout simplement du bouche-à-oreille ! », a-t-il continué, avant toutefois de mettre en garde : « L'hyper croissance, c'est bien, mais le financement et la croissance rentable c'est mieux ».

Selon Laurent Levasseur, cette hyper-croissance n'est d'ailleurs pas facile à gérer. « Mon entreprise a failli mourir car cinq années de crédit impôt recherche ont été remis en question », a-t-il expliqué, avec pour conséquence directe une division par 2 de sa capitalisation boursière et ¼ de son équipe dont il a dû se séparer. En termes de financement, le recours à la bourse est jugé positif car cela l'oblige à de la rentabilité. Enfin, Laurent Levasseur a tenu à délivrer les trois mots clefs qui lui semblent les plus importants : « réussir à simplifier, réussir à partager de la responsabilité et réussir à éduquer les entrepreneurs comme les élus », a-t-il alors conclu.

**« LA SILVER ÉCONOMIE EST UN SECTEUR EN PLEINE CROISSANCE : D'ICI 2050, IL Y AURA 5 MILLIONS DE SENIOR, CONTRE 1,5 MILLION AUJOURD'HUI ! »**



## TABLE RONDE N°2

**« PETITE ENTREPRISE DEVIENDRA GRANDE : QUELS OUTILS POUR QUE NOS TPE PRENNENT LEUR ENVOL ? »**

# CHRISTOPHE LECOURTIER

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BUSINESS FRANCE

**« ALORS QUE NOTRE DÉFICIT COMMERCIAL NE CESSE DE SE CREUSER, COMMENT MENER UNE RÉVOLUTION COPERNICIENNE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS PME ET ETI FRANÇAISES À L'ÉTRANGER ET BOOSTER L'EXPORT EN FRANCE ? »**

**« SI NOS PME PÈSENT EN NOMBRE, PRÈS DES 2/3 DES EXPORTATEURS, ELLES NE REPRÉSENTENT EN RÉALITÉ QU'1,4% DES EXPORTATIONS »**



« La France se caractérise par un nombre d'exportateurs sensiblement inférieur à ceux de ses concurrents », a expliqué Christophe Lecourtier, avant d'insister sur leur forte concentration au détriment de nos TPE puisque « sur les 125 000 entreprises qui exportent, les 100 premières pèsent 40%, les 1 000 premières pèsent 70% et les 10 000 premières pèsent 95% des exportations ». Ainsi, « 0,4% des exportateurs, principalement des grands groupes, repré-

sentent 50% de nos exportations ». C'est pourquoi, tout l'enjeu est de faciliter les exportations et de contribuer à une augmentation des exportateurs, avec une philosophie d'action radicalement transformée, qui implique notamment une logique du sur-mesure. Ainsi, le premier axe sur lequel Business France est celui de la simplicité avec la mise en place d'un « guichet unique ». « Nous avons également fait en sorte qu'il n'y ait plus qu'une seule marque »,

a-t-il poursuivi, sous le nom de « Team France export » qui montre bien la volonté de tous s'unir derrière un objectif commun.

Le deuxième axe consiste à être dans une logique de conseil, ce qui implique que l'on passe de la notion quelque peu archaïque de « guichet » à celle plus moderne de « porte-à-porte de masse » : « ce guichet sera plutôt une ruche dont sortiront en permanence des conseillers pour aller frapper à la porte des bureaux, des usines, des start up », a-t-il alors détaillé. Selon lui, il s'agit de passer de « la jungle des offres à un supermarché où les rayons offrent de manière très lisible différentes gammes de produits » adaptées à chaque entreprise.

La troisième dimension est « la customisation », à savoir cette logique de service qui va s'adapter à chaque entreprise selon ses besoins et, plus généralement, selon la maturité de son expérience export.

En s'appuyant sur près de 400 conseillers, l'objectif est d'approcher les 70 000 PME qui sont des exportateurs réguliers mais également de traiter avec les centaines de milliers de TPE qui soit exportent de temps en temps soit pas du tout, a-t-il expliqué. Et pour y parvenir, « nous allons nous appuyer sur des solutions digitales particulièrement innovantes avec 5 000 personnes pour s'occuper de 300 000 TPE 24H/24H », a-t-il ajouté en conclusion.

# NICOLAS DUFOURCQ

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BPIFRANCE

« FINANCEMENT DE L'INNOVATION DE RUPTURE, DES PME INDUSTRIELLES OU DES START-UP SPÉCIALISÉES DANS L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : COMMENT DOPER NOS PETITES ENTREPRISES FRANÇAISES LES PLUS PROMETTEUSES ? »

« SI LE MILLION ET DEMI DE TPE EMBAUCHAIT, AVEC POUR CHACUNE 1 À 2 OU 2 À 3 RECRUTEMENTS, UNE PARTIE SIGNIFICATIVE DU CHÔMAGE FRANÇAIS SERAIT TRAITÉ ! »



« BPI France est une très grande banque des TPE », a déclaré son directeur général, indiquant le montant de 10 Mds€ accordés chaque année sous forme de fonds de garantie aux banques françaises et consacrés aux prêts plus risqués pour les créations ou reprises d'entreprises, de la start-up technologique au salon de coiffure.

Bpifrance fait également de plus en plus de prêts directs aux TPE, véritable moteur de l'emploi en France, notamment à travers 3 principaux outils. Le premier est un prêt de 10 000 euros sans garantie où l'on ne prend pas de caution personnelle sur la TPE, ce qui permet de financer l'immatériel de la TPE. Le deuxième

est le prêt « TPE croissance » qui va jusqu'à 50 000 euros et permet à une TPE de pouvoir basculer vers un statut de petite PME. Ce dispositif n'est aujourd'hui financé que par les Conseils régionaux sans un sou de l'Etat. Quant au troisième, c'est ce que l'on appelle le « prêt TPE quartier », uniquement pour les entrepreneurs des quartiers. Résultat, Pour Nicolas Dufourcq, avec toutes ces gammes de produits, « le jeune entrepreneur français est aujourd'hui béni des Dieux », notamment en matière d'investissement en capital risque. Ainsi, « il y a environ 120 fonds de capital risque en France, ce qui est considérable, contre seulement 20 en Allemagne et 5 en Italie », a-t-il expliqué. Selon lui, tout cela crée

beaucoup d'emplois car « ces start up recrutent immédiatement étant dans la prise de risque et ayant beaucoup d'argent », même « si ce sont des emplois risqués car beaucoup vont disparaître quand ces start up tomberont ». Ce qu'il reste donc à réussir, c'est de transformer ces start up en ETI puis en société cotées technologiques, estime-t-il.

Pour conclure, Nicolas Dufourcq a appelé à une mobilisation sans faille qui tienne dans la durée, y compris quand le cycle économique se retournera. Il faudra alors « garder son sang-froid » et continuer d'investir pour sortir vainqueur d'ici 2022 à 2033.

# FRANÇOIS BAROIN

PRÉSIDENT DE L'AMF

« ENTREPRENDRE DANS NOS COMMUNES : COMMENT SENSIBILISER À L'ENTREPRENEURIAT ET STIMULER LA CRÉATION D'ENTREPRISES DANS NOS TERRITOIRES LES PLUS EN DIFFICULTÉS ? »

« Avant de réfléchir à la stimulation de l'emploi, il faut d'abord se poser la question de savoir comment on va conserver l'existant », a déclaré le Président de l'AMF. S'il y a 6 grandes métropoles d'échelle européenne qui gagnent un grand nombre d'habitants, il y a aussi tout le reste de la France où la majeure partie du tissu de TPE se trouve.

François Baroin a en effet tenu à préciser la sociologie de la France, essentielle pour bien imaginer nos politiques publiques, avec « la moitié des Français qui vivent dans des communes de moins de 10 000 habitants et 36% dans des communes de moins de 2 500 habitants ».

« Qu'est-ce qui permet à ces artisans, à ces TPE de continuer à vivre et imaginer à se développer ? », s'est-il alors interrogé. « Pour la grande majorité, c'est une partie de la commande publique qui dans une année peut monter à 45 milliards d'investissement et qui provient à 70% des collectivités locales », a-t-il ensuite expliqué.

Par exemple, il y a le secteur du bâtiment qui représente 300 000 emplois. Or, « l'investissement local s'est effondré au cours de ces trois dernières années avec une chute de 28 à 30% » du fait notamment de la baisse sans précédent de 11 Mds€ des dotations de l'Etat...

et « trop de TPE ou de PME dépendent aujourd'hui de cette commande publique de proximité ».

François Baroin a aussi appelé à la mise en place d'outils pour fixer des cadres qui soient le mieux adaptés aux spécificités de nos territoires, à l'image « de plans locaux d'urbanisme intercommunal exclusivement sur l'équipement commercial pour maîtriser le développement de ces zones de grandes surfaces ».

Ces dernières sont en effet aujourd'hui confrontées à des fonciers qui risquent de se retrouver en friche avec des supermarchés concurrencés par les nouveaux modes de consommation sur internet via Amazon ou Alibaba.

A l'heure où la fiscalité locale ne peut plus être un réel outil d'attractivité, il convient de faire preuve de créativité grâce à un bon marketing territorial, conseille François Baroin, en mettant en valeur « les pépites, les start-up, la tech-nopole mais également le tissu artisanal, les parcs de développement économique car on évalue secteur par secteur la diversité d'un territoire dans son offre d'attractivité ».

Cela passe par améliorer le « coin de la rue », préconise le Président de l'AMF : « C'est un prix Nobel qui expliquait que la collaboration du coin de la rue participait à l'amélioration d'un sentiment de bien-être et cette notion aboutit à l'idée du bonheur et qu'il fallait intégrer cette idée dans le calcul du PIB mondial parce qu'être plus heureux vous amène à être plus enclin à créer de la richesse », a-t-il alors expliqué.

« IL S'AGIT D'INVESTISSEMENTS, DU RETOUR DE L'ARGENT DU CONTRIBUABLE SOUS FORME DE COMMANDE PUBLIQUE, QUI PERMET À UN TERRITOIRE DE JOUER SON RÔLE D'AGENT ÉCONOMIQUE »



# KLESIA plus proche de ses clients

**KLESIA, GROUPE DE PROTECTION SOCIALE, EST AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES QUI IMPACTENT L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES. QU'IL S'AGISSE DE LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, LA MISE EN PLACE DE LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE, LA REFONTE DES CONTRATS RESPONSABLES EN SANTÉ... NOTRE RÔLE EST D'ACCOMPAGNER NOS CLIENTS OU PROSPECTS DANS LEUR MISE EN ŒUVRE.**

## À L'ÉCOUTE DES PROFESSIONNELS

De par son histoire, KLESIA a tissé des relations fortes avec de nombreux secteurs de services : le transport, les métiers de la santé, le tourisme et le commerce de proximité ainsi que le conseil. Notre ancrage auprès de ces professions est un véritable atout.

Notre volonté est donc de capitaliser sur ces secteurs en proposant à leurs entreprises des offres adaptées à leurs attentes intégrant des services à forte valeur ajoutée et des dispositifs de prévention répondant à leurs besoins spécifiques.

## QUE RECOUVRE POUR L'EMPLOYEUR LA GÉNÉRALISATION DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, sauf accord particulier négocié au sein d'une branche professionnelle, chaque employeur doit avoir mis en place une couverture santé minimale pour tous les salariés, avec une participation de l'employeur d'au moins 50 % sur les cotisations.

KLESIA vous propose des solutions clés en main et vous accompagne dans la mise en place de votre complémentaire santé.

\* Le décret n° 2014-1025 du 8 septembre 2014 a défini le panier de soins. Il comprend la prise en charge des dépenses suivantes : le ticket modérateur dans son intégralité (sauf exceptions), le forfait journalier hospitalier sans limitation de durée, 125 % de la base de remboursement des prothèses dentaires et un forfait optique.

## ENCORE PLUS PERFORMANT DEMAIN

En tant qu'acteur de référence au service des branches professionnelles et partenaire attentif et expert, KLESIA propose :

- des solutions adaptées aux spécificités de chaque métier avec des offres modulaires pour les entreprises et additionnelles pour que chaque salarié puisse choisir sa couverture, en fonction de ses besoins et de ses moyens ;
- des services et prestations d'information, de prévention et de solidarité ;
- une politique tarifaire responsable.

KLESIA met tout en œuvre pour mettre à disposition de ses clients son expertise et son savoir-faire en matière de protection sociale.

## UNE NOUVELLE DONNE RÉGLEMENTAIRE

La réforme de la complémentaire santé bouleverse le monde de la protection sociale en généralisant l'accès à une mutuelle d'entreprise, à l'ensemble des salariés, en instaurant un panier minimum de soins et en encadrant les remboursements dans le cadre de contrats dit responsables\*.

Pour faire face à cette « nouvelle donne » et relever les défis qui en résultent, KLESIA a bâti un plan de développement baptisé « Ambition KLESIA ». Il développe pour ses clients des offres adaptées tant pour l'entreprise (contrats responsables pour bénéficier de la défiscalisation) que pour les salariés (grâce à une couverture santé adaptée).

**KLESIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



## LES CONTRATS RESPONSABLES

Les contrats responsables couvrent les frais de santé. Ils incitent les assurés à respecter le parcours coordonné de soins et respectent certaines règles en matière de remboursement des frais de soins de santé. Ils ouvrent droits à des exonérations sociales et fiscales ainsi qu'à une réduction de la taxe sur les contrats d'assurance pour les entreprises. Pour les salariés, ils permettent de réduire de l'assiette de l'impôt sur le revenu leur part de cotisation. Grâce à ces contrats, les pouvoirs publics souhaitent réduire le déficit de la Sécurité sociale.

Plus d'informations sur [klesia.fr](http://klesia.fr)

NOS PARLEMENTAIRES

# PARLENT ET AGISSENT

TYPHANIE DEGOIS

PHILIPPE PEMEZEZ

FABIEN DI FILIPPO

SOPHIE AUCONIE

LAURENT GARCIA

MARTINE BERTHET

ERIC DIARD

EMILIE BONNIVARD

YANNICK HAURY

SYLVAIN MAILLARD

PHILIPPE VIGIER

PIERRE VATIN

PIERRE CUYPERS

LAURENCE TRASTOUR-ISNART

RONAN LE GLEUT

OLIVIER CADIC



# COMPÉTITIVITÉ, FISCALITÉ, INNOVATION : LIBÉRONS NOS ENTREPRISES

Typhanie Degois, Députée de Savoie



**T**yphanie Degois, Députée de Savoie, est auteure d'une résolution sur le détachement des travailleurs au sein de l'Union européenne. Etant Co-Présidente du groupe d'études start-up, PME et ETI, elle s'implique activement pour soutenir le développement des entreprises. Les entreprises sont la première richesse de nos territoires. Nous devons soutenir leur compétitivité plutôt que d'ajouter sans cesse de nouvelles contraintes, encourager les fonds propres plus que les levées de fonds, faciliter l'innovation au lieu de la freiner par des lois.

## En tant que Co-Présidente du groupe d'études start-up, PME et ETI à l'Assemblée nationale, quel constat faites-vous sur la situation des entreprises françaises ?

La France a des atouts exceptionnels, elle a de grandes entreprises qui soutiennent l'économie, des profils à hautes compétences recherchés à l'international et une véritable dynamique de créations d'entreprise. Pourtant aujourd'hui, les entreprises françaises ont de réelles difficultés à croître et à devenir pérennes. Une société a quasiment une probabilité sur deux de disparaître dans ses cinq premières années. Cet été, j'ai lancé le Tour de Savoie des entreprises visant à recueillir le point de vue des entrepreneurs de Savoie, et effectivement le constat est clair, nos entreprises ne sont pas assez compétitives.

## Comment expliquez-vous ce manque de compétitivité ?

Les entreprises françaises sont asphyxiées fiscalement, le taux fiscal pesant sur nos entreprises atteint 62%, niveau le plus haut des Etats membres de l'Union européenne. Conjugué à un coût du travail élevé, surtout sur les hauts salaires, des conséquences négatives en résultent. Les entreprises françaises ont des marges faibles, le taux moyen est de 32% contre 42% en Allemagne ou en Italie par exemple, engendrant par conséquent moins d'investissement, et donc moins de

« Les entreprises sont la première richesse de nos territoires, nous devons lever les contraintes fiscales afin qu'elles puissent innover et être ainsi plus compétitives. »

compétitivité. Ce manque de compétitivité vient accentuer, par ailleurs, notre déficit commercial.

## Quels sont les outils pour soutenir le développement des entreprises ?

Il est nécessaire de changer de paradigme sur le rôle des entreprises dans notre société. Nous devons baisser réellement la fiscalité des entreprises, en premier lieu l'impôt sur les sociétés et les charges patronales. Cette condition



est essentielle si nous voulons que les entreprises puissent se développer et permettre à tout un territoire d'en profiter, grâce à la création d'emplois dans les zones péri-urbaines et rurales, à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, à l'implantation de nouveaux secteurs d'activité... Il faut également alléger les contraintes pesant sur les entreprises. Aujourd'hui une entreprise est pénalisée quand elle embauche car elle risque de passer un nouveau seuil impliquant de nouvelles obligations. Le projet de loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) va sur ce point dans le bon sens dans la mesure où les seuils sont relevés et une période transitoire de cinq ans est prévue. Enfin, la problématique du financement est essentielle. Nous devons chercher à accroître les fonds propres des entreprises, car en cas d'activité en baisse ou de retard de paiement important... l'entrepreneur aura les moyens financiers de continuer son activité. Le meilleur moyen est alors de flécher l'épargne des Français et des salariés vers ces outils financiers comme l'épargne-retraite qui doit être simplifiée ou le PEA-PME qui doit être plus attractif.

## Les entreprises ont-elles un rôle à jouer dans l'innovation ?

Les entreprises, petites ou grandes, sont un incroyable vecteur d'innovation. Il y a encore peu, était ancrée dans notre culture que l'innovation passait par l'Etat et les grandes entreprises. Force est de constater qu'aujourd'hui, nous avons la chance que nos grandes entreprises puissent s'appuyer sur des plus petites qui sont davantage agiles, indispensables à l'innovation. Nous sommes en pleine révolution industrielle et technologique. L'environnement numérique nécessite de savoir se réinventer. Je pense à l'intelligence artificielle, aux robots, aux véhicules autonomes, aux systèmes d'assistance qui s'appuieront nécessairement sur l'exploitation des données. Face aux Etats-Unis et à l'Asie, nous avons accumulé un retard important et nous n'arriverons pas à le rattraper si systématiquement nous écrivons des lois qui freinent l'innovation plutôt que des lois qui facilitent les nouveaux usages.

# ASSOUPLIR LA RÉGLEMENTATION POUR REDONNER DE L'ÉLAN À LA CONSTRUCTION EN FRANCE

Philippe Pemezec, Sénateur des Hauts-de-Seine



**C**onstruire plus, mieux et moins cher : c'est l'intérêt commun des élus locaux, des aménageurs et des constructeurs, comme de l'ensemble des Français, notamment dans les zones tendues où la crise du logement sévit toujours. Voilà l'objectif que s'est fixé le gouvernement avec le projet de loi ELAN (Evolution Logement et Aménagement Numérique) dont les parlementaires se sont emparés pendant l'été 2018. Avec des avancées, mais qui restent insuffisantes aux yeux du Sénateur Philippe Pemezec.



## Au moment où s'achève le débat parlementaire sur la loi ELAN, comment se porte la construction en France ?

Après une année 2017 encourageante (418 000 mises en chantier et 497 000 permis de construire), la dynamique de la construction semble légèrement se tasser en 2018, le nombre d'autorisations de logements baisse au premier semestre. Le niveau reste élevé, mais n'a pas retrouvé le chiffre record de 2007 et ses 500 000 mises en chantier, malgré les déclarations d'intention des gouvernements qui se sont succédés. Ce qui prouve qu'elle reste bridée, notamment par deux phénomènes : la multiplication des recours abusifs et celle des normes contraignantes.

## Cette intrusion du fait juridique dans les processus de construction va donc en augmentant ?

La loi permet au citoyen de contester un projet immobilier qui lui cause un préjudice et c'est normal. Mais elle ne protège pas les constructeurs contre les recours abusifs qui se multiplient, de l'ordre de 30 à 40 000 par an sur la France entière. Ces recours, aux arguments juridiques parfois mal étayés et souvent infondés, n'ont qu'un objectif : faire perdre du temps au projet, c'est-à-dire de l'argent au promoteur qui pourrait être ainsi

« Construire plus, mieux et moins cher : c'est l'objectif de la loi ELAN, mais le gouvernement n'est pas allé au bout de ses intentions qui auraient permis de créer un « choc immobilier. »

amené à renoncer. Comme est décourageante la multiplication des normes : norme RT 2012 sur la diminution de la consommation d'énergie, norme NF C 15-100 sur la sécurité des installations électriques, normes d'isolation phonique, normes d'accessibilité aux personnes handicapées et même normes anti-sismique, tout y passe !

## Le projet de loi ELAN répond-il à ces questions ?

Le projet de loi ELAN, discuté cet été au Sénat, répond en partie à ces préoccupations soulevées par les professionnels du

BTP et relayées par les « maires bâtisseurs » qui voient leurs projets d'aménagement freinés – quand ils ne sont pas stoppés – par cette sur-réglementation. Ce texte, initialement de 65 articles, vise à rendre plus facile l'acte de construire, notamment en réduisant les conditions et les délais de recours. Le projet de loi réécrit - ou crée - pas moins de treize articles de la partie législative du Code de l'urbanisme, dans l'objectif de « sécuriser les autorisations de construire existantes ». De la même manière, le projet de loi ELAN a supprimé un certain nombre de normes jugées trop contraignantes et un frein à la construction. Par exemple, l'accessibilité handicapés, dont les règles ont été largement revues à la baisse, le nouveau texte disposant que seuls 10% des logements neufs devront désormais être accessibles aux personnes à mobilité réduite, contre 100% jusqu'alors, les autres restants devant être « évolutifs ».

## Mais vous semblez dire que le projet de loi ELAN n'est pas allé au bout de la démarche ?

A l'issue du débat au Sénat du mois de juillet, le texte du gouvernement a été largement remanié, avec 440 amendements adoptés en commission, 1 156 amendements déposés en séance dont 188 ont été adoptés. J'en ai personnellement cosigné 45 et déposé 11 en mon nom, avec la certitude que la première rédaction du texte n'allait pas assez loin pour provoquer un « choc immobilier » indispensable pour répondre à l'objectif fixé : - construire plus, mieux et moins cher.

## Personnellement, jusqu'où seriez-vous allé ?

Sans parler de la refonte de la loi SRU pour laquelle je prônais la prise en considération des spécificités territoriales et la mise en place d'un plafond, le texte ne va pas assez loin dans la prise en compte des zones tendues comme l'Île-de-France, région sur laquelle il est vital de faciliter la production de logements intermédiaires, en rendant plus attractif le dispositif de l'usufruit locatif. A défaut, l'offre HLM et la construction de logements libres ne peuvent pas répondre à une demande qui va aller encore en augmentant.

# FACILITER LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES, UN ENJEU VITAL POUR NOS TERRITOIRES ET NOTRE ÉCONOMIE

Fabien Di Filippo, Député de la Moselle



**F**abien Di Filippo, Député de la Moselle, a été élu pour la première fois en 2017 à l'âge de 30 ans. Il a effectué l'intégralité de son parcours professionnel dans le secteur privé, au sein d'entreprises de conseil et de distribution, sur des fonctions d'encadrement managérial puis de direction. Député d'une circonscription comprenant 261 communes, il est soucieux du thème de la transmission d'entreprises, qui constitue un enjeu essentiel pour la vitalité économique de nos territoires, notamment ruraux.

## Quels sont selon vous les principaux enjeux de la transmission d'entreprises ?

La transmission d'entreprise est un sujet vital pour l'économie française, en particulier dans nos territoires ruraux.

60 000 entreprises sont mises en vente chaque année en France, et la moitié d'entre elles disparaissent faute de repreneur. Les conséquences économiques et humaines de l'échec des reprises sont considérables : alors que la transmission d'entreprises contribue à fixer les centres de décision et les sites de production dans les territoires où les entreprises sont implantées, la vente d'une PME ou d'une ETI à un groupe étranger ou à un fonds d'investissement conduit au contraire bien souvent à la délocalisation des investissements, des emplois et de l'ensemble de la chaîne de prestataires et de sous-traitants.

## Comment favoriser ces transmissions dans notre pays ?

Nous devons nous attaquer à la trop grande complexité administrative et au coût trop élevé des transmissions.

En France, le coût du passage d'une entreprise à la génération suivante implique une fiscalité représentant de 11 à 15% de la valeur de l'entreprise. Le taux de transmission est donc faible, de l'ordre de 17%. En Allemagne, où la fiscalité est de 0% sur les entreprises non-cotées, il est de 56%, et près de 70% en Italie où la fiscalité est de 4% ! Nous devons aligner le coût de la transmission d'entreprises en France sur la moyenne européenne. Il faut aussi changer de regard sur la reprise par rapport à la création d'entreprises. Le taux de survie des entreprises récemment cédées est bien supérieur aux autres entreprises : 60% à 5 ans contre 50% pour les autres.

## Des évolutions législatives sur ce sujet sont-elles à prévoir ?

En juin dernier, le Sénat a adopté la proposition de loi de deux Sénateurs LR visant à moderniser la transmission d'entreprise, avec l'amélioration de l'accès à l'information pour les chefs d'entreprises, la favorisation des reprises internes, la simplification du cadre fiscal et écono-

« *La transmission d'entreprise est un sujet vital pour l'économie française, en particulier dans nos territoires ruraux (...)* Nous devons nous attaquer à la trop grande complexité administrative et au coût trop élevé des transmissions. »

mique de la transmission et la facilitation de son financement.

Pour ma part, dans le cadre du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), je défendrai des amendements élaborés en concertation avec des chefs d'entreprise et des salariés de ma circonscription. Plusieurs d'entre eux porteront sur le pacte Dutreil, mécanisme d'exonération des droits de succession pour les successions familiales. Aujourd'hui, trop peu de PME et d'ETI mettent en place ce pacte, jugé trop complexe et trop contraignant. Je porterai

donc des propositions pour le libérer de son carcan juridique et administratif et donner plus de souplesse à ses conditions d'exercice et de transmission ; supprimer l'obligation déclarative annuelle pour les entreprises et les redevables, mettre en place un pacte Dutreil Plus qui permette un abattement de 100% sur les transmissions d'entreprises, redéfinir la société holding animatrice, seule société holding pouvant bénéficier du pacte, pour assurer une plus grande sécurité fiscale à ses dirigeants, permettre les cessions et échanges de titres entre membres du pacte Dutreil et entre signataires d'un engagement individuel, inciter les actionnaires dirigeants à mettre en place plus tôt la transmission aux jeunes générations, supprimer la condition d'exercice des fonctions de direction par un donataire ou légataire en phase d'engagement individuel, ouvrir le pacte aux salariés.

Je demanderai aussi que les ETI puissent bénéficier des mesures prises dans la loi PACTE en faveur des PME et des TPE, notamment de l'exemption de la taxe de 20% sur les accords d'intéressement. C'est en défendant de telles mesures que nous lutterons contre le phénomène d'érosion des transmissions d'entreprises familiales, et que nous assurerons la pérennité des établissements dans notre ruralité, mais aussi le dynamisme économique dans tous les territoires.



# LA CLÉ DE LA PERFORMANCE ENTREPRENEURIALE : LE MANAGEMENT PAR LE SPORT

Sophie Auconie, Députée de l'Indre-et-Loire

**S**ophie Auconie, Députée de l'Indre-et-Loire et membre de la Commission du développement durable, est également Vice-Présidente du Groupe d'Étude Sport et Co-Présidente du Club Sport. Elle a, par ailleurs, exercé plusieurs fonctions entrepreneuriales. Active et engagée sur les thématiques sportives, Sophie Auconie promeut la pratique du sport pour tous et notamment au sein des entreprises.



## Quel regard portez-vous sur le monde sportif ?

Cet été sportif, notamment avec la victoire des Bleus, nous l'a confirmé : le sport fédère ; il est un outil de cohésion. Le sport, ce n'est pas que du sport. Outil de santé publique et de cohésion sociale, il est aussi un véritable levier de croissance économique. L'économie du sport représente, en France, près de 2% du PIB pour l'année 2017, avec un taux de croissance en constante augmentation. Au niveau mondial, d'après l'OCDE, l'économie du sport représenterait près de 2% du PIB. À l'échelle européenne, le marché français du sport est le 3<sup>ème</sup> marché en valeur. La croissance significative du volume d'emplois dans le sport en fait désormais un sujet de politique publique. Le Gouvernement a ainsi fixé pour objectif d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants. Pour développer la pratique sportive, qu'elle soit compétitive, de loisirs ou de santé, il est nécessaire d'agir sur un ensemble de leviers. Au-delà de cet outil de cohésion sociale et de santé publique, le sport est, à mon sens, un instrument adapté au monde entrepreneurial : les pratiques managériales adossées au sport sont une clé de management dans l'entreprise.

## Pourquoi encourager le sport en entreprise ?

Dans un récent rapport, des chercheurs indiquent que 30 minutes d'activité physique par jour offriraient 12% de gain de productivité pour un salarié. Par ailleurs, environ 9% d'économies seraient réalisées par l'entreprise sur les frais de santé annuels d'un employé si celui-ci participe à une activité physique régulière. Au-delà, les valeurs du sport sont des vertus que doivent aussi incarner les salariés de l'entreprise : confiance en soi, cohésion, respect, abnégation, motivation, performance, gestion des émotions, fair-play... Le management par le sport transcende l'intérêt collectif, la capacité à collaborer. Il offre un apprentissage de la gestion des échecs et des succès. Les entreprises qui évoluent le mieux aujourd'hui sont celles qui ont conscience de cette transversalité, quelle que soit leur taille. Il faut sortir des logiques, comme « hiérarchiser pour laisser l'équipe prendre forme », pour fédérer

« *Le management par le sport transcende l'intérêt collectif, la capacité à collaborer. Il offre un apprentissage de la gestion des échecs et des succès.* »

afin de réussir. L'engagement n'est pas le même quand les salariés sont associés ; ils s'impliquent d'avantage et deviennent plus performants. Le management doit être une construction quotidienne. Trouver perpétuellement les éléments générateurs de cohésion pour mener son équipe à performer et s'investir dans l'entreprise.

## Comment promouvoir la pratique sportive dans le monde entrepreneurial ?

J'identifie deux vecteurs. D'une part, le team building : il s'agit d'organiser des événements sportifs en associant les collaborateurs afin de renforcer l'esprit d'équipe et valoriser un sentiment d'appartenance. D'autre part, pour les cadres dirigeants, porter un management sportif se fondant

sur celui pratiqué à haut niveau, semble un gage de réussite. S'adosser aux pratiques d'une équipe de sport représente une façon différente de manager. Dans certains secteurs, je qualifierais même cette méthode managériale d'"innovante". Beaucoup d'anciens sportifs de haut niveau mettent à la disposition des entreprises des modules de formation. Il existe une entreprise de ma circonscription qui a recruté dans son encadrement des hommes et des femmes pratiquant ou ayant pratiqué un sport collectif. Dans cette entreprise performante, l'ambiance et le climat social semble particulièrement serein. Rappelons la philosophie partagée de Pierre de Coubertin « Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour vaincre ».



## PARCOURS D'UN ELU LOCAL, DE L'ENTREPRISE A UN GROUPE PARLEMENTAIRE D'ENTREPRENEURS

Laurent Garcia, Député de Meurthe-et-Moselle



**L**aurent Garcia, élu en 2008 maire de Laxou et Vice-Président de la Métropole du Grand Nancy, est depuis juin 2017 député de Meurthe-et-Moselle. Il siège à la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation. Ingénieur ENSEM, il a occupé divers postes au sein du Groupe ENGIE : fort de ses expériences, il connaît le monde de l'entreprise et adhère notamment au groupe Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés. Laurent Garcia évoque la transition entre ses mandats locaux, l'Entreprise et l'Assemblée nationale.

«Ce qui est attendu aujourd'hui, dans le monde professionnel comme politique ? Implication et efficacité. *Le politique est soumis aux mêmes exigences qu'en entreprise : il est observé, évalué, jugé.* »

### **Votre expérience d'élus local vous a-t-elle été bénéfique pour votre mandat de député ?**

L'expérience locale est particulièrement utile dans la logique des impératifs citoyens que je garde en tête quotidiennement dans l'appréhension des règles de fonctionnement de l'Assemblée Nationale, le respect des procédures et des méthodes de travail. Ce vécu antérieur a facilité ma prise de fonction, et rapidement de pleinement m'investir dans le travail parlementaire, sans pour autant atténuer, je le concède, un réel trac pour mon premier jour dans l'hémicycle !

Aujourd'hui, mes missions sont très différentes, c'est mon premier mandat de

député, tout reste nouveau. Les enjeux sont autres, le député travaille pour l'intérêt général sur des problématiques législatives nationales, quand le maire traite d'affaires locales. Or pouvoir anticiper en tant que député en pleine connaissance des problématiques de l'échelon local est une réelle plus-value et évite les prises de positions utopiques !

### **Votre expérience professionnelle au sein de diverses entreprises est-elle selon vous un « plus » pour vos missions au sein de l'Assemblée Nationale ?**

Incontestablement, avoir travaillé au sein d'entreprises permet de gagner en crédibilité auprès des acteurs décisionnels. En effet, on vous écoute davantage car vous maîtrisez le sujet. Par ailleurs, le travail collaboratif en entreprise, impliquant des contraintes humaines et idéologiques dans un quotidien professionnel qui doit satisfaire aux objectifs à atteindre avec en ligne de mire la réussite et la pérennité de l'entreprise, est une excellente base pour le politique amené à participer à la construction de notre avenir.

Ce qui est attendu aujourd'hui, dans le monde professionnel comme politique ? Implication et efficacité. Le politique est soumis aux mêmes exigences qu'en entreprise : il est observé, évalué, jugé. Je retrouve donc dans la sphère politique



des processus qui m'étaient familiers. Ma vie professionnelle a créé chez moi des automatismes de réflexion, d'auto-questionnement, et me pousse à une ouverture intellectuelle de découverte des évolutions entrepreneuriales qui enrichissent mon activité parlementaire. L'adhésion à divers groupes d'amitié ou d'étude permet de nourrir cette curiosité. Il en est de même dans le groupe présidé par Olivier Dassault : Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés où la diversité des thèmes et la rencontre de chefs d'entreprises prestigieux présentent un attrait inestimable.

### **Comment faites-vous le lien entre votre métier initial d'ingénieur et votre mandat actuel ?**

Le lien s'opère naturellement. Pour exemple, je suis Vice-Président du groupe d'étude « énergie verte » et ainsi, mon expérience et mes connaissances sur le sujet me permettent de lier volonté politique et expérience professionnelle. Aujourd'hui, le secteur de l'énergie est en pleine mutation, d'où l'intérêt de réfléchir à ces sujets fondamentaux pour notre avenir, celui de la planète, bref, qui demandent de l'anticipation en matière de transition écologique.

### **Quels autres sujets vous tiennent à cœur et pour lesquels vous êtes engagé ?**

Un sujet m'intéresse particulièrement : les médias. En avril dernier, j'ai co-signé un rapport sur l'évaluation de la loi de 2015 concernant la modernisation du secteur de la presse et qui met en exergue certains dysfonctionnements, évoque les difficultés de l'entreprise Presstalis, interpelle sur les limites de la loi « Bichet » de 1947 et suggère des pistes de réflexion, notamment en matière de distribution de la presse et de régulation de la filière. Je travaille actuellement à une proposition de loi sur ce sujet.

Je travaille également sur des thèmes, tels l'éducation à adapter aux besoins des entreprises, la simplification administrative pour les entreprises, le statut des personnels de santé, l'accès aux soins, et la vie associative culturelle et sportive.

## DÉVELOPPEMENT DES INNOVATIONS THÉRAPEUTIQUES : LA FRANCE EST EN RETARD

Martine Berthet, Sénatrice de la Savoie



**L**’innovation thérapeutique est un enjeu déterminant pour la santé de demain. Pourtant, alors que la France reste une terre d’excellence en matière de recherche médicale, le développement d’une nouvelle thérapeutique demeure problématique en raison de fortes contraintes administratives. Martine Berthet, pharmacienne de profession et membre de la commission des affaires sociales du Sénat comme de la délégation aux entreprises regrette un manque d’investisseurs dans ce secteur d’innovation, ceux-ci étant sans doute découragés par un retour sur investissement à la fois très long et incertain.

De la découverte d’une innovation médicale à sa mise à disposition auprès des patients, la route est longue et constituée de nombreuses étapes. Trop longue pour les patients en attente de solution thérapeutique, trop longue pour les groupes pharmaceutiques ou les start-ups qui les développent. Pourtant, la France est loin d’être en reste en termes d’innovation. Selon le classement annuel de Bloomberg, notre pays est passé en 2018 de la onzième à la neuvième place des nations innovantes. En revanche, les français tombent à la dernière place en nombre d’essais cliniques, quelque soit la phase de l’essai. Ceci est loin d’être anodin. Il faut par ailleurs souligner et se féliciter de l’orientation des recherches par les industriels de façon préférentielle vers l’innovation « de rupture » plutôt que vers le simple perfectionnement des médicaments existants.

**Alors pourquoi face à de tels enjeux de santé publique et malgré sa recherche universitaire et privée très performante, la France ne parvient-elle pas à être plus à la pointe de l’innovation thérapeutique ?**

D’une part, l’incroyable complexité administrative, discipline dans laquelle la France excelle, freine considérablement la mise en place des essais cliniques. Si les réglementations sont indispensables pour éviter toute dérive, les collaborations

entre les entreprises privées et les instituts publics allongent les délais d’autorisation de mise sur le marché des médicaments. Pendant ce temps, d’autres pays pour lesquels les procédures sont plus courtes, mettent à disposition les traitements innovants alors que nos entreprises attendent encore les autorisations nécessaires à leur commercialisation. Un tel blocage se répercute inévitablement sur la productivité, la compétitivité et le rayonnement international de notre industrie pharmaceutique, quatrième plus gros contributeur à notre balance commerciale. Il existe bien la procédure des ATU (autorisations temporaires d’utilisation) qui permet une mise à disposition du traitement dans l’attente de la fixation de son prix et que de nombreux pays nous envient, mais il s’agit là d’une mise à disposition la plupart du temps gratuite, pénalisant financièrement pour les entreprises émergentes.

D’autre part, un second obstacle au développement existe. En effet, les coûts de production élevés constituent un réel frein à l’innovation. Il faut investir de l’ordre de six cents millions d’euros pour développer un médicament en incluant les phases pré-clinique et clinique. Un tel investissement qui ne sera rentable qu’après plusieurs années – quinze à vingt ans s’écoulent entre la découverte d’une innovation et sa disponibilité auprès des patients -, requiert des fonds

que les start-ups et les petites entreprises peinent à lever. Cela est d’autant plus vrai que l’on n’est jamais absolument certain que le processus ira jusqu’à son terme et que l’autorisation de mise sur le marché sera bien délivrée, ni que le service médical rendu (SMR) ou que l’amélioration du service médical rendu (ASMR) soient suffisamment « intéressants » pour aboutir à un remboursement qui permette une commercialisation valable. De plus, les brevets n’étant protégés que durant vingt-cinq ans, il ne reste alors que cinq à dix ans pour les rentabiliser après leur mise sur le marché.

**Mais alors, comment alléger le développement et accélérer la mise à disposition des innovations thérapeutiques en France ?**

Si le droit doit inévitablement évoluer vers un assouplissement des règles (une prochaine évolution concernera notamment les Comités de Protection des Personnes ou CPP) et les délais d’évaluation des protocoles être raccourcis, lever les « freins financiers » est une nécessité absolue. A côté de « petites » mais intéressantes mesures, comme celle proposée par certains industriels qui consisterait à la mise en place systématique d’un prix dans le dispositif ATU au lieu de la gratuité lorsqu’il s’agit de toutes petites entreprises, il faut encourager de façon significative les investisseurs à miser d’avantage sur l’innovation thérapeutique. Cela pourrait se faire par des mesures de défiscalisation très attractives par exemple, au regard à la fois du risque pris, de l’enjeu majeur de santé publique que représente ce domaine, mais aussi de l’impact plus que positif sur la balance commerciale de notre pays, sans compter sur des économies dans leurs dépenses de soins in fine pour nos hôpitaux.

Accélérer le développement du progrès médical et mettre tous les patients sur un même plan d’égalité vis-à-vis des soins, en leur proposant une offre de traitements des plus adaptée grâce à un nombre de molécules plus important sur le marché, doit être une de nos priorités pour une société optimiste, confiante et performante.



# ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE TRANSPORT AÉRIEN

Eric Diard, Député des Bouches-du-Rhône



**A** lors que l'industrie aérospatiale et du transport aérien connaît une croissance sans précédent au niveau européen et mondial, l'arrivée du nouveau PDG d'Air-France sur fond de tensions sociales pose la question des défis à relever pour le secteur à échelle française. Eric Diard, Député des Bouches-du-Rhône, s'est spécialisé dans l'aménagement du territoire et des transports.



## L'arrivée de Benjamin Smith à la tête d'Air-France KLM a été particulièrement commentée dans l'actualité. Que pouvez-vous nous en dire ?

L'arrivée de Benjamin Smith à la tête d'Air France-KLM la semaine passée nous permet de faire un rapide flash back sur les événements ces derniers mois dans le trafic aérien et plus particulièrement pour Air France. L'ancien Président Directeur Général Jean-Marc Janaillac a démissionné le 4 mai dernier suite au résultat défavorable de la consultation interne concernant un plan d'augmentation salariale pour la période 2018 – 2021. La campagne avait pourtant envisagé une augmentation de plus de 5% de son Chiffre d'Affaires en 2017. Les différents mouvements de gêne en 2018 consécutifs aux divergences sur les augmentations salariales ont fait replonger les comptes d'Air-France dans une situation délicate. Pourtant, le transport aérien connaît depuis près de 30 ans une très forte croissance au niveau européen. Toutes les prévisions économiques s'accordent sur une croissance durable. Airbus table sur une croissance annuelle du trafic de passagers de 4,4% à échelle mondiale.

## Espérez-vous quelque chose de particulier de ce contexte ?

Souhaitons que des négociations vont reprendre car la compagnie ne peut se permettre de nouvelles gênes à répétition cette année sans obérer ses résultats. De plus, les grèves perlées des contrôleurs

aériens, qui se plaignent de l'augmentation du trafic et du manque de personnel n'ont pas amélioré cet été la situation.

## Pourtant, une loi a été votée en 2012 pour limiter les effets des grèves, du moins pour les usagers...

L'exercice du droit de grève dans le transport aérien a été encadré par la loi n°2012-375 du 19 mars 2012 relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers, codifiée aux articles L.1114-3 et suivants du code des transports. Tel que cela ressort de l'exposé des motifs, l'objectif était « concilier de façon équilibrée, dans les entreprises de transport aérien de passagers, le principe constitutionnel du droit de grève d'une part, et d'autre part l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public, notamment la protection de la santé et de la sécurité des personnes (passagers en attente dans les aéroports) ainsi que le principe de continuité du service dans les aéroports lié à l'exploitation des aéroports et l'exécution, sous l'autorité des titulaires du pouvoir de police, des missions de police administrative ». Cette loi, déclarée conforme par le Conseil constitutionnel, a ainsi imposé à tout salarié qui concourt directement à l'activité de transport aérien de déclarer son intention de participer à la grève avec un préavis d'au moins 48 heures (article L.1114-3 alinéa 2 du Code des Transports). Ce dispositif visait en effet à permettre l'organisation de l'ac-

tivité durant la grève en vue d'informer les passagers sur le trafic assuré, comme en dispose l'article L.1114-3 alinéa 6 du code des transports : « Les informations issues des déclarations individuelles des salariés ne peuvent être utilisées que pour l'organisation de l'activité durant la grève en vue d'en informer les passagers. »

## Qu'en est-il aujourd'hui ?

La Cour de cassation a rendu le 12 octobre 2017 un arrêt (contre les avis du rapporteur et de l'Avocat général) jugeant que les déclarations d'intention de grève (transmises 48 heures avant le début de la grève) ne peuvent pas être utilisées pour organiser l'activité (recomposition des équipages) tant que la grève n'a pas commencé. Elle a en effet jugé que la préposition « durant la grève » s'applique à « l'organisation de l'activité » et non seulement à « l'activité ». Cet arrêt gèle ainsi toute possibilité d'organisation de l'activité avant le début de la grève, ce qui est contraire à l'objectif et au titre même de la loi.

## En guise de conclusion, y voyez-vous une solution ?

Si cette loi a permis le déblocage de nombreuses situations, il est important que les négociations actuelles parviennent à un accord. Cela permettra, à plus long terme, au secteur de bénéficier de la reprise mondiale du transport aérien et, surtout, d'offrir aux usagers le service compétitif et de qualité pour lequel la France a acquis une réputation internationale qui n'est plus à démontrer.

## LE TOURISME, LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Emilie Bonnivard, Députée de la Savoie



**E**milie Bonnivard est Députée Les Républicains de la Savoie depuis juin 2017. Elle a grandi en Maurienne. Elle est cadre à la Caisse des Dépôts et Consignations. Emilie Bonnivard a été élue adjointe au Maire de Montaimont en 2014 et Vice-Présidente à l'Agriculture à la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2015. Elle est membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, Rapporteuse spéciale du budget Tourisme, Co-Présidente du groupe d'étude Valorisation des activités touristiques. Elle est également conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes.

### Le Tourisme peut-il demeurer une économie de rente ?

Première place mondiale en terme d'arrivées grâce à notre patrimoine culturel, à l'attractivité de la ville-capitale, aux atouts nombreux de notre territoire, la France reste leader pour la fréquentation avec 89 millions de touristes internationaux accueillis en 2017. Depuis les années 90, les Gouvernements successifs perçoivent le tourisme comme une économie de rente ne nécessitant ni d'une politique spécifique, ni de moyens dédiés. Le tourisme représente 8% du PIB, mais ce secteur ne dispose toujours pas d'un Ministre et son budget est éparpillé dans diverses Missions et Programmes budgétaires. Atout France, principal bénéficiaire de ce budget qui s'est élevé à 79,4 millions d'euros en 2017 a pour mission de promouvoir la destination France à l'étranger, mais aussi d'accompagner les territoires et opérateurs du tourisme dans l'élaboration d'offres cohérentes en France. Le budget dédié à la Promotion doit être renforcé au regard des moyens consacrés par des pays concurrents, comme l'Espagne. L'idée est de parvenir à 100 millions d'euros d'ici 2020.

### Le tourisme, facteur de développement rural ?

La France capitalise sur certaines destinations « leader » comme Paris et l'Île-de-France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la montagne l'hiver. Ces destinations ne doivent pas nous amener à

oublier le potentiel et les atouts des territoires ruraux et villes moyennes, à partir desquels de vrais produits touristiques peuvent se construire, à l'instar du tourisme de mémoire ou des produits basés sur l'itinérance. Ces produits répondent également au risque de saturation liée à la surfréquentation de certaines destinations.

### Quels secteurs devant faire l'objet d'investissements renforcés avez-vous identifiés dans votre rapport spécial sur le Tourisme ?

L'enjeu majeur auquel nous devons nous atteler est la compétitivité de l'offre d'hébergement en France qui doit être impérativement renforcée. En dehors du sujet de la location de meublés type Airbnb qui nécessitait un cadrage auquel nous avons répondu à l'Assemblée, reste que l'offre d'hébergement touristique de qualité et à un prix abordable est au cœur des attentes des touristes. L'offre est très hétérogène en France et nous devons accompagner l'hôtellerie indépendante et les résidences de tourisme dans la rénovation de leurs biens. Cet enjeu est crucial et urgent dans les stations de sport d'hiver où tout le modèle économique du domaine skiable est conditionné par le nombre de lits loués. Les « lits froids » qui sont occupés moins de quatre semaines par an représentent environ 30% du parc d'hébergement des résidences de tourisme, chiffre qui monte à 50% dans

les départements les plus touristiques à la mer ou à la montagne. Chaque année 1 à 2% des lits sortent du parc locatif. Le reste persuadée que seules des mesures incitatives fiscales nous permettront d'atteindre des résultats satisfaisants. L'hôtellerie familiale et indépendante connaît une situation très préoccupante avec la disparition de 8 hôtels chaque semaine dont la moitié en zones rurales en raison de la lourdeur des mises aux normes, du coût des travaux de rénovation beaucoup trop lourds pour la capacité d'investissement des propriétaires, ainsi qu'une transmission coûteuse. Il conviendrait d'envisager des solutions fiscales comme l'exonération partielle des droits de mutation en contrepartie de travaux ou l'allongement des prêts « hôtellerie » à 25 ans afin de mieux tenir compte du modèle économique de ces établissements.

### Le Gouvernement ne devrait-il pas réserver une place plus importante au tourisme domestique ?

S'il est important de bien accueillir les touristes internationaux, la clientèle française ne doit pas être oubliée. Les Français qui passent leurs vacances en France représentent notre premier marché et leurs choix ont un impact sur notre balance commerciale. A cela s'ajoute qu'il y a un enjeu d'inclusion sociale, alors que l'Observatoire des inégalités relève que 37% des Français ne partent pas en vacances.





## LES LIAISONS FRUCTUEUSES ENTRE ÉCOLOGIE ET ÉCONOMIE

Yannick Haury, Député de Loire-Atlantique



**Y**annick Haury, pharmacien de profession et ancien maire de Saint-Brévin-les-Pins, est Député de Loire-Atlantique depuis 2017. Il siège à la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il travaille particulièrement sur les questions relatives aux collectivités locales, au littoral, à la transition énergétique, à l'aménagement du territoire ou encore à l'adaptation aux changements climatiques. Conscient de l'urgence écologique et qu'il n'y a pas de planète B, il souhaite attirer l'attention sur la nécessité de créer un sursaut environnemental et s'intéresse de près aux liens entre écologie et économie, et en particulier à l'économie circulaire.

### Une prise de conscience de la société est-elle en train d'émerger face aux enjeux environnementaux et à la rareté des ressources ?

L'écologie est abusivement opposée à l'économie. Il est temps de sortir de ce simplisme stérile pour considérer que ces deux aspects de notre vie sont étroitement liés. Il n'est pas douteux que devant l'urgence écologique qui se manifeste par des dérèglements climatiques et des atteintes à la biodiversité, toutes les forces vives du pays doivent se mobiliser afin de converger vers une économie circulaire, créatrice d'emplois et respectueuse de la rareté de nos ressources. La mobilisation générale de toutes ces forces vives permet d'espérer que leur diversité accroisse sensiblement leur rayon d'action et offre une meilleure chance d'aboutir à une régulation à la fois de l'écologie et de l'économie, intimement reliées par une dépendance réciproque dans un pays moderne comme le nôtre. Ces forces vives existent dans les institutions territoriales à chaque niveau de leurs compétences, dans les systèmes industriels et administratifs de production des richesses pour ce qui concerne l'organisation du travail et le développement de nouveaux outils numériques, dans les échanges commerciaux, avec le souci de ne pas multiplier les déplacements coûteux et inutiles, dans les associations de bénévoles qui sensibilisent l'opinion publique avec bienveillance et aussi bien sûr chez nos concitoyens qui apprennent peu à peu à ne plus gaspiller.

### Comment ne pas rester au stade de l'intention alors qu'il faut agir et penser sur le long terme ?

Devant les images de pollution des océans et de notre terre ferme qui nous sont présentées, nous sommes troublés. J'entends de plus en plus d'indignations et l'expression de bonnes volontés pour sauver notre planète. Mais ces déclarations d'amour ne suffisent pas. Il nous est possible actuellement de progresser en recyclant de nombreux produits, en prolongeant leur durée d'utilisation, en réparant leurs usures accidentelles et prématurées. Ne nous trompons pas d'époque, nous changeons d'ère ! Il ne s'agit plus de programmer une obsolescence abusive, de jeter l'ancien pour acheter



« **Ne nous trompons pas d'époque, nous changeons d'ère !** Cette économie circulaire, faite de bon cœur dans une sobriété heureuse diminuerait sensiblement les pollutions que nous respirons et nous pourrions alors dire avec un certain enthousiasme que, de surcroît, nous changeons d'air !!! »

du neuf à tout prix, de changer pour changer et être à la mode du temps, une mode artificiellement construite et vendue par des publicités envahissantes. Cette économie circulaire, faite de bon cœur dans une sobriété heureuse diminuerait sensiblement les pollutions que nous respirons et nous pourrions alors dire avec un certain enthousiasme que, de surcroît, nous changeons d'air !!!

### Quels sont les enjeux économiques de ces nouvelles pratiques ?

Il importe de faire durer les objets utiles, d'en prendre soin, de les donner à qui en a besoin dans des échanges amicaux et ainsi de favoriser des économies en consommant mieux. Les constructions contemporaines de maisons et d'appartements à énergie posi-

tive ont besoin de travailleurs qualifiés ; les isolations des habitats plus anciens nécessitent également des techniciens capables de concevoir et de réaliser des technologies de haut niveau. Dans ces domaines, les normes écologiques sont créatrices d'emplois. C'est aussi le cas de la mise en œuvre de nouvelles énergies. Il faut donc de toute urgence améliorer la formation initiale et continue des jeunes gens et des jeunes filles qui vont se présenter sur le marché du travail. C'est faisable. Encore faut-il valoriser le travail, tout ce qui est utile au bien commun et non pas promouvoir une civilisation de faux semblant et de loisirs. C'est aussi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire que de jeunes entrepreneurs innovent, inventent, tentent, bousculent les anciennes modalités. C'est ce qui fait que de nouvelles ressources, respectueuses de notre environnement jaillissent et prospèrent. A nous, Députés, d'aller au devant de ces pépites qui font naître l'économie de demain.

### Existe-il dans votre circonscription de Loire-Atlantique des exemples réussis d'entreprises engagées dans le domaine de l'économie circulaire ?

L'entreprise de consommables d'impression Armor à La Chevrolière que j'ai visitée est pionnière dans ce domaine. Les responsables se sont appropriés le « rien ne se perd, tout se transforme ». Les cartouches d'encre usagées ne sont plus considérées comme des déchets mais comme une matière première. Pour eux, « l'économie circulaire permet aux produits de raconter une histoire, d'avoir une valeur ajoutée qui renforce leur activité ». Plus rien ne sera comme avant. Je souhaite que dans bien des domaines, de nombreux déchets deviennent une matière première, à l'origine d'une nouvelle création qui à son tour sera la base de nouveautés. Vous voyez que ça circule entre l'écologie et l'économie ! Pour cela, il faut mener en même temps des actions de formation, de transmission, de réalisation. Il faut respecter les compétences de tous et les encourager. Surtout, il faut aller à l'essentiel dans les modes de vie et les valeurs partagées à la fois dans les domaines écologiques et économiques.

# APPRENTISSAGE – FORMATION PROFESSIONNELLE : UNE RÉFORME POUR MIEUX CONNECTER L'OFFRE ET LA DEMANDE

Sylvain Maillard, Député de Paris



Issu de la société civile, chef d'entreprise dans le secteur industriel et parlementaire, en tant que responsable de texte La République En Marche sur le volet apprentissage et formation professionnelle de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, je me bats et continuerai à me battre pour transformer en profondeur le marché de la formation tel qu'il existe aujourd'hui !

## Comment expliquez-vous que malgré les 32 milliards d'euros consacrés chaque année au marché de la formation en France, ce marché fonctionne mal ?

En tant que chef d'entreprise, j'ai observé qu'il n'y a pas réellement un lieu de rencontre entre l'offre et la demande. La labellisation est hétérogène et nécessite un pilotage national, notamment avec la création de France Compétences. Aujourd'hui, c'est le « parcours du combattant » pour trouver une formation, l'accès au compte personnel de formation reste inaccessible pour les personnes éloignées ou non de l'emploi. 7 mois s'écoulent entre la perte d'un emploi et l'entrée en formation, laquelle profite trois fois plus aux cadres des grandes entreprises privées qu'aux chômeurs et aux ouvriers, faute d'information délivrée par les organismes.

Paradoxalement, notre pays ne compte que 400 000 apprentis alors que 1,3 million de jeunes entre 15 et 29 ans ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation avec un taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans deux fois plus élevé qu'en Allemagne. Depuis 40 ans, malgré les politiques dites de la ville, les discriminations face à l'insertion professionnelle continuent de sévir : près de 45% des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage dans les quartiers défavorisés, soit 20 points de plus que la moyenne nationale !

## Comment mieux connecter l'offre et la demande de formation ? Quels sont les métiers en tension ?

Selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) réalisée par Pôle emploi et le Crédoc, près de 37,5% des recrutements sont jugés difficiles par les employeurs. Alors que nous sommes confrontés à un chômage de masse, les chefs d'entreprise ont du mal à recruter dans les secteurs du bâtiment (61,3%), de l'industrie (40,6%) et des services (33,1%). Il faut co-construire les référentiels de certifications avec les branches comme le prévoit notre réforme. D'autre part, la transformation digitale de notre économie impacte nos métiers. Nous sommes confrontés au « tsunami numérique », 60% des emplois créés



« *Demain, la formation deviendra un bouclier protecteur, outil d'émancipation des individus et un investissement de compétitivité des entreprises et d'employabilité des individus.* »

en 2030 n'existent pas encore aujourd'hui. Les métiers les plus pénibles disparaîtront. Anticipons à travers la formation.

## Comment mieux adapter les offres de formation aux besoins du chef d'entreprise et revaloriser l'apprentissage ?

Nous devons renforcer l'orientation et l'information dès le collège. La création d'un « SAS » de préparation à l'alternance dès la fin du collège permettrait de s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs de base et sont capables d'intégrer une entreprise d'accueil. C'est la condition d'accès à la réussite en lycée professionnel ou en Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

Notre réforme va permettre de corriger l'asymétrie de l'information sur les métiers consacrés à l'apprentissage. Il est primordial de multiplier les échanges, les passerelles, la mobilité entre les CFA et l'Éducation nationale comme le préconise le Ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. Il faut ouvrir nos jeunes au vaste monde à travers les programmes d'échanges existants comme Erasmus, en imaginant tous les partenariats innovants possibles, entre nos centres de formation en France et ceux à l'étranger. La révolution copernicienne de l'apprentissage et de la formation professionnelle, portée par Muriel Pénicaud, Ministre du travail, s'inscrit pleinement dans cette démarche. L'apprentissage est une arme « d'insertion massive » contre le chômage structurel et conjoncturel qui touche notre pays puisque 7 apprentis sur 10 trouvent un emploi. Demain, la formation deviendra un bouclier protecteur, outil d'émancipation des individus et un investissement de compétitivité des entreprises et d'employabilité des individus. La montée en compétences reste un gage d'insertion dans notre société qui permettra enfin à chacune et à chacun d'avoir réellement la liberté de choisir son avenir professionnel !

## POUR UNE ENTREPRISE QUI PRENNE SES RESPONSABILITÉS FACE AUX ALÉAS ÉCONOMIQUES !

Philippe Vigier, Député d'Eure-et-Loir



**P**our faire face à une baisse du carnet de commande, à une rupture technologique ou à la concurrence mondiale, des entreprises sont parfois contraintes de procéder à des licenciements collectifs qui peuvent être massifs. Le territoire qu'elles quittent peut alors s'en trouver meurtri et exsangue. Les conventions de revitalisation qui suivent ces licenciements collectifs constituent par conséquent un tournant qu'il est impératif de bien aborder, que ce soit pour les hommes et les femmes concernées, pour l'entreprise et le bassin d'emploi. Philippe Vigier revient sur un sujet qui touche tous les territoires, toutes les entreprises quelles que soient leur taille.

### En quoi consiste un plan de revitalisation ?

Chaque fermeture d'entreprise, qu'elle soit partielle ou totale, est toujours vécue comme un drame. En effet, les licenciements collectifs précipitent des hommes et des femmes dans l'impasse et mettent à mal le dynamisme économique du bassin d'emploi. Pourtant, il n'y a pas de fatalité. Lorsque les restructurations des entreprises impactent gravement l'économie d'un territoire, elles ont pour obligation de contribuer à la création de nouvelles activités, afin de recréer autant d'emploi qu'elles n'en ont supprimés. Cela se fait par le biais d'une convention dite de revitalisation conclue entre l'État et l'entreprise, qui permet d'indemniser les salariés concernés, mais aussi de mettre en place des mesures d'accompagnement pour les aider à rechercher un emploi, à créer ou à reprendre des entreprises, à se former pour un autre emploi. Cela permet aussi de faire de la prospective pour la création de nouvelles entreprises ou filières, de lancer des aides à la création d'emplois et de financer la création de nouvelles entreprises.

### Vous avez-vous-même été confronté à cette situation dans votre circonscription ?

Le sud de l'Eure-et-Loir est un territoire rural qui a vécu deux vraies épreuves, en particulier avec la fermeture de Flextronics à Châteaudun et celle d'Ethicon à Auneau, qui concernaient 800 emplois au total. Nous avons mis en place un comité de revitalisation que j'ai piloté avec le Préfet, dans lequel la région, le département, les chambres consulaires, les collectivités concernées et les organismes qui aident à la création d'emplois travaillaient ensemble. Nous avons créé 365 emplois en 3 ans avec le premier plan et 325 en 4 ans avec le second. Des obstacles existent : tout d'abord, les personnes concernées ont souvent la culture des très grandes entreprises, et non pas des TPE-PME et des PMI. Ensuite, la formation est souvent mal répartie sur le territoire et peu adaptée aux contraintes personnelles des personnes qui vivent ce bouleversement et cette reconversion.

« Une entreprise qui prend réellement ses responsabilités en cas de fermeture d'une usine participera à une meilleure acceptation de la situation et par conséquent à une meilleure compréhension des enjeux liés à la vie économique et ses aléas. »

### En quoi bien négocier cette étape est important pour une entreprise ?

Tout d'abord, parce qu'il s'agit d'un enjeu vital pour l'image de l'entreprise, qui doit comprendre qu'elle est un acteur du territoire à part entière, en particulier dans les zones rurales ou périphériques. Entre les personnes qui y travaillent, ses sous-traitants et les activités qu'elle génère, l'entreprise est parfois le véritable centre de gravité d'un bassin d'emplois. Sa fermeture ne peut donc être acceptée que si elle prend ses responsabilités, ce qui n'est pas toujours le cas. Ensuite parce que cela permettra une meilleure acceptation de la réalité de la vie des entreprises. Les habitants d'un territoire peuvent comprendre qu'une entreprise doit fermer ou partir mais n'acceptent pas les délocalisations sauvages. Une entreprise qui prend réellement ses responsabilités en cas de fermeture d'une usine participera à une meilleure acceptation de la situation et par conséquent à une meilleure compréhension des enjeux liés à la vie économique et ses aléas.

### Comment améliorer ces processus de plans de revitalisation ?

Il convient tout d'abord de tout faire pour les éviter ! Pour cela, il serait vain d'interdire les licenciements comme le préconisait Arnaud Montebourg ! En effet, les licenciements collectifs sont la conséquence d'évolutions de l'économie au niveau mondial, et rarement d'erreurs stratégiques de la direction l'entreprise. Il faut donc mieux appréhender les mutations économiques,



booster notre compétitivité, en baissant le coût du travail et soutenir d'avantage l'exportation. Il faut aussi renforcer la sécurité juridique et fiscale, mettre fin à l'avalanche de normes et travailler à une harmonisation fiscale européenne. En ce qui concerne les décisions de gestion des entreprises, il faut donner à l'Etat les moyens de faire en sorte que l'entreprise propose un plan de revitalisation à la hauteur des dégâts causés par son départ. Enfin, les plans de revitalisations sont de qualité inégale, en raison des cabinets qui accompagnent ces restructurations : leurs honoraires sont parfois très élevés pour un accompagnement humain faible. Il faudrait donc qu'un agrément leur soit donné chaque année par un organisme certifié indépendant.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE :

### MA VISITE DE L'AÉROPORT D'ANGERS-MARCÉ (49) ORGANISÉE PAR GEEA

Pierre Vatin, Député de l'Oise



**L**e 13 septembre dernier, une délégation de parlementaires dont Pierre Vatin, Député de l'Oise, s'est rendue à l'aéroport d'Angers-Marcé. Situé à 25km du centre d'Angers, ce site est un atout pour la communauté urbaine « Angers Loire Métropole », présidée par Christophe Bechu, également maire d'Angers depuis 2014. Cette visite emmenée par le Président de GEEA Olivier Dassault, Député de l'Oise, à l'invitation de notre collègue Jean-Charles Taugourdeau, Député du Maine-et-Loire, fait suite à d'autres visites effectuées en France depuis 15 mois que Pierre Vatin est élu Député. C'est en étant et en demeurant un Député de terrain, à l'écoute de ses concitoyens dans sa circonscription comme à l'extérieur, que son action de parlementaire permettra de faire évoluer positivement notre pays.

#### Que reprenez-vous de votre visite à l'aéroport d'Angers-Marcé ?

Si le développement des entreprises est un de mes centres d'intérêts, je crois que les bonnes idées sont à prendre partout. C'est par l'interconnexion des idées entre ce que je fais dans l'Oise et ce qui se passe ailleurs que nous créerons les dynamiques de demain : dynamiques de nos territoires mais aussi - puisque les Députés ne peuvent plus être élus locaux - dynamiques de nos textes législatifs. Il s'agit de simplifier pour permettre à nos initiatives de se libérer pour que le cas par cas devienne une réalité, pour que l'accompagnement du créateur, de l'investisseur ne soit pas un vain mot.

#### Et donc ?

Les projets de développement de l'aéroport d'Angers-Marcé sont économiques et touristiques. L'aéroport a une capacité d'accueil de voyageurs d'affaires et de touristes comme de frêt qui peut beaucoup augmenter. L'aéroport peut se développer parce qu'il est conçu comme un outil d'attractivité du territoire. C'était peut-être une infrastructure onéreuse il y a 20 ans mais la patience des élus et leur détermination portent leurs fruits.

#### C'est-à-dire ?

Ce que j'ai vu est très prometteur, si l'on accepte de se mettre dans la peau d'un visionnaire et de voir à long terme. Si l' élu local le fait souvent, le législateur doit se mettre dans cette posture et cesser de défaire ce que ses prédécesseurs immédiats ont fait. Dans le seul domaine des transports, de nombreux investissements sont aujourd'hui freinés par l'Etat lui-même. Il est trop lent, prétendument, par manque d'argent. C'est sûrement vrai mais on n'autorise pas les collectivités locales à y aller ou alors dans la seule idée du désengagement de l'Etat. Il doit redevenir créateur d'infrastructures, en partenariat avec les collectivités locales. Dans ma circonscription, si le dynamisme des collectivités territoriales est là, celui de l'Etat est en retard parce que les infrastructures qui dépendent de lui sont en retard. Je souhaiterais que des plans de développement à la fois raisonnables et raisonnés – protection de l'environnement oblige – puissent voir le jour afin qu'on n'oublie pas des terri-



« Je souhaiterais que notre vision pour le développement en France, dans nos campagnes, dans la ruralité, soit davantage pensée à long, voire à très long terme et pas simplement qu'on se voie opposer le "vous avez vu combien ça coûte ?" ! »

toires qui ont pu prendre du retard quand ils sont défavorisés.

#### Vous êtes pessimiste ?

Non. Aujourd'hui, on ne peut que se réjouir de la présence des départements et des régions : par exemple, si la fracture numérique va se résorber dans l'Oise dès 2019, c'est grâce à l'effort considérable réalisé par le Conseil Départemental de l'Oise et les agglomérations de Compiègne, Beauvais et Creil. En revanche, si les voies de communication qui relèvent de la compétence de l'Etat sont en souffrance, c'est bien parce que l'Etat tient les rênes et que les collectivités locales ne peuvent pas tout : la RN31 et certaines voies de chemins de fer doivent être largement rénovées. De la même façon, la liaison ferroviaire entre l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et Compiègne, Amiens et Saint-Quentin dite liaison Roissy-Picardie sera bientôt une réalité. Mais cette liaison devrait également s'étendre à Crépy-en-

Valois et au-delà. C'est parce qu'on a un accès facile à un territoire qu'on réussit à convaincre les entrepreneurs et investisseurs de s'y installer et qu'on crée des facilités d'accès à l'emploi.

#### Et tous les territoires peuvent en profiter ?

Oui. Le développement en France, dans nos campagnes, doit donner lieu à une vision à long, voire à très long terme. Mettons fin à l'opposition du « vous avez vu combien ça coûte ? » ! Les habitants des territoires délaissés peuvent-ils comprendre cette phrase ? Non. Peuvent-ils être soutenus dans leurs projets ambitieux à long terme ? Oui. L'Etat doit faire confiance aux projets locaux mais aussi y prendre part afin de favoriser le développement de territoires aujourd'hui abandonnés par lui. Autre exemple : la liaison Roissy-Picardie. Les délais qu'il faut à notre pays pour réaliser un projet aussi structurant : on doit être à 25 ans pour les premières études et à 40 pour l'idée. Ceci fait défaut à l'attractivité de l'ensemble de nos territoires. Il nous faut donc combattre cette lenteur et apprendre à être décideurs plus vite là où nous nous embourbons entre procédures complexes et coûts qui finissent par devenir prohibitifs. La lente reprise économique de la France n'est-elle pas pour une part le témoin des barrières que nous nous sommes imposées ces dernières décennies ? Je forme le vœu que l'engagement de l'Etat pour une France plus forte se fasse avec l'engagement de l'Etat pour des territoires plus forts.

## LA TRANSITION AGRICOLE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pierre Cuypers, Sénateur de Seine-et-Marne



**P**ierre Cuypers, Sénateur de Seine-et-Marne, membre de la Commission des Affaires économiques du Sénat et spécialiste des Energies Nouvelles Renouvelables (ENR) au sein du groupe parlementaire « Les Républicains », nous fait partager sa vision sur la place du monde agricole dans la transition énergétique et du dialogue qui lie ces deux mondes, l'avenir des biocarburants, le financement de la recherche sur les ENR, et la place de l'énergie au sein du débat public.

### Quelle est votre vision du mix énergétique de demain ?

Le mix énergétique nous permet d'évoluer vers une dynamique plus vertueuse de développement. Ce bouquet énergétique est un ensemble rassemblant des énergies telles que le nucléaire, le solaire, l'hydrogène, la biomasse et le vent.

Je crois à toutes les énergies à partir du moment où elles sont judicieusement placées et économiquement rentables, et je souscris aux propos exprimés par le Président de la République sur la nécessité de penser la politique énergétique française dans une logique de stratégie adaptative et non de pari pascalien. Il faut en effet répartir les risques, être mobile entre toutes les énergies et n'en renier aucune.

### La transition énergétique est-elle le moyen d'appuyer la transition agricole ?

Le monde agricole, dont la vocation est d'alimenter l'humanité et le monde animal, s'est toujours adapté. Nous le constatons de manière évidente : nous produisons aujourd'hui mieux et plus grâce à la mécanisation et à la génétique. Un exemple parmi d'autres est la betterave. La génétique a permis de travailler sur la forme de la betterave, permettant de passer de 5 000 litres d'eau pour laver une tonne de betterave dans les années 1930 à 15 litres aujourd'hui. Nous avons en France la chance d'avoir des filières agricoles intelligentes et volontaires qui investissent des moyens conséquents dans le développement de nouvelles techniques et de nouvelles énergies, telles que les carburants alternatifs que sont les biocarburants. Notons que les carburants alternatifs représentent les seules énergies liquides pouvant se substituer au pétrole conventionnel. Ils permettent aussi de réduire de près de 70% les émissions de gaz à effet de serre lorsqu'ils sont associés au gazole ou à l'essence. Et, ce sont des énergies disponibles qui ne nécessitent pas nécessairement de consommer de l'espace agricole supplémentaire puisqu'elles peuvent être produites à partir de cultures intermédiaires. Aujourd'hui on incorpore 7% de biocarburants dans l'ensemble des carburants et ce nombre devrait bientôt monter à 10%. Ils représentent donc d'une part un

débouché pour le monde agricole puisque c'est un produit à forte valeur ajoutée pour les agriculteurs.

### Où en sommes-nous en termes de compétences techniques et de développement de ces carburants ?

La 1<sup>ère</sup> génération de biocarburants n'est pas encore aboutie et nous parlons déjà de 2<sup>ème</sup> voire de 3<sup>ème</sup> génération. La 2<sup>ème</sup> génération sera liée à l'utilisation de la plante entière. Bien que nous sachions faire des carburants de 2<sup>ème</sup> génération sur le plan technique, ces solutions ne sont pour le moment pas viables économiquement. Le travail continue donc sur ce point, en parallèle du travail sur la 1<sup>ère</sup> génération. Certaines filières françaises se développent particulièrement, comme la filière de l'éthanol. A titre d'information, il y a actuellement environ 1500 stations-services françaises proposant des pompes à éthanol et les boîtiers de conversion permettant de rendre un véhicule FlexFuel bénéficient depuis 2017 d'un cadre réglementaire précis et sûr. Les biocarburants représentent selon moi une étape dans notre utilisation des plantes et il n'est pas exclu que demain, nous parvenions à donner à ces productions une valeur ajoutée autre que d'être brûlées dans les moteurs, par exemple pour la production de plastiques biosourcés, de cosmétiques, de solvants et de lubrifiants, auquel cas cela serait aussi une utilisation intéressante des techniques développées jusqu'ici. Ces progrès sont rendus possibles grâce à la volonté des acteurs mais nécessitent également un accompagnement politique. Or nous sommes dans un système de plus en plus compliqué et sur-normalisé car l'Etat fait notamment le choix d'être plus vertueux par rapport aux normes européennes, ce qui entraîne une perte de compétitivité conséquente.

### Quelles vont être les évolutions législatives et réglementaires nécessaires pour y arriver ?

L'un des leviers d'action les plus importants est lié à la fiscalité. A titre d'exemple, nous avons tous contribué à travers nos impôts au développement du nucléaire. Pour les biocarburants, nous avons eu des avoirs fiscaux qui ont permis, lors de leur

### LES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS DE BIOCARBURANTS

**La 1<sup>ère</sup> génération :** les biocarburants sont issus de la transformation de produits agricoles (à partir de la partie utile de la plante). Il existe deux filières principales : la filière éthanol (mélangé à de l'essence) et la filière huile (mélangée au diesel).

**La 2<sup>ème</sup> génération :** les biocarburants sont issus de la transformation de résidus agricoles (donc de déchets) et offrent aussi la possibilité de produire de l'éthanol ou du gazole/diesel.

**La 3<sup>ème</sup> génération :** la photosynthèse des algues permet de transformer le CO<sub>2</sub> en graisses qui sont ensuite transformées en biodiesel.

phase de développement, de les rendre aussi accessibles que les énergies fossiles. Toutes les énergies en développement et nouvelles ont un coût et il faut l'assumer. Il faut aussi soutenir ces énergies en proposant des prix de rachat satisfaisants. Cela permettra notamment de soutenir des projets aux coûts conséquents. C'est par exemple le cas de la méthanisation, puisqu'on estime le coût d'un projet à environ 3 ou 4 millions d'euros.

D'autre part, il est important de placer les énergies au cœur du débat public. La méconnaissance du sujet a par exemple impacté, selon moi, la discussion sur la réduction de TVA appliquée aux véhicules de société hybrides puisque l'amendement proposant d'inclure les biocarburants, qui sont autant vertueux que le gaz et l'électricité, n'a pas été retenu. Ce même manque de compréhension impacte aussi les énergies nouvelles puisqu'on s'aperçoit que les démarches administratives freinent leur développement, comme par exemple les énergies renouvelables en mer. Nous sortons de la préhistoire en matière d'imagination relative à l'énergie pour arriver à trouver de l'énergie partout. Il s'agit ensuite de se concentrer sur les énergies positives et les appliquer au plus grand nombre de cas, notamment au monde urbain, en particulier aux bâtiments à énergie positive, ce qui permettrait, par exemple d'envisager des éoliennes verticales sur les toits qui produiraient l'énergie nécessaire à la Tour sur laquelle elles se trouvent.

# L'EUROPE DOIT REVOIR LE STATUT DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS ET HARMONISER LES CHARGES SOCIALES

Laurence Trastour-Isnart, Députée des Alpes Maritimes

**L**e 29 mai 2018, le Parlement européen a voté à une très large majorité avec 456 voix pour et 147 contre la révision de la directive de 1996 sur les travailleurs détachés. Désormais, la durée maximale de détachement est de 12 mois, prolongeable de six supplémentaires et le secteur du transport routier n'est pas concerné. D'ici mai 2020, les Etats membres doivent transposer cette directive. Cet accord consacre le principe dit « à travail égal, salaire égal ». Toutefois, cette révision de la directive européenne aurait dû être plus ambitieuse sur le dossier essentiel des charges sociales. Puissent les élections européennes de 2019 ne pas occulter ce débat essentiel pour nos entreprises, notre économie et l'emploi ! Elue dans un département frontalier (Alpes-Maritimes) avec la Principauté de Monaco et l'Italie, Laurence Trastour-Isnart connaît bien la problématique des flux de population européenne.



« L'Europe ne doit pas nous imposer ce que nous ne pouvons accepter. »

et patronales du pays d'origine. Pour les salariés rémunérés principalement au-dessus de salaire minimum le taux de cotisations sociales patronales est plus lourd en France que dans la majorité des pays européens et notamment de l'est (le CICE a réduit cette fracture pour les salariés rémunérés au salaire minimum). Dès lors, ces écarts rendent le détachement plus « avantageux ». En effet, le taux d'imposition global en France d'environ 65%, dont près de 52% pour les charges sociales. La France reste donc l'un des pays qui taxent le plus les entreprises. Ce mécanisme européen a créé une forme de « dumping social ».

## Comment évaluez-vous les engagements du gouvernement à ce sujet ?

Le sujet du coût des cotisations sociales patronales a alimenté le débat de la dernière campagne présidentielle. En annonçant de nouvelles règles et une réforme européenne rapide « pour que nous puissions construire une vraie refondation de cette directive européenne du travail détaché » le Président de la République a laissé supposer un durcissement de la position française. Mais, après ces déclarations, il n'y a que très peu de changement. En 2019, se tiennent des élections européennes. Ce sujet devra être clairement tranché et dépasser les seules déclarations d'intention. La France ne peut continuer à vouloir ménager tous ces partenaires au risque de doper les extrêmes. La qualité de nos entreprises à relever les défis est immense. L'ingéniosité de nos chefs d'entreprise doit être accompagnée et ce n'est pas à la technocratie européenne de fixer le débat mais aux politiques de prendre leurs responsabilités. La France doit s'imposer pour préserver ses entreprises et ses emplois. Arrêtons d'accepter qu'il soit difficile de changer les règles de l'UE. Il faut changer les règles qui régissent ce statut des travailleurs détachés. Et, j'insiste : l'Europe ne doit pas nous imposer ce que nous ne pouvons accepter.

## L'accord européen vise à garantir une meilleure protection des travailleurs détachés et une concurrence loyale pour les entreprises. Comment se concrétise-t-il réellement ?

L'Europe a trouvé un compromis entre le Conseil européen et le Parlement sur le principe « à travail égal, salaire égal ». Cet accord renforce l'échange d'informations entre pays et améliore l'application des règles contre les différents mécanismes de fraude qui étaient nombreux et d'une pratique que l'on peut qualifier « d'organisée ». A cet égard, la nouvelle directive constitue une avancée qui a tout de même nécessité deux ans de négociations ! Il est regrettable que la France ait cédé face au bloc des pays de l'est de l'Europe notamment sur la durée du détachement et secteurs transports routiers. Il a été trop souvent constaté des recours abusifs au détachement en raison du coût d'une main d'œuvre moins cher. L'Europe n'a toujours pas clarifié le sujet des charges sociales !!! Alors que pour ma part ce paramètre est essentiel pour une véritable égalité et une non concurrence.

## Quel est le nombre de travailleurs détachés en France, comment sont-ils contrôlés ?

L'afflux de travailleurs « détachés », c'est-à-dire de salariés étrangers envoyés par leur employeur dans un autre Etat membre de l'union européenne en vue d'y fournir un service à titre temporaire a fortement progressé ces derniers mois. Nous en dénombrons 96 000 en 2007, 516 000 dix ans plus tard.

L'an dernier, la progression a été particulièrement significative dans l'hexagone puisque nous avons enregistré avec une hausse de 46% en un an. C'est énorme ! Selon un rapport de la Commission européenne sur le sujet, publié en 2017, la France est le deuxième pays d'accueil après l'Allemagne. Plus précisément, les trois premières nationalités de travailleurs détachés en France sont les Polonais, les Portugais, les Espagnols puis les Roumains et concentrent à eux seuls plus de 63% du flux de main-d'œuvre détachée dans l'Hexagone. Face à cet afflux, on peut déplorer que l'inspection du travail peine à exercer ses missions de contrôle (un peu moins d'un millier en 2017, contre 1330 en 2016). Et même si les amendes se multiplient, les montants sont si dérisoires qu'ils ne sont pas de nature à faire changer les comportements : un peu moins de 6 millions d'euros ont été recouverts en 2017. Un renforcement de notre politique de contrôle et des sanctions afférentes doit donc devenir une priorité.

## Comment expliquez-vous cette forte progression du recours aux salariés étrangers ?

L'Europe a créé une sorte de système de concurrence sociale entre les pays car en conservant la protection sociale de leur pays d'origine, le poids salarial des travailleurs détachés est plus faible compte tenu notamment de l'hétérogénéité des régimes sociaux dans l'Union européenne. Ainsi, un salarié détaché est moins coûteux pour un employeur qu'un recrutement local puisque les employeurs paient les charges sociales

# LES BLOCKCHAINS, NOUVELLES TECHNOLOGIES RISQUÉES OU PROMETTEUSES ?

Ronan Le Gleut, Sénateur représentant les Français établis hors de France

**R**onan Le Gleut est Sénateur des Français de l'étranger depuis 2017, membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat. Ingénieur télécom de formation, Ronan Le Gleut a exercé la profession d'examineur de brevets à l'Office européen des brevets à Berlin jusqu'à son élection au Palais du Luxembourg. Le 14 juin 2018, il présente avec ses deux co-rapporteurs le rapport « Comprendre les Blockchains : fonctionnement et enjeux de ces nouvelles technologies ». L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) adopte ce premier rapport parlementaire sur les Blockchains à l'unanimité.



## Pourquoi le Parlement s'intéresse-t-il aux Blockchains ?

Créé à la suite de la crise des subprimes de 2007, puis la crise financière de 2008, le Bitcoin a pour ambition de devenir une crypto-monnaie qui se passe du contrôle des Etats. Basé sur la cryptographie et la confiance distribuée, le Bitcoin fonctionne sans « tiers de confiance ».

Par ailleurs, la valorisation de l'ensemble des crypto-monnaies est approximativement de 300 milliards de dollars dont 120 milliards uniquement pour le Bitcoin.

Enfin, grâce aux Blockchains existe dorénavant l'« offre initiale de monnaie » ICO (Initial Coin Offering) qui est une forme de levée de fonds non réglementée pour les start-ups, en mode « crowdfunding », loin des traditionnels banques et venture capitalists. Ces émissions d'actifs numériques représentent un total cumulé de plus de 8 milliards d'euros en mars 2018.

Pour toutes ces raisons, il apparaissait nécessaire que le Parlement comprenne les Blockchains.

## Est-il vrai que la consommation énergétique des Blockchains est considérable ?

Nous estimons que le seul Bitcoin consomme au minimum 45 TWh/an, or un réacteur nucléaire produit 8 TWh/an et la consommation énergétique de la France en 2017 était de 530 TWh/an.

Par conséquent, les Blockchains basées, comme le Bitcoin, sur la méthode de consensus appelée preuve de travail, entraîne nécessairement une consommation énergétique pharamineuse. Le modèle fonctionne ainsi, la confiance distribuée nécessite que des « fermes de minage » calculent en permanence un exercice algorithmique qui vise à résoudre une fonction de hachage. Ce processus nécessite de faire tourner des calculateurs qui consomment énormément d'énergie. Aujourd'hui, ce problème n'est pas résolu.

## Existe-t-il des problèmes de souveraineté ?

Pour que la confiance dans cette « main invisible » sans tiers de confiance subsiste, il convient qu'aucune ferme de minage ne détienne plus de 50% de la puissance



« Nous estimons que le seul Bitcoin consomme au minimum 45 TWh/an, or un réacteur nucléaire produit 8 TWh/an et la consommation énergétique de la France en 2017 était de 530 TWh/an »

mondiale de calcul. Or 60% de cette puissance de calcul est située sur le sol chinois. Les risques ne sont pas nuls.

Autre thème qui nous interroge, la Commission européenne a attribué l'animation de l'Observatoire européen des Blockchains à une entreprise dont le siège est aux Etats-Unis, à New York, et qui ne travaille que sur la technologie Ethereum, alors qu'il existe 1 600 autres Blockchains. Avec Gérard Longuet (Président de l'OPECST),

Cédric Villani (1<sup>er</sup> Vice-Président), Valéria Faure-Muntian (Rapporteur) et Claude de Ganay (Rapporteur), nous avons signé un courrier adressé aux Présidents de la Commission des affaires étrangères du Sénat (Jean Bizet) et de l'Assemblée nationale (Sabine Thillaye) pour leur faire part de notre étonnement, voire de notre inquiétude, devant ce choix qui n'est pas de nature à assurer la défense des intérêts de notre pays, ni de l'Union européenne.

## 38 PROPOSITIONS "SIMPLES, EFFICACES, ÉCONOMIQUES" POUR AIDER NOS ENTREPRISES

Olivier Cadic, Sénateur des Français établis hors de France



**É**lu par les Français expatriés, sa circonscription est le monde. En quatre ans de mandat, le Sénateur Olivier Cadic a effectué 277 déplacements dans 77 pays. Entrepreneur depuis l'âge de vingt ans, il avait déplacé le siège de sa société au Royaume-Uni en 1996 pour quadrupler son résultat. Il vient de publier un rapport intitulé "Pour une France libre d'entreprendre". Son objectif : faire de notre pays, un paradis pour les entrepreneurs !

### Quelle est la genèse de votre rapport et quel but poursuit-il ?

Il s'agit d'un rapport sur le cycle de vie des entreprises pour alimenter le débat sur la loi Pacte. Il m'a été confié par la Délégation sénatoriale aux entreprises (DSAE), présidée par ma collègue Élisabeth Lamure. Son titre « pour une France libre d'entreprendre » exprime mon objectif de créer un environnement favorable, sinon idéal, pour nos créateurs, nos innovateurs et nos entrepreneurs. Ce rapport définit 38 propositions concernant toutes les étapes de la vie d'une entreprise. Elles sont inspirées par la volonté résolue de faire simple, efficace et économique. Ce n'est pas un plaidoyer bâti uniquement sur ma longue expérience de chef d'entreprise, mais une synthèse des attentes impatientes des entrepreneurs français, telle qu'elle ressort d'une soixantaine d'auditions et la prise en compte des nombreuses contributions écrites. Il est inspiré des bonnes pratiques d'autres pays en faveur de leurs entreprises qui m'ont été vantées lors de mes rencontres à l'étranger.

### Vous avez déclaré que le système administratif français était d'une telle complexité que les entreprises avaient développé une forme de résilience pour y faire face ?

Absolument. C'est ce qui ressort des auditions et cela leur coûte cher. L'administration doit cesser d'exporter sa complexité vers nos entreprises. Sans parler d'une propension à sur-transposer les directives européennes ! On y revient : faisons simple, efficace, économique. Mon rapport contient toute une batterie de propositions qui tombent sous le sens, comme la mise en place d'un seul type de structure juridique (pour les entreprises non cotées) au lieu de 87 actuellement ; le regroupement de toutes les informations relatives à la vie de l'entreprise dans une seule déclaration annuelle ; l'exonération à 100% des transmissions d'entreprises non cotées, sujet qui va concerner 500 000 structures dans les dix ans, ou bien encore, la création d'une procédure de "turbo-dissolution", à l'image de ce qui existe aux Pays-Bas, sans nuire aux créanciers, ni aux salariés.

**Olivier Cadic affirme que nos start-up sont plus « start » que « up ». 90% d'entre elles ne passent pas le cap des cinq ans. Il avance 38 propositions pour réduire une complexité administrative qui nous coûte 60 milliards d'euros par an.**

### Pouvez-vous détailler l'une d'entre elles ?

La moitié des entreprises françaises qui investissent actuellement en Roumanie le font depuis les Pays-Bas. Au lieu de faire foisonner les dispositifs de soutien à l'export, je propose une idée novatrice : un taux d'impôt-société réduit sur les bénéfices réalisés hors frontières. Par exemple, si une entreprise réalise 25% de son chiffre à l'export, elle serait imposée à un taux réduit sur un quart de ses bénéfices.



### Pensez-vous que Pacte puisse suffire à rendre nos entreprises compétitives ?

Pacte est destiné à ce que les entreprises puissent se battre à armes égales avec leurs concurrents internationaux. L'histoire montre que depuis 20 ans, nos PME peinent à grandir et que 90% des start-up ne passent pas le cap des cinq ans. Quand elles réussissent, le rachat par des fonds étrangers est fréquent... Il faudra que le texte voté soit très ambitieux pour que les résultats soient à la hauteur des attentes.

### Quelle est votre vision pour la France ?

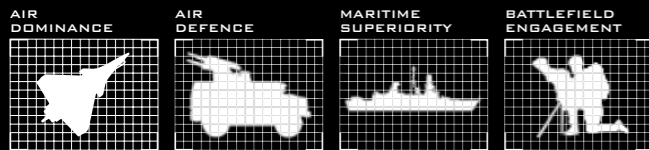
Je rejoins le cœur de tous ceux qui comme le Président de la République rêvent que la France devienne une start-up nation. Elle en a le potentiel et la créativité, chacun le sait. Mais c'est tout un écosystème à bâtir afin de libérer le goût d'entreprendre, tout comme l'envie d'investir. Orienter l'épargne des ménages vers les PME est fondamental. C'est ce que font les Britanniques depuis longtemps par le biais de l'Enterprise Investment Scheme. Les plus modestes se lancent, car si vous perdez votre mise, elle est déductible. Londres compte aujourd'hui cinq fois plus de PME cotées que Paris, pour dix fois plus de capitaux. Inspirons-nous toujours ce qui marche mieux ailleurs...



Excellence at your side\*

**NOTRE ENGAGEMENT POUR VOUS**

Les forces armées font face à des scénarios de combat de plus en plus complexes, dans lesquels il n'y a pas de place à l'erreur. Dans cet environnement ultra-exigeant, vous pouvez compter sur nos équipes d'experts qui s'engagent auprès de vous, afin de vous apporter des technologies à la pointe, éprouvées sur le terrain et une réelle autonomie pour votre défense.



[www.mbda-systems.com](http://www.mbda-systems.com)



\*L'excellence à vos côtés

**L'ENTREPRENEUR  
ENGAGÉ**



**EMMANUEL  
LEVACHER**

**PRÉSIDENT D'ARQUUS**

# ARQUUS

## CENT ANS D'ENGAGEMENT ET D'INNOVATION AU SERVICE DE LA FRANCE

**P**résident d'ARQUUS, dont la nouvelle identité a été célébrée le 24 mai dernier, Emmanuel Levacher, diplômé de l'IEP de Paris et de l'INSEAD, Conseiller du commerce extérieur de 1997 à 2008, a accepté de répondre à nos questions.

### Monsieur le Président, le Groupe Volvo a décidé de changer le nom de sa branche Défense. Et pourtant les affaires semblent bien marcher ?

En effet les affaires marchent plutôt bien. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 500 millions d'euros et un carnet de commandes tout à fait sain et bien réparti nous sommes raisonnablement satisfaits. Les affaires France, avec les marchés Scorpion et trois beaux contrats de Maintien en condition opérationnelle, ou encore le marché des 3700 VT4, qui sont les remplaçants de la P4, en cours de réalisation, sont prospères. La DGA et la SIMMT ont encore rappelé récemment leur satisfaction.

### Et à l'export, quelles sont vos performances ?

Notre carnet de commandes à l'export se consolide régulièrement, avec encore récemment une belle commande de 300 Sherpa pour un pays du Golfe, et le contrat SFMC en cours, ainsi que de très beaux résultats en Afrique en particulier. Le Bastion est un produit qui se vend bien, désormais très *combat proven*, qui séduit de nombreux prescripteurs.

### Votre changement d'identité a-t-il à voir avec la valse-hésitation de la vente puis non-vente de sa branche Défense par Volvo ?

En aucun cas. Je profite de votre question pour rappeler que Volvo ne souhaitait pas

nous brader et y a renoncé tout en rappelant son soutien déterminé à ARQUUS. Vous avez dû le constater lors de notre soirée événement du 24 mai. Quel meilleur témoignage de son soutien que sa présence à l'inauguration aux côtés de la Ministre des Armées et du Délégué général pour l'Armement à l'inauguration d'Eurosatory 2018 ?

### Par ailleurs vous avez une histoire prestigieuse, en particulier avec Renault et Panhard qui sont des entreprises plus que centenaires !

Nous avons cette chance inouïe d'avoir une généalogie extrêmement riche. Mais je rappellerai en préambule qu'autrefois,

parler de mobilité et de protection, c'était parler de sa monture et de son armure... Le cheval d'armes a dominé l'essentiel de l'histoire militaire, d'Alexandre le Grand ou Gengis Khan à Napoléon, dans de nombreux types de missions, la reconnaissance, la conquête d'objectifs, la rupture, mais le cheval militaire a aussi été un fidèle allié de la logistique, de l'artillerie ou du génie. Oui, nous sommes une entreprise centenaire, du FT 17 au Griffon.

### Comment ce siècle de coopération peut-il se caractériser ?

ARQUUS est fournisseur historique des forces armées françaises. C'est l'histoire d'une symbiose militaro industrielle couronnée de succès qui commence avec



Chars FT de l'Armée des Flandres, 28 septembre - 2 octobre 1918. Mise en service 1918.

© ECPAD

Panhard et Levassor et la première auto-mitrailleuse en 1898, qui culmine avec les industriels privés, les figures mythiques de Marius Berliet (les camions de la Voie Sacrée) et Louis Renault, co-inventeur avec le Général Estienne du Char de la Victoire. Cette histoire se poursuit avec des engins non moins légendaires comme le Char B1bis ou l'AMD 178 qui se comportent bien en 1940.

Après la Deuxième Guerre mondiale, ce sera l'EBR, engin de reconnaissance légendaire de la Guerre Froide et aussi des opérations en Algérie, l'AML, meilleur ratio poids, prix, puissance de feu de sa génération, qui a combattu sur tous les théâtres entre son avènement en 1960 et les opérations extérieures de nombreux pays jusqu'à nos jours.

Quant au VAB, qui a réalisé l'exploit de fêter ses 40 ans, 42 versions opérationnelles, présent sur tous les théâtres d'opérations, il vivra au moins 50 ans. Je n'oublie pas les VLRA, conçus par ACMAT, engin choucho des forces pré-positionnées et des armées d'Afrique de l'ouest.



EBR en Algérie. Ligne Morice, frontière avec la Tunisie. Mise en service 1951.

© ECPAD



Le Griffon remplacera le VAB de l'Armée de Terre. 1872 exemplaires prévus par la LPM, dont 50% livrés d'ici 2025.



Le Scarabée, prototype présenté au salon Eurosatory 2018.

Enfin aujourd'hui ce sont le Griffon et le Jaguar, fruit d'une coopération militaro-industrielle entre un GME et l'Etat-major...

#### Quelles conclusions en tirer ?

Ces succès sont certes le fruit d'une étroite entente entre chefs militaires et chefs industriels. Ils sont aussi le fruit du génie des ingénieurs et opérateurs de nos marques. Ils sont enfin le résultat d'une stratégie cent fois remise en cause et renouvelée.

#### Alors... quelles sont les raisons profondes de ce changement ?

Nous avons décidé de nous remettre en question, comme le font de nombreuses entreprises. Il était temps de réfléchir de façon approfondie sur notre positionnement au sein de l'industrie de l'Armement terrestre, sur le spectre de nos gammes de produits.

Par ailleurs il était crucial de bien prendre en compte tous les éléments d'environnement qu'ils soient sécuritaires ou géostratégiques, mais aussi budgétaires, car les budgets de la Défense augmentent presque partout dans le monde, de nature à faire évoluer notre stratégie. L'industriel de Défense doit donc s'adapter non seulement à l'évolution permanente à laquelle doit faire face l'Armée de terre

dans les opérations qu'elle conduit tous les jours en opérations extérieures, comme d'ailleurs sur le théâtre national, mais aussi au contexte géostratégique que je viens d'évoquer. Nous avons donc décidé de réviser notre stratégie et cette démarche nous a incités à changer d'identité.

#### Pouvez-vous nous en dire un peu plus concernant votre stratégie ?

L'objectif clairement affiché est d'être le leader européen incontesté des véhicules blindés légers et médians à roues. Nous visons une croissance de 50% dans les trois ans. Cette croissance sera rentable et durable. Elle passe bien sûr par une amélioration technologique de nos produits, concentrée sur notre cœur de métier, les véhicules tactiques blindés légers et médians à roues. Pour ce faire nous devons avoir une offre complète et renouvelée de produits et services pour proposer aux gouvernements des systèmes terrestres et un soutien intégré efficace. Nous allons concentrer notre budget développement sur fonds propres sur un petit nombre de produits, et parallèlement conduire une politique de partenariats ciblés pour développer des produits adjacents, et pénétrer de nouveaux marchés stratégiques.

#### Quid de l'innovation dans tout cela ?

L'innovation est au cœur de notre stratégie, elle contribue bien sûr au développement de nouveaux produits mais aussi de celui du soutien, avec des modes de diagnostic et de maintenance prédictive de plus en plus sophistiqués. Nous allons aussi étendre notre offre au travers du développement du soutien, très innovant, mais également par le développement de produits innovants, et donc travailler sur certaines briques technologiques. En résumé, nous devons être force de proposition, savoir capter les budgets pour faire vivre notre outil, nos cinq usines de production et d'assemblage, dont la santé est le gage de la préservation des emplois dans les bassins de recrutement qui je le rappelle sont français.

#### Nous sommes quelques mois après le salon Eurosatory, salon au cours duquel vous avez présenté la totalité de votre gamme. Qu'en est-il de votre portefeuille de produits ?

Nous avons une gamme de produits reconnue, en France et à l'étranger, pour trois raisons majeures : la très bonne qualité de nos châssis et de nos systèmes ;

la mobilité et l'endurance offerte sur tous terrains, comme les VAB soumis à rude épreuve dans la bande sahélo-saharienne. Enfin, la protection offerte aux équipages s'avère optimale dans des types d'opérations de plus en plus durs sous la menace des IED en particulier. Nous continuerons donc à proposer une gamme mise à jour en permanence (Bastion, Dagger, VAB Mark3, Sherpa...), sans oublier les services de soutien intégrés et leurs innovations. Ces innovations, regroupées en briques technologiques innovantes, nous ont permis de présenter un nouveau prototype, le Scarabée, qui a reçu un accueil très positif durant le salon Eurosatory.

#### Last but not least, comment s'explique le nom d'ARQUUS ?

Ce nom vient de la double racine latine ARMA et EQUUS. EQUUS, c'est la monture que nous avons évoquée en nous penchant précédemment sur notre his-

toire ancienne. ARMA, ce sont d'abord les armes au sens générique, et nous avons en ARQUUS une contraction d'Armis Equus le cheval d'armes par destination, compagnon d'armes de son cavalier dans la bataille. Nous avons aussi et enfin en ARMA la racine du mot ARMURE. Et vous le savez, notre ADN est la mobilité protégée. ARQUUS est donc très simplement, pour nous, évocateur à la fois de cette mobilité et de cette agilité que doivent offrir aux forces les montures modernes, et de la protection contre les projectiles, éclats et dispositifs improvisés de toutes sortes qui agressent le soldat sur le champ de bataille.

Avec ARQUUS nous comptons bien faire vivre pour des générations encore cet enthousiasme et ce feu sacré qui animaient nos fondateurs qui ont eu l'intelligence de s'allier avec les chefs militaires dans une symbiose militaro-industrielle efficace au profit des soldats en opérations.



Une caisse blindée en cours d'assemblage sur son châssis Armis. Limoges 2017.

#### LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

ARQUUS agit dans le strict cadre de la charte pour la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du Groupe Volvo. Son action repose sur trois piliers intimement liés à son cœur de métier.

**Le Social de Défense :** il s'agit de fournir une aide aux blessés en opérations, ainsi qu'aux veuves et orphelins de la Défense, à travers diverses actions humaines ou de mécénat.

#### • Actions de mécénat (dons) :

- Au profit de la Cellule d'aide aux Blessés de l'Armée de terre en vue d'accroître sa réactivité en cas de besoin, via l'Association Terre Fraternité.
- Au profit des Rencontres Militaires Blessures et Sport (RMBS) en vue de la réhabilitation des blessés par le sport.
- Au profit des familles éprouvées vivant au-dessous du seuil de pauvreté via l'Association des Œuvres d'Entraide du Ministère de la Défense (ADO).

#### • Actions directes :

- Création de l'Association 1X1 qui assure un suivi individualisé à des orphelins de soldats en situation difficile, en vue de créer un environnement favorable à leur développement scolaire, par la désignation de parrains bénévoles de l'entreprise et la fourniture de biens ou de services (cours particuliers, ordinateurs portables etc.).
- Dans le contexte de l'opération Omega, l'insertion de blessés en opérations dans les rangs de l'entreprise par la fourniture d'un emploi, en vue de leur réhabilitation par le travail.

#### La Réflexion de Défense :

• Mécénat au profit de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), en soutien de son Laboratoire de Recherche sur la Défense, en partenariat avec l'Armée de Terre française et le Groupement de l'Industrie de Défense Terrestre (GICAT), MBDA et Thales.

• Mécénat au profit de la Chaire d'Economie de Défense, créée à l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) avec quatre autres industriels majeurs de la Défense (Thales, SAFRAN, MBDA et Naval Group).

• Divers partenariats avec l'Ecole de Guerre, en vue d'intégrer des auditeurs libres au sein de chaque session et de s'exprimer en tant qu'industriel de Défense devant les officiers supérieurs en formation.

#### La Promotion de la Réserve :

• Convention signée entre le Président d'ARQUUS et le Ministre de la Défense reconnaissant à ARQUUS le titre de Partenaire de la Défense. Il s'agit de faciliter aux collaborateurs leur participation aux actions de lutte contre le terrorisme sur le territoire national.

# OPTIMISEZ VOS RÉCOLTES

Spécialiste reconnu dans la fabrication de séchoirs et de nettoyeurs à grains, les équipements **LAW, SATIG** et **MAROT** vous procurent un avantage décisif dans le traitement de vos récoltes.

## BIEN PLUS QU'UN FABRICANT

Pour CFCAI, l'important n'est pas uniquement de proposer le meilleur produit. Ce qui est essentiel c'est d'accompagner durablement ses clients en leur apportant des solutions innovantes et fiables avec des services personnalisés.

Grâce à son écosystème totalement intégré, CFCAI est présent à toutes les étapes : lors de la conception et la fabrication de votre produit, jusqu'à son installation, sa maintenance et son évolution. Dans tous les domaines, cette approche unique en son genre vous garantira à chaque fois une performance et des résultats optimaux.

- Bureaux d'études et de R&D
- Conseils personnalisés
- Fabrication, installation et mise en route
- Service maintenance, entretien et réparation
- Contrats de service toutes marques
- Hotline gratuite 7j/7, de 7 h à 22 h durant la campagne de maïs
- Techniciens intervenant en France et à l'international
- Formation à la conduite de nos séchoirs pour un meilleur rendement énergétique
- Numéro d'agrément formateur 22600235060

 Propriétaire et Fabricant des marques françaises



 **Law**

- Séchoirs à recirculation ou continus multi-céréales
- De 20 à 1000 tonnes / 24 heures



 **Satig**

- Séchoirs industriels continus multi-céréales
- De 400 à 6000 tonnes / 24 heures



 **Marot**

- Nettoyeurs rotatifs multi-céréales
- Jusqu'à 400 tonnes/heure

 **Cfcai**

Route de Montgérain  
BP 4 - 60420 TRICOT (France)  
Tél. : + 33 (0)3 44 51 53 50  
Mail : cfcai@groupefcf.fr

## LOI PACTE : IL ÉTAIT TEMPS !

Par Gérard Bekerman, Président de l'Afer



L'Afer, 740 000 adhérents, 2 millions de bénéficiaires, 55 milliards d'euros sous gestion

**L'Afer avait adressé il y a trois ans aux 348 Sénateurs et aux 577 Députés de la République un manifeste intitulé : Pacte pour l'épargne et l'assurance vie. Que disait ce Pacte ? Une seule chose. Mettre fin à la bougeotte fiscale et garantir la stabilité des règles juridiques.**

La France a un code de la route, un code des impôts, un code du travail, un code de l'environnement. Il lui faut un code de l'épargne. Jouer avec la fiscalité, c'est jouer avec le code de la route qui, un jour, dirait : vous pouvez passer au rouge, vous pouvez franchir une ligne blanche, vous pouvez ne pas vous arrêter au stop.

**Trois ans ont passé. Bruno Le Maire propose aujourd'hui la loi Pacte. Nous y sommes favorables. Pourquoi ?**

Parce qu'il s'agit de simplifier l'épargne retraite. En amont, on ouvre l'offre aux gérants d'actifs (cela nous va). En aval, on cherche à obtenir de meilleurs rendements (cela nous va encore mieux). Les assureurs, cantonnés à la gestion des passifs, c'est-à-dire à la gestion des

engagements dans le long terme, ont vu d'un œil trouble que les gérants d'actifs allaient dorénavant devenir des acteurs de nos retraites, à l'image des fonds de pension un peu partout dans le monde. Après tout, il n'y a rien de mal à ce qu'un ministre satisfasse les 17 millions d'assurés vie autant que les 275 assureurs en France. Première bonne nouvelle.

**Deuxième bonne nouvelle : On ne touche pas à l'assurance vie, ni aux exonérations, ni au régime des successions.** On crée une enveloppe unique : le Plan Epargne Retraite, PER, qui va regrouper : l'Article 83, le Perco, Madelin et le Perp, en tenant compte de ceux qui sont salariés, ceux qui sont libéraux et d'autres cibles. L'Afer, extraordinaire vivier de la population française, y est prête. Le PER individuel succèdera au Perp et au Madelin.

Le PER collectif d'entreprise sera soit universel, soit catégoriel, succédant à l'Article 83. On pourra y souscrire soit sous forme d'un compte-titres, sans garantie, soit sous forme d'un contrat d'assurance sécurisé.

**afer**  
ASSOCIATION FRANÇAISE  
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

**Troisième bonne nouvelle : la loi prévoit la liberté de sortir en capital avec maintien de l'abattement de 10% si sortie en rente.** Si on opte

pour la sortie en capital, la taxation des produits se fera au choix entre le prélèvement forfaitaire de 30% ou l'impôt sur le revenu. Cette liberté, l'Afer la demandait depuis 40 ans. Il est vrai qu'en matière de liberté, les citoyens sont souvent en avance sur les politiques. La déductibilité au sein du PER est accordée à hauteur de 10% des revenus professionnels. Un cadre réglementaire du cantonnement, c'est-à-dire notre sécurité, est prévu. Les droits seront transférables sans frais au-delà de 5 ans. Transférabilité ? Le mot est lâché. Encore un effort pour une véritable transférabilité. Je suis libre d'avoir un compte bancaire où je veux. Je souhaiterais être libre d'avoir un contrat d'assurance vie où je veux, sans perte d'antériorité fiscale en cas de transfert. Soit, l'enjeu est complexe, il faudra l'organiser, l'Afer a des idées, mais rien ne vaut la liberté. Nos assureurs raisonnent comme du temps de Zola. Nous sommes au XXI<sup>ème</sup> siècle, à l'heure du digital et du numérique.

Nous restons vigilants car plusieurs interrogations, hélas techniques, demeurent : que deviendra l'Eurocroissance pour lequel l'Afer a tant milité ? Les engagements des compagnies resteront-ils des provisions mathématiques ou deviendront-ils des parts de provision de diversification ? Faudra-t-il prolonger le transfert des plus-values latentes ?

En pensant ainsi à nous, le gouvernement pense aussi à lui. Il s'agit de mieux assurer nos retraites, de préparer la grande réforme qu'on voit poindre et de soutenir l'économie productive, les PME, les entreprises, pour l'emploi, pour les jeunes.

**Gérard Bekerman, avec son taux actuel, l'assurance vie reste-t-elle un bon placement ?**

Si c'est à l'Afer, oui, si c'est ailleurs, ce n'est pas toujours certain. Cette année, la moyenne du rendement des fonds en euro était de 1,7% alors que le taux Afer était de 2,40 plus 0,25% en réserve. Peu de compagnies peuvent proposer une telle performance. Notre structure est associative, mutualiste. Nous distribuons et mettons en réserve tout ce que les coupons, les crédits, les dividendes, les intérêts, les réalisations de plus-values nous rapportent et nous n'avons pas d'actionnaires à rémunérer.

**L'assurance vie a-t-elle un intérêt en 2019 ?**

Grâce à nous, son cadre juridique, social et fiscal a été préservé. La flat tax a même amélioré son sort. Le gouvernement a eu la sagesse de ne pas toucher aux successions ni aux exonérations. Nous avons quelque 4 800 milliards d'épargne financière. Je pense que l'intérêt patrimonial est beaucoup plus dans les 1 700 milliards d'euros d'assurance vie, qui est une épargne libre, que dans les 3 100 milliards restants qui sont une épargne contrainte, réglementée, qui rapporte des misères, plafonnée et forcée.

**Le grand expert, le professeur, que pense-t-il de la crise de 2008 ?**

Le grand expert a été bien petit car il n'a pas vu venir la crise et les économistes qui l'ont vu venir, l'ont vu trop tôt ou trop tard. J'ai beaucoup écrit dès 2008 pour dire ma confiance dans la capacité du système financier international à la surmonter. Le régulateur y a apporté une contribution majeure. Les dégâts sont derrière nous. Certaines universités, je pense à Dauphine, avaient cru devoir fermer leur master de modélisation de produits dérivés. J'avais maintenu le mien à Assas. Et que voit-on aujourd'hui ? Des jeunes, un peu moins habiles en probabilité, mais qui sont plus conscients des risques et qui performant à Londres, Singapour, Paris, New-York. Restons confiants, restons impressionnés par l'extraordinaire flexibilité du système financier à surmonter ses troubles. L'histoire l'enseigne.

## L'AFER POUR LES JEUNES !



Tout le monde a été jeune. Tout le monde ne sera pas vieux. La jeunesse est une chance qu'il faut saisir. Les jeunes, je les ai fréquentés pendant trente ans à l'université. Ils sont l'espoir d'une France contaminée par la routine, les ennuis, les blocages, les fiscalités envahissantes. **L'épargne, pour un jeune, est un peu comme la notion de luxe sous l'Ancien Régime :** à proscrire. Elle est un résidu. Keynes l'enseignait :  $Y = C + S$ , le revenu (Y) est égal à la consommation (C) plus l'épargne (S).

Le jeune pense à C pour jouir du présent, le retraité à S par peur pour ses vieux jours et l'Etat à Y pour le fiscaliser. Les jeunes pensent aussi à Y, à gagner leur vie, obtenir un revenu qui sera totalement consommé au début puis progressivement épargné. Les jeunes représentent peu dans les 4 800 milliards d'épargne financière et les 11 000 milliards de patrimoine global des ménages. L'éducation y est pour beaucoup. Entre le besoin de se nourrir, de se loger, de plaire, de se faire plaisir, de se montrer avec ostentation pour paraître dans l'instant, il reste peu de temps et de ressources pour épargner. **Or l'épargne est une discipline. Elle doit être enseignée comme la grammaire ou l'arithmétique.** Elle est une question d'éducation. Penser épargne est trop souvent perçu comme renoncer à consommer.

La plupart des jeunes n'ont pas la chance de pouvoir épargner. Notre taux d'épargne, de l'ordre de 15%, les exclut largement. Les jeunes hésitent aussi à épargner car ils n'y voient pas très bien l'utilité. Ils en ont une vague idée pour leur intérêt futur comme faire face aux aléas de la vie, acquérir un logement, préparer sa retraite, mais ils seraient sans doute mieux disposés à épargner si la finalité était plus transparente. Il faut expliquer que leur épargne, c'est bon pour eux et bon pour la société où ils vivent. **Sans doute seraient-ils moins réticents s'ils savaient que leur épargne finance les entreprises qui créent des emplois ou l'Etat qui assure, bon an mal an, l'éducation et la santé.**

Les dettes et les déficits publics sont un terrible handicap à l'épargne. Réconcilions-nous avec les jeunes car c'est quand on est jeune qu'il faut penser retraite. Mais allez faire comprendre cette réalité à un jeune que le fruit de son travail sert aux besoins d'un Etat qui donne le très mauvais exemple de dépenser plus qu'il ne gagne. **Les jeunes épargneront quand les Etats seront disciplinés.** Ils auront le goût d'épargner quand les politiques cesseront de modifier en permanence les règles du jeu fiscal. L'instabilité, le doute fiscal est le cancer de l'épargne.

**L'Afer aime les jeunes. Sous peu, avec le digital, les inscriptions sur le site de l'Afer se feront en un clic.** L'année dernière, nous avons proposé aux 21 000 nouveaux adhérents, dont la moyenne d'âge est de 37 ans, une adhésion à 100 euros sans frais d'entrée. C'est petit, comme une rivière. Les jeunes sont en train de découvrir la géographie d'un ruisseau, d'un fleuve puis d'un océan où chacun s'arrêtera comme il le pourra et comme il le voudra au cours du cycle de vie.

GB.

### NOMINATION

**Lorenzo de La Rochefoucauld, le nouveau Délégué Général de l'AFER**

Jeune économiste, Lorenzo de La Rochefoucauld est entré à l'Afer en 2014 comme Directeur de cabinet du Président, pour devenir, à 27 ans, Délégué Général. Une reconnaissance de ses pairs au sein de la profession.



# ZOOM SUR RESO ELEC



## MISE EN LUMIÈRE D'EMMANUEL GRAVIER

### UN ENTREPRENEUR TRÈS BRANCHÉ !

#### **E**manuel Gravier est loin d'être un bleu dans les réseaux électriques !

Centralien de formation, deux ans engagé dans les forces spéciales, il a fait ses armes, il y a 30 ans, chez MATRA TELECOM, puis TEKELEC AIRTRONIC, SONEPAR Ile-de-France et France...

En 2000, pas de bug informatique, ni électronique, l'ingénieur se convertit en entrepreneur.

Il crée alors RESO ELEC. 500 salariés sont connectés en cinq sociétés pour offrir une offre globale dans les métiers de l'énergie : l'installation électrique (EGA à Lyon, Sati France en Bretagne), la performance énergétique (Automatismes services en Ile-de-France), l'intégration et automatisme (ASC et Promocab en Bretagne). Ouvert à l'international, il exporte jusqu'à 30% de sa production. Spectateur averti des mouvements et alliances politiques, il n'a pourtant jamais souhaité s'y engager : « j'ai préféré m'impliquer dans un autre courant alternatif, celui de la gouvernance d'instances professionnelles. Je suis plus à l'aise avec ses codes couleurs ». Elu Président de la FFIE (Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique) en 2015, il est membre du bureau et administrateur de la FFB (Fédération Française du Bâtiment), Vice-Président de la FFB Grand Paris, en charge du social. Le dirigeant de RESO ELEC a aussi présidé la CSEEE (Chambre syndicale des entreprises des équipements électriques à Paris).



#### **Quelles sont les valeurs portées par votre groupe RESO ELEC ?**

La confiance, l'esprit d'équipe et le sens de l'action. L'un ne va pas sans l'autre. La discipline, la reconnaissance des talents et de la responsabilité de chaque maillon de la chaîne de compétences permettent d'être performant autant dans la vitesse d'exécution que dans la qualité de résolution.

#### **RESO ELEC est très présente sur le territoire national. Pourquoi un tel maillage territorial ?**

RESOELEC est implanté en Ile-de-France, dans la région Rhône Alpes et en Bretagne. A partir de ces régions nous intervenons partout en France et nous exportons indirectement 20% de nos réalisations industrielles.

Des sièges sociaux aux hôtels importants, des centres logistiques, des établissements scolaires, des usines ou centre commerciaux constituent les clients principaux du groupe en installation électrique d'envergure.

Pour nos marchés industriels, les métros automatisés, les lits médicalisés, les process industriels en agroalimentaire ou pour l'aviation constituent le principal de nos activités en câblage, connectique et armoires électrotechniques et racks d'acquisitions de données.

L'enjeu essentiel des prochaines années se situe au niveau des ressources humaines avec la difficulté de recrutement

et de défi de la fidélisation des personnes opérationnelles.

#### **Vous présidez la FFIE. Pouvez-vous en dire un peu plus ?**

La FFIE est une organisation professionnelle fondée en 1924, une grande dame donc de plus de 90 ans. Sa mission est de représenter, défendre et promouvoir les entreprises d'installations électriques affiliées. Avec l'appui de ses 92 organisations départementales adhérentes, elle focalise également son énergie autour de différentes missions telles que le conseil, le développement et l'information de ses entreprises.

Connectée aux marchés émergents, la FFIE délivre son expertise des métiers de l'électricité. Elle apporte une information continue sur l'évolution des métiers, des techniques, des normes, des réglementations et des marchés.

Elle informe sur l'évolution économique des marchés de l'intégration et installations électriques et fournit des outils





pour optimiser la gestion des entreprises et accroître leur business. La FFIE c'est aujourd'hui, 5 100 entreprises adhérentes, plus de 100 000 actifs, générant 15 M€ de chiffres d'affaires (50% du CA du secteur).

**Quelle est la place de l'apprentissage dans votre profession ?  
Comptez-vous suffisamment d'apprentis dans votre secteur ?  
Avez-vous anticipé les nouvelles réformes suite à l'adoption de la loi sur l'avenir professionnelle ?**

La place de l'apprentissage dans notre profession est essentielle et primordiale. La FFIE est acteur à part entière dans la gestion et l'animation d'un certain nombre de CFA. Nous participons à la rédaction des contenus de formations. Bien sûr, nous avons anticipé les nouvelles réformes et nous constatons d'ailleurs en ce moment le retour des apprentis dans les CFA d'électricité.

**Pourriez-vous nous donner votre éclairage sur la démission soudaine de Nicolas Hulot ?**

Cette démission est une question anodine pour nous. L'essentiel est l'action et la marge de manœuvre du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Nous avons participé, au printemps dernier au groupe de travail « Lecornu »

sur l'énergie solaire et nous soutenons vivement le développement du photovoltaïque, en alertant cependant sur les écodelinquants en la matière. Le législateur aura des dispositions à prendre.

**Quel est le profil de l'électricien de demain ?**

L'électricien de demain sera un professionnel de formation très technique intégrant des compétences électrotechniques informatiques et de télécommunication.

**Comment votre filière est-elle impactée par les bâtiments et objets connectés ?  
Accompagnez-vous vos adhérents dans cette transition digitale ?**

Oui, notre profession est très impactée par la révolution du digital, l'implication du numérique dans nos métiers et la transition énergétique. Nous intervenons de plus en plus, dans les bâtiments et objets connectés. C'est le paradigme de demain pour nous et une évolution de nos marchés futurs.

**Quels sont les derniers textes législatifs sur lesquels la FFIE a apporté son expertise ?**

La FFIE a apporté son expertise sur les données géographiques souveraines, avec

des items sur la cartographie des plans de charges des bornes IRVE, la protection « foudre » pour une protection des personnes, mais aussi dans le cadre du projet de loi ELAN, sur le régime de propriété des colonnes montantes électriques...

**L'autoconsommation est-elle un simple battage médiatique ou réellement porteur d'une indépendance énergétique ?**

L'autoconsommation est un phénomène de société qui va prendre de plus en plus d'importance dans les années à venir. Les intégrateurs de solutions électriques auront toute leur place pour susciter et accompagner le développement de l'autoconsommation.

**Quels sont les sujets structurants du secteur de l'énergie dans les prochaines années ?**

Vaste sujet, mais je dirai la place du nucléaire, la croissance des énergies renouvelables, les smart grid avec une alliance de l'évolution digitale et empreinte carbone et enfin l'attitude des particuliers en fonctions des outils de régulations (le linky par exemple).

#### LA RÉSILIENCE AU CŒUR DE SON MANAGEMENT

Ses qualités d'ancien officier des forces spéciales, décoré pour son implication dans les conflits au Liban, en Afrique, l'inspirent au quotidien. Il anime ses équipes comme à l'armée. La discipline, le respect de chacun, le sens de la mission font de lui un manager aguerri qui n'oublie jamais d'intégrer l'humour dans son processus de décision. « De temps en temps, ça permet de faire baisser les tensions et de faire passer des messages », il ajoute « C'est important que les salariés se sentent à l'aise dans leur entreprise et qu'ils s'y impliquent ». Emmanuel Gravier adapte son groupe à l'écosystème économique, au développement des nouvelles technologies, à la montée en puissance de la connexion des données comme à la baisse des dotations des collectivités locales qui a causé un frein économique non négligeable dans le secteur du BTP par exemple.

## REPRÉSENTANTE DE TOUTE UNE PROFESSION

La Fédération française des entreprises de génie électrique et énergétique remplit une mission de représentation, de défense et de promotion des entreprises affiliées, à l'échelon national et auprès des instances européennes.



5100 ENTREPRISES SONT  
ADHÉRENTES FFIE

50% DES SALARIÉS  
DU SECTEUR = 100 000 ACTIFS  
FFIE

15 M€ de chiffre d'affaires = 50% DU CA DU SECTEUR

40% NEUF 60% RENOVATION

18% DE TRAVAUX ET DE RÉSEAUX

82% DE TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

27% Résidentiel 44% Tertiaire 29% Industriel

## TELMA : FREINER SANS POLLUER !

Leader mondial du freinage sans friction, **Telma** poursuit son développement tout en intégrant une dimension environnementale forte pour contribuer à son échelle à la Transition Énergétique. Olivier Saint-Cricq, Directeur Général de Telma, nous en dit plus.



Olivier Saint-Cricq

### Pouvez-vous nous en dire plus sur Telma et son cœur de métier ?

Telma a débuté son activité en 1946, il y a plus de 72 ans ! Nous fabriquons des freins à induction pour le monde du transport. Ces freins sont aussi appelés ralentisseurs électrique ou électromagnétique. Nous sommes le leader mondial de cette technologie.

Nous disposons d'une usine à Paris qui exporte plus de 87 % de sa production et une usine en Chine, depuis 2005, qui sert exclusivement le marché chinois. Nous avons aussi un bureau de distribution aux États-Unis et des bureaux de support technique et commercial en Inde, en Amérique du Sud et en Allemagne. Nous employons 265 collaborateurs.

Au niveau du groupe, nous fabriquons plus de 32 000 ralentisseurs par an. Nous avons plus de 300 modèles de freins différents et plus de 571 applications, des solutions techniques adaptées en fonction du véhicule.

Nous adressons le marché du transport des

merchandises, les véhicules spéciaux (grues, ambulances, collecte de déchets, matière dangereuse), l'industrie ainsi que le transport des personnes, qui représente notre plus gros marché.

profession pour sa capacité à freiner sans usure. Nous avons même des applications qui tournent depuis plus de 30 ans sans maintenance particulière. Enfin, notre organisation est certifiée (ISO 16 949, ISO 14 001 et OHSAS 18 001). L'installation de ces ralentisseurs s'est d'abord et avant tout généralisée pour des questions de sécurité. Les lois imposent, en effet, que les véhicules utilisés pour le transport de personnes soient équipés d'un système de freinage secondaire. Le ralentisseur va donc freiner à la place des freins. Il existe différentes technologies dont le ralentisseur électromagnétique que nous fabriquons, mais aussi la technologie hydraulique, qui représente notre principal concurrent sur le marché. Le Telma se caractérise par une très grande réactivité, il démarre dès le freinage, alors qu'il faut environ 3 secondes pour que le ralentisseur hydraulique ne s'enclenche. Il est aussi efficace à basse vitesse (dès 3 km/h), quand les ralentisseurs hydrauliques ne se déclenchent pas en dessous de 30 km/h. Ces différences rendent donc nos produits efficaces aussi bien dans des environnements extrêmes comme en montagne, mais ils sont les seuls réellement efficaces en ville. Il est particulièrement pertinent d'équiper les véhicules roulant au gaz de nos systèmes en raison du très faible frein moteur qui caractérise ces véhicules. Le Telma permet dans ce cas d'éviter l'usure particulièrement importante des freins propre aux véhicules gaz.

### Dites-nous-en plus sur le volet environnemental et développement durable ?

Nous sommes très sensibles aux questions environnementales et essayons de contribuer à notre niveau à la réduction des émissions polluantes de toute sorte. D'ailleurs, nos produits sont recyclables à 99 %. En parallèle, les

freins contribuent fortement à la pollution en milieu urbain. Par exemple, le système de freinage à friction d'un camion en ville pollue jusqu'à 17 fois plus que le pot d'échappement en termes d'émissions de particules fines. Notre ambition est de proposer des produits Telma qui vont justement permettre un freinage moins polluant.

En effet, les véhicules équipés de Telma polluent moins : en utilisant nos systèmes de freinage à induction, les freins par friction s'usent moins et polluent donc moins. Ce positionnement permet également des économies budgétaires au niveau de la maintenance et du remplacement des freins par friction. L'utilisation du frein à induction Telma permet de réduire le remplacement des plaquettes et disques de freins de 87 % (soit une économie d'environ 46 000 euros sur la durée de vie d'un véhicule, type camion de collecte de déchets utilisé en ville et parcourant 170 000 km en 10 ans).

### Comment cela se traduit-il concrètement ?

Dans cette démarche, nous nous basons sur une analyse du cycle de vie de nos produits qui a été financée par la région Île-de-France. Les résultats sont très significatifs : un véhicule doté de Telma permet de réduire de 62 % les effets de destruction de la couche d'ozone, de 65 % la toxicité humaine non cancérogène, de 75 % l'épuisement des ressources naturelles, de 81 % l'acidification, de 81 % le changement climatique et de 82 % l'ozone photochimique. Plus particulièrement, notre produit permet de réduire de 85 % l'émission de particules fines alors que les études de santé publique ont souligné qu'un citoyen respire jusqu'à 90 milliards de particules fines par jour et que cette pollution de l'air serait même responsable



de 403 000 décès prématurés chaque année en Europe.

### Quels sont vos principaux défis ?

Il y a un fort enjeu de sensibilisation des pouvoirs publics afin que ces derniers prennent véritablement conscience de l'impact polluant des freins. Il y a un travail de lobbying à faire pour pousser des législations en faveur des systèmes de freinage moins polluants. À cela s'ajoutent d'autres sujets tels que la pollution dans le métro qui est de plus en plus préoccupante. Nous avons des solutions pouvant équiper les métros pour réduire l'émission des particules dans l'environnement fermé des tunnels.

Enfin, nous développons des partenariats avec des constructeurs pour poursuivre et optimiser le développement de nos produits, qui doivent être plus que jamais intégrés aux véhicules dès leur conception. ■



L'UTILISATION DU FREIN À INDUCTION TELMA PERMET DE RÉDUIRE LE REMPLACEMENT DES PLAQUETTES ET DISQUES DE FREINS DE 87 %



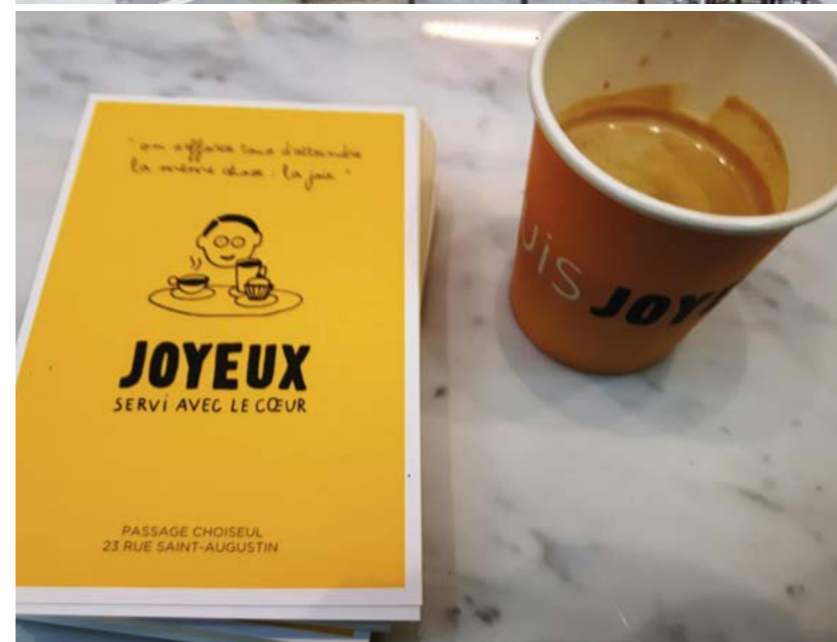
## CARTES SUR TABLE



## AU CAFÉ JOYEUX,

### ON Y SERT AVEC LE CŒUR !

**E**n quelques mois, le café joyeux est devenu LE café à la mode, où même les parlementaires s'y déplacent pour déjeuner et découvrir ce nouveau concept « coffee shop ». « JOYEUX », c'est l'inscription jaune pétante sur la devanture. Voilà l'annonce d'une belle promesse ! Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés (GEEA) a poussé la porte de cet établissement parisien, situé à l'entrée du passage Choiseul, au 23 rue Saint Augustin dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement.



Le premier a été ouvert quatre mois auparavant à Rennes. L'objectif est très clair : en employant des personnes souffrant de troubles cognitifs ou de handicaps mentaux tels que l'autisme ou la trisomie 21, Yann Bucaille Lanrezac, entrepreneur à succès dans le secteur de l'énergie, veut faire sauter les codes.

Tenu par des personnes handicapées en salle comme aux fourneaux, ces travailleurs d'habitude invisibles tiennent le haut de l'affiche. On vient pour eux et la qualité des produits. De grands sourires nous accueillent, la fierté dans les regards se mêlent aussi à l'implication sérieuse dans les missions qui leur sont confiées. L'envie de travailler est importante. Pas question de transiger sur la qualité des produits. Tout est fait maison, c'est frais, local, vegan ou sans gluten.

Ici, les 6% de quota de travailleurs handicapés sont littéralement pulvérisés. Une trentaine d'emplois a été créée et une poignée de managers les encadrent. « On ne fait pas du social », précise Grégoire, éducateur spécialisé et responsable pédagogique du projet. « On crée un emploi et on l'adapte pour proposer à chacun un environnement de travail le plus cohérent et le plus épanouissant pour lui ». Les horaires sont sur mesure. Les contrats varient entre 17 et 35 heures suivant les capacités de chacun.

Qu'est ce qui a motivé Yann Bucaille Lanrezac à créer un tel business solidaire ? L'idée a germé quand un jeune autiste lui a demandé un emploi... et qu'il n'avait rien à lui offrir. « J'ai créé l'association Voile solidaire pour organiser des sorties avec des personnes âgées, malades ou handicapées. Mais faire quelque chose pour elles ne me suffisait plus, je voulais travailler avec elles. »

Cette pause gourmande a beaucoup plu à l'équipe de GEEA qui vous invite à partager cette belle expérience hors du temps. On retient l'audace de l'entrepreneur, la mobilisation des Joyeux qui rendent le pari gagnant ! D'autres Cafés Joyeux devraient bientôt voir le jour en France. Souhaitons-leur que de la joie et du bonheur !

**NOS RÉGIONS**

**ONT DU TALENT**

« Confluence entre tradition et innovation,  
l'Alsace au cœur de l'Europe »,  
par Raphaël Schellenberger



# RAPHAËL SCHELLENBERGER

DÉPUTÉ DE LA 4<sup>ÈME</sup> CIRCONSCRIPTION DU HAUT-RHIN



Originaire de Wattwiller, commune du Haut-Rhin adossée au contrefort vosgien, Raphaël Schellenberger s'implique dès son jeune âge au sein du tissu associatif local.

Il étudie à Strasbourg et obtient un Master 2 spécialisé en Administration des Collectivités Territoriales, après avoir suivi un cursus de Sciences Politiques et Sociales. L'année de ses 24 ans est également celle de sa première campagne municipale, remportée dans sa commune natale de Wattwiller. Il devient ainsi le plus jeune maire d'Alsace. Elu conseiller départemental du canton de Cernay l'année suivante, il préside notamment le groupe majoritaire au sein de l'Institution.

En 2017, il se présente dans la 4<sup>ème</sup> circonscription du Haut-Rhin pour succéder à Michel Sordi. Depuis son élection, il siège à la

commission des Lois et à la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale.

Ses travaux parlementaires portent notamment sur les collectivités territoriales et la décentralisation. Il est particulièrement engagé pour que l'Alsace retrouve une existence institutionnelle.

Il est membre du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) et est opposé à la fermeture de la Centrale nucléaire de Fessenheim située dans sa circonscription.

## DESCRIPTION DE LA CIRCONSCRIPTION

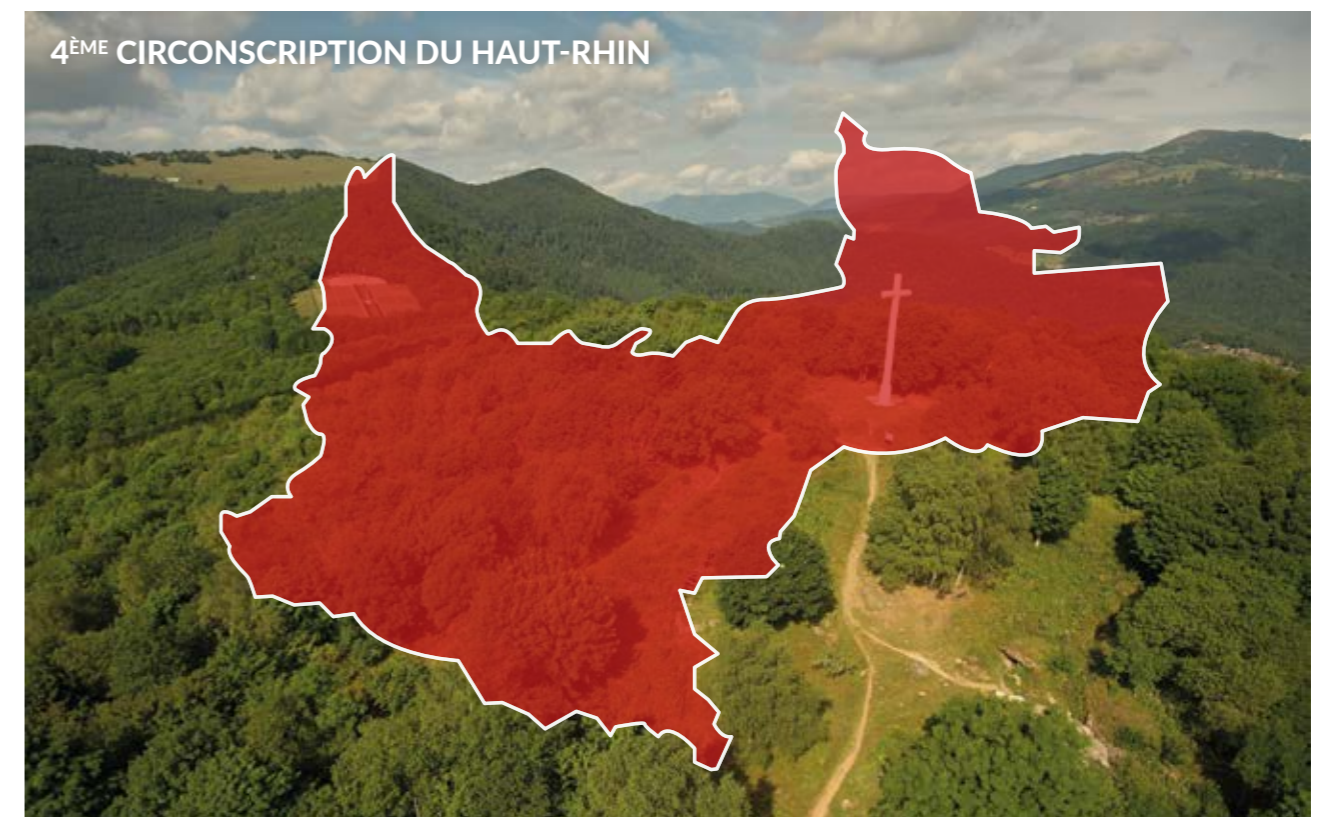
Le 4<sup>ème</sup> circonscription du Haut-Rhin rassemble 132 731 habitants, dans des paysages diversifiés et graphiques : un relief montagneux - à l'instar du Grand Ballon, point culminant des Vosges - des vallons ensoleillés adossés au contrefort vosgien et principalement consacrés à la viticulture, des prairies, des vergers, de vastes cultures agricoles et zones humides s'étendant jusqu'à la plaine du Rhin.

Situé au cœur de l'Alsace et proche des frontières allemandes et suisses, le secteur présente un paysage industriel et économique diversifié, ouvert sur le bassin rhénan. Des industries particulièrement innovantes et évoluant dans des domaines de pointe ont progressivement remplacé les mines de potasse d'Alsace ou l'industrie textile.

Les voies ferroviaires, aériennes et fluviales desservant la circonscription forment un véritable atout pour son développement économique.

La circonscription propose une offre culturelle et touristique riche et très diversifiée, adaptée aux personnes de passage comme à ses habitants.

La circonscription présente de nombreux défis, notamment en ce qui concerne la reconversion de la Centrale nucléaire de Fessenheim, véritable pilier économique du territoire, condamnée à la fermeture définitive. Le rapport au travail, la situation géographique et la diversité des compétences présentes sur le territoire permettront son rebond vers l'industrie du 21<sup>ème</sup> siècle.



## DUPONT DE NEMOURS



### DuPont, spécialiste de la protection des cultures

Présent en Alsace depuis 1982, dans ses usines de Cernay et d'Uffholtz, DuPont est spécialisé dans la synthèse, la formulation et le conditionnement de produits phytopharmaceutiques. Les produits de protection des cultures de dernière génération fabriqués sur les sites de Cernay-Uffholtz aident les agriculteurs à produire une nourriture plus saine, plus abondante tout en préservant les ressources naturelles.

### Un acteur mondial de l'agriculture

Le site de Cernay-Uffholtz fait aujourd'hui partie de la Division Agriculture de DowDupont™\* qui conjugue les forces de trois entreprises profondément liées et dévouées à des générations d'agriculteurs : DuPont Pioneer, DuPont Protection des Cultures et Dow AgroSciences. La nouvelle entité qui sera autonome au 1<sup>er</sup> juin 2019, sera un acteur mondial de l'agriculture et portera le nom de Corteva

Agriscience™, nom issu d'une combinaison de termes signifiant « cœur » et « nature ». Cet acteur mondial est très bien implanté dans cette région frontalière alsacienne avec les sites de Dow AgroSciences à Drusenheim (Bas-Rhin), de DuPont à Cernay-Uffholtz (Haut-Rhin) et le site de DuPont Pioneer à Eschbach en Allemagne.

### L'innovation, moteur de croissance

Corteva Agriscience™, est aujourd'hui en bonne position pour investir dans la recherche. Le flux actuel et futur de solutions innovantes pour lutter contre les maladies des plantes, les mauvaises herbes et les insectes ravageurs est très prometteur. Inatreq™ active en est un exemple. Il s'agit d'une solution fongicide révolutionnaire pour le traitement des maladies des céréales. Sa matière active est d'origine naturelle et sa performance biologique unique. Son utilisation vient d'être approuvée dans l'Union Européenne et répond aux attentes sociétales.

Au cœur de l'usine de Cernay-Uffholtz, des solutions innovantes sont à l'étude pour réduire encore davantage l'empreinte carbone du site. Des techniques d'inspection de cuves au moyen de drones sont

aujourd'hui envisagées et seront une réelle avancée en matière de sécurité.

### Ouverture, proximité et dialogue

Le site de Cernay-Uffholtz a déjà un long historique d'engagement et d'actions envers ses partenaires locaux. Les salariés et les divers réseaux internes à la société participent à la promotion de la diversité des talents, à l'intégration du handicap, soutiennent des initiatives caritatives locales, et s'investissent auprès des jeunes de la région pour les aider dans leur orientation professionnelle ou leur faire découvrir le monde des sciences et de la chimie. Des rencontres et dialogues directs avec des acteurs du monde agricole et des consommateurs ont été initiés et se poursuivront à Cernay-Uffholtz pour mieux cerner les enjeux, et permettre à Corteva Agriscience™ d'accomplir sa mission : « Enrichir la vie de ceux qui produisent et de ceux qui consomment, en assurant le progrès des générations futures. »

\* ™ sont des marques ou marques de service de Dow AgroSciences, Dupont ou Pioneer et de leurs filiales ou propriétaires respectifs.



## CROWN CERAM



L'aventure commence en 1983, lorsque Denis Rapp, prothésiste dentaire passionné se lance dans une fabrication artisanale de prothèses dentaires.



Quelques années plus tard, son fils Frédéric RAPP, ingénieur, fonde le laboratoire Crown Ceram. Il y développe l'activité de fabrication de prothèses dentaires, en apportant un process d'usinage innovant et précis, à l'aide de machines à la pointe de la technologie.

Ces machines extrêmement minutieuses permettent au laboratoire de proposer aujourd'hui une gamme complète de produits et services à la hauteur des exigences des praticiens, tout en conservant un excellent rapport qualité – prix.

Cette entreprise ne cesse de croître et accueille aujourd'hui plus de 60 collaborateurs. Leader sur le marché de l'Est de la France, le laboratoire développe son activité et des postes peu courants dans le domaine dentaire sont créés : un service clients, un service marketing, un service méthodes, un service maintenance... En conséquence, de nouveaux locaux de 1 750m<sup>2</sup> sont inaugurés à l'automne 2017 au sein du parc d'activités d'Aspach-Michelbach.

### UN LABORATOIRE FONDÉ SUR TROIS PILIERS ESSENTIELS

#### Innovation

Très tôt conscient de l'opportunité liée à l'utilisation des nouvelles technologies dans la fabrication des prothèses dentaires, le laboratoire innove constamment et offre des solutions toujours plus précises.

#### Excellence

La recherche de l'excellence se traduit au travers de trois engagements : précision et esthétique, fiabilité et traçabilité, accompagnement et service. Depuis 2014, le laboratoire est labellisé Origine France Garantie. Fier de cette reconnaissance, Crown Ceram investit toujours plus dans la transmission du savoir-faire prothétique aux jeunes spécialistes.

#### Dimension humaine

Laboratoire en pleine expansion, Crown Ceram a cependant su préserver son esprit familial en capitalisant sur les forces d'une équipe impliquée et dynamique.

## LES GRANDES SOURCES DE WATTWILLER



Quelques 450 ans avant JC, jaillit l'eau minérale naturelle de Wattwiller au travers de la grande cassure de la faille vosgienne. Plébiscitée par les romains, fervents défenseurs du thermalisme, l'eau minérale a traversé les âges et a été embouteillée pour la première fois au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

D'une grande pureté, les vertus thérapeutiques de cette eau ont été reconnues en 1850. Zéro nitrate, pauvre en sodium, l'eau minérale naturelle de Wattwiller se décline aujourd'hui en version plate, finement et fortement pétillante, sans ajout de sel. La société des Grandes Sources de Wattwiller est une filiale du groupe SPADEL, leader sur le marché des eaux minérales au Bénélux. En croissance depuis 5 ans, 60 millions de litres sont produits annuellement, pour un chiffre d'affaires de 17,7 millions d'euros.

### Innovation et développement durable

Les bouchons et les bouteilles 100% recyclables dévoilent des courbes dessinant les sommets vosgiens. En 20 ans, le poids de ces bouteilles ont été réduit de 20%, tout en assurant un emballage de qualité supé-

rieure. En interne, toutes les ressources nécessaires au fonctionnement de l'usine sont recyclées. Du packaging au traitement des déchets, Wattwiller veille à neutraliser son empreinte carbone et vise la neutralité carbone en 2020. Un objectif qui a mené Wattwiller à renoncer, par exemple, à tout export de son eau à l'étranger, favorisant ainsi la promotion des eaux locales.

En partenariat avec les autorités locales et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Wattwiller met tout en œuvre pour assurer une protection rigoureuse des ressources naturelles. Ainsi, le parc des sources est préservé des pesticides, engrais et sels de déneigement. Dans cette même optique, les ressources sont préservées : Wattwiller s'engage à puiser l'eau sans épuiser la source.

### Un engagement reconnu

Wattwiller fait partie des premières PME françaises labellisées « Entrepreneurs + Engagés ». Ce label, obtenu en 2015 avec le meilleur score d'audit, récompense les entreprises engagées en matière de développement durable, de satisfaction des salariés et d'innovation produit.

L'entreprise encourage la réussite de ses 47 salariés par le travail collectif et l'amélioration des compétences individuelles. Attentives au bien-être de tous, les Grandes Sources de Wattwiller travaillent à l'obtention du label « great place to work ». A cette fin, une enquête interne de satisfaction du personnel est menée tous les deux ans et alimente la réalisation d'actions d'amélioration de la vie dans l'entreprise.

Dans un esprit de partage et avec des partenaires locaux, l'entreprise a créé un sentier de 6 et 10km agrémenté de panneaux informatifs, pour permettre à tout public de découvrir l'histoire de Wattwiller au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, classé Natura2000.

## HOLDER CONSTRUCTION

Le groupe HOLDER voit le jour en 1927, quand M. Auguste Holder crée sa société de maçonnerie à Feldkirch, au cœur de la région potassique du Haut-Rhin.

Initialement prestataire minier, M. Holder diversifie son activité en se tournant vers le milieu industriel. Son fils Pierre reprend le flambeau 44 ans plus tard, en 1971. Petit à petit, l'entreprise s'agrandit, se tourne vers les projets de particuliers et accueille de nouveaux corps de métier en son sein. En 1990, M. Fabien Holder, petit-fils du fondateur, perpétue l'activité de la société et forme à présent ses propres fils Lucas et Pierre.

Multigénérationnelle, la société HOLDER CONSTRUCTION conçoit, réalise et exploite des projets dans le secteur du bâtiment à destination des industries et des particuliers.



Chacun de ses 20 collaborateurs possède une qualification propre dans un corps de métier spécifique. Ainsi, 17 corps de métier se côtoient chaque jour dans les 1500m<sup>2</sup> d'atelier du groupe et imaginent le monde de demain. Chaque projet est mené de bout en bout par le seul interlocuteur HOLDER CONSTRUCTION, fort de son équipe pluridisciplinaire et de son réseau d'artisans locaux partenaires depuis plus de 20 ans.

### Innovation

Après plus de 10 000 réalisations et agencements dans le secteur industriel et particulier, HOLDER CONSTRUCTION travaille désormais sur une création de gammes personnalisées en proposant des solutions adaptées à chaque projet. Un nouveau show-room de 600m<sup>2</sup> a récemment vu le jour dans les locaux de l'entreprise à Feldkirch. Cet espace spacieux et convivial permet à chaque client de connaître et choisir les matériaux qui composeront son bâtiment. Plusieurs outils pédagogiques offrent également des explications précises sur les techniques de construction proposées.

### Engagement et responsabilité : les valeurs de la société depuis sa création

Depuis sa création, l'entreprise s'engage en donnant la priorité aux emplois locaux, à l'insertion et la valeur ajoutée locale, en privilégiant l'ouverture vers les projets de partenariat et de solidarité. Chaque projet est l'occasion de mettre en avant des initiatives individuelles et collectives maintenant le parallèle entre l'artisanat et les nouvelles techniques de construction. De même, une attention toute particulière est réservée à la rénovation du bâti ancien, dans le respect de son histoire et de son environnement.

## GLAS TRÖSCH

La première pierre de l'aventure Glas Trösch a été posée en 1905 par Johann Friedrich Trösch. La 2<sup>ème</sup> génération de la famille, représentée par Rudolf Friedrich Trösch, élargit le programme de production avec les premiers miroirs, portes coulissantes et étagères en verre.



Les frères Heinz Trösch et Erwin Trösch, qui représentent la 3<sup>ème</sup> génération, développent Glas Trösch pour en faire une entreprise familiale leader en Europe. Le verre isolant marque un développement important à l'époque. Plusieurs autres sites de productions ouvrent leurs portes en Suisse et en Allemagne.

Le Président actuel, Eric Trösch (4<sup>ème</sup> génération) construit quant à lui des sites de production de verre flotté appartenant à l'entreprise et assure ainsi au groupe une autonomie en matière d'approvisionnement de verre flotté. Glas Trösch est ainsi devenue une entreprise familiale leader en Europe dans le domaine de la production, du traitement et de la transformation du verre plat.

### Naissance de la filiale à Burnhaupt

En 1991, une unité de production s'implante en Alsace, à Burnhaupt-le-Haut. 90 personnes y travaillent actuellement. Cette filiale est spécialisée dans le traitement de surface, appelé « Silverstar ». Le verre plat est revêtu d'un empilement de couches métalliques, modifiant ses propriétés optique, isolante et anti-solaire. Ces couches novatrices sont destinées aux bâtiments tertiaires et résidentiels. La sensibilité écologique est permanente, le verre pouvant être réutilisé indéfiniment et les déchets valorisés. Cette activité ne rejette aucune pollution.

Depuis quatre générations, Glas Trösch est en croissance continue et en innovation constante. Esprit d'entreprise, réflexion de qualité et capacité à prendre des risques : ces trois piliers constituent le fondement solide sur lequel a été construite et continue de se développer l'entreprise familiale Glas Trösch.



## THK (TOUGHNESS, HIGH QUALITY, KNOW-HOW)



THK signifie « Toughness, High Quality et Know-How » : robustesse, haute qualité et savoir-faire. Ce sont les trois principes sur lesquels s'appuie l'industrie à chaque phase de développement de solutions et fabrication de produits.

Le site européen de THK a été inauguré en juillet 2001 à Ensisheim. Cette implantation, au cœur de l'Europe, permet à THK d'être proche de ses clients européens, afin de répondre plus rapidement à leurs besoins. La situation frontalière de la région, la qualité des infrastructures routières et aéroportuaires environnantes et la qualité de la main d'oeuvre locale favorisent son développement. THK Ensisheim dispose de moyens industriels modernes et performants et réalise d'importants investissements pour maintenir et développer ses capacités de production, tout en élargissant sa gamme de produits. Des recherches en innovation sont menées en permanence sur le site d'Ensisheim et permettent aujourd'hui aux robots industriels de réaliser des opérations ultra-précises à un niveau inférieur au micron.

THK Ensisheim s'est associée à une dizaine d'autres entreprises du bassin haut-rhinois, pour mettre en place une politique commune de recrutement de compétences en usinage. Ainsi, des formations qualifiantes en usinage sont désormais dispensées par l'AFPI de Colmar. A leur issue, un contrat d'embauche de plusieurs mois est garanti. Dans le même esprit, THK Ensisheim travaille en étroite collaboration avec Pôle Emploi et participe régulièrement aux salons emploi-formation organisés dans la région.

L'industrie THK est née en 1971 à Tokyo sous son nom d'origine : Toho Seiko Co., Ltd. Leader mondial dans le guidage linéaire avec contact par roulement, ses produits sont aujourd'hui distribués dans le monde entier et sont indispensables à de nombreux systèmes mécaniques et électroniques dans tous domaines.

### LES CHIFFRES DE THK ENSISHEIM

Un site de près de **20 ha**

**32 000 m<sup>2</sup>** couverts

Un centre de distribution européen de **6 000 m<sup>2</sup>**

Un capital de **72 040 000 €**

Un investissement de plus de **86 M€**

Un CA de plus de **40 M€**

**470** employés

Le site est certifié ISO9001 et ISO14001



# Accompagner

les **branches** professionnelles  
pour leur **couverture** sociale



[adeis-branches.fr](http://adeis-branches.fr)



Organisé autour de 2 grands secteurs d'activité afin de répondre aux spécificités de chaque métier, Adéis s'implique déjà auprès de 71 branches pour les différents volets de leur protection sociale. Un accompagnement global qui se traduit par le suivi de 66 accords prévoyance, 39 régimes frais de santé et 3 accords en épargne salariale.

Adéis s'affirme ainsi comme un interlocuteur entièrement dédié aux partenaires sociaux, capable de leur proposer des solutions innovantes et adaptées aux nouveaux enjeux de la négociation collective.

## LES 141 PARLEMENTAIRES MEMBRES DE GEEA



### Damien ABAD

Député de l'Ain  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, membre de la Commission des affaires européennes



### Grégory BESSON-MOREAU

Député de l'Aube  
membre de la Commission des affaires économiques, Président de société



### Alexandra ARDISSON

Députée des Alpes-Maritimes  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, coordinatrice aménagement numérique



### Jérôme BIGNON

Sénateur de la Somme  
membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, avocat



### Sophie AUCONIE

Députée d'Indre-et-Loire  
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Industriel - chef d'entreprise



### Jean-Marie BOCKEL

Sénateur du Haut-Rhin  
membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, avocat



### Thibault BAZIN

Député de Meurthe-et-Moselle  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, cadre dans le secteur privé



### Pascal BOIS

Député de l'Oise  
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, directeur d'une entreprise de réinsertion



### Valérie BAZIN-MALGRAS

Députée de l'Aube  
Vice-Présidente de GEEA  
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, commerçante



### Emilie BONNIVARD

Députée de la Savoie  
membre de la Commission des finances, cadre à la caisse des dépôts et de consignations



### Valérie BEAUVAIS

Députée de la Marne  
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire



### Jean-Yves BONY

Député du Cantal  
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, exploitant agricole



### Olivier BECHT

Député du Haut-Rhin  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, magistrat



### Ian BOUCARD

Député du territoire-de-Belfort  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, cadre dans le secteur privé



### Martine BERTHET

Sénatrice de la Savoie  
membre de la Commission des affaires sociales, pharmacienne



### Jean-Claude BOUCHET

Député du Vaucluse  
membre de la Commission des affaires économiques, gérant de société



**Céline BOULAY-ESPERONNIER**  
Sénatrice de Paris  
membre de la Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication



**Gérard CHERPION**  
Député des Vosges  
membre de la Commission des affaires sociales,  
pharmacien



**Olivier DASSAULT**  
Député de l'Oise  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
Président de sociétés



**Stéphane DEMILLY**  
Député de la Somme  
membre de la Commission de la défense nationale  
et des forces armées, formateur en management



**Pascale BOYER**  
Députée des Hautes-Alpes  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire



**Guillaume CHEVROLLIER**  
Sénateur de la Mayenne  
membre de la Commission de l'aménagement du  
territoire et du développement durable, directeur de  
programmes immobiliers



**Claude DE GANAY**  
Député du Loiret  
membre de la Commission de la Défense nationale  
et des forces armées



**Vincent DESCOEUR**  
Député du Cantal  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire, professeur agrégé  
en biologie



**Valérie BOYER**  
Députée des Bouches-du-Rhône  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
cadre du secteur de la santé



**Paul CHRISTOPHE**  
Député du Nord  
membre de la Commission des affaires sociales,  
fonctionnaire de catégorie A



**Typhanie DEGOIS**  
Députée de la Savoie  
membre de la Commission des lois, Juriste



**Eric DIARD**  
Député des Bouches-du-Rhône  
membre de la Commission des lois, avocat



**Bernard BROCHAND**  
Député des Alpes-Maritimes  
membre de la Commission des affaires culturelles  
et de l'éducation, cadre du secteur privé retraité



**Dino CINIERI**  
Député de la Loire  
membre de la Commission des affaires économiques,  
consultant en sécurité



**Laure DE LA RAUDIÈRE**  
Députée d'Eure-et-Loir  
membre de la Commission des affaires économiques,  
chef d'entreprise



**Fabien DI FILIPPO**  
Député de la Moselle  
membre de la Commission des affaires économiques,  
cadre du secteur privé



**Fabrice BRUN**  
Député de l'Ardèche  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire, industriel-chef  
d'entreprise



**Eric CIOTTI**  
Questeur de l'Assemblée nationale  
Député des Alpes-Maritimes  
membre de la Commission des lois



**Charles DE LA VERPILLIÈRE**  
Député de l'Ain  
Vice-Président de la Commission de la défense  
nationale et des forces armées, conseiller d'Etat



**Julien DIVE**  
Député de l'Aisne  
membre de la Commission des affaires économiques,  
chef de projet dans l'industrie



**Carole BUREAU-BONNARD**  
Vice-Présidente de l'Assemblée nationale,  
Députée de l'Oise  
membre de la Commission de la défense nationale  
et des forces armées, masseur-kinésithérapeute



**Pierre CORDIER**  
Député des Ardennes  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
fonctionnaire de catégorie A



**Dominique DE LEGGE**  
Sénateur d'Ille-et-Vilaine  
membre de la Commission des finances, cadre  
dirigeant dans le domaine de l'environnement



**Loïc DOMBREVAL**  
Député des Alpes-Maritimes  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire, chef d'entreprise



**Olivier CADIC**  
Sénateur représentant les Français  
établis hors de France  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
chef d'entreprise



**Pierre CUYPERS**  
Sénateur de Seine-et-Marne  
membre de la Commission des affaires économiques,  
exploitant agricole



**Bernard DEFLESSELLES**  
Député des Bouches-du-Rhône  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
ingénieur



**Philippe DOMINATI**  
Sénateur de Paris  
Vice-Président de la commission des finances,  
chef d'entreprise



**Jacques CATTIN**  
Député du Haut-Rhin  
membre de la Commission des affaires économiques,  
viticulteur négociant



**Olivier DAMAISIN**  
Député du Lot-et-Garonne  
membre de la Commission des finances, représentant  
de commerce



**Rémi DELATTE**  
Député de Côte-d'Or  
membre de la Commission des affaires économiques,  
agriculteur



**Jean-Pierre DOOR**  
Député du Loiret  
Vice-Président de la Commission des affaires sociales,  
cardiologue





**Marianne DUBOIS**

Députée du Loiret  
Secrétaire de la Commission de la défense nationale et des forces armées



**Annie GENEVARD**

Vice-Présidente de l'Assemblée nationale  
Députée du Doubs  
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, professeur du secondaire



**Alexandre HOLROYD**

Député des Français de l'étranger  
membre de la Commission des finances,  
membre de la Commission des affaires européennes



**François-Michel LAMBERT**

Député des Bouches-du-Rhône  
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, profession libérale



**Virginie DUBY-MULLER**

Députée de la Haute-Savoie  
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation



**Philippe GOSSELIN**

Député de la Manche  
Vice-Président de la Commission des lois,  
maître de conférences à Sciences Po



**Alain HOUPERT**

Sénateur de la Côte-d'Or  
membre de la Commission des finances,  
médecin radiologue



**Elisabeth LAMURE**

Sénatrice du Rhône  
Présidente de délégation, Vice-Présidente de la Commission des affaires économiques,  
chef d'entreprise



**Pierre-Henri DUMONT**

Député du Pas-de-Calais  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
collaborateur parlementaire



**Jean-Pierre GRAND**

Sénateur de l'Hérault  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
cadre de la fonction publique



**Jean-François HUSSON**

Sénateur de la Meurthe-et-Moselle  
Vice-Président de la Commission des finances,  
agent d'assurance



**Guillaume LARRIVÉ**

Député de l'Yonne  
membre de la Commission des lois, maître des requêtes au Conseil d'Etat, avocat



**Laurent DUPLOMD**

Sénateur de la Haute-Loire  
membre de la Commission des affaires économiques,  
agriculteur



**Pascale GRUNY**

Sénatrice de l'Aisne  
Secrétaire de la Commission des affaires sociales,  
directeur administratif et financier



**Sébastien HUYGHE**

Député du Nord  
membre de la Commission des lois, notaire



**Philippe LATOMBE**

Député de Vendée  
membre de la Commission des lois, cadre supérieur



**Daniel FASQUELLE**

Député du Pas-de-Calais  
Vice-Président de la Commission des affaires économiques,  
professeur des universités



**Meyer HABIB**

Député des Français de l'étranger  
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères,  
ingénieur



**Christian JACOB**

Député de Seine-et-Marne  
Président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale,  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, agriculteur



**Marc LE FUR**

Vice-Président de l'Assemblée nationale  
Député des Côtes-d'Armor  
membre de la Commission des finances, Sous-préfet



**Jean-Jacques FERRARA**

Député de Corse-du-Sud  
membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées, médecin



**Yannick HAURY**

Député de Loire-Atlantique  
membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, pharmacien



**Brigitte KUSTER**

Député de Paris  
membre de la Commission des affaires culturelles,  
ancienne Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris



**Ronan LE GLEUT**

Sénateur représentant les français établis hors de France  
membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, examinateur à l'office européen des brevets



**Nicolas FORISSIER**

Député de l'Indre  
membre de la Commission des finances,  
chef d'entreprise



**Michel HERBILLON**

Député du Val-de-Marne  
Vice-Président de GEEA  
Vice-Président de la Commission des affaires étrangères, cadre supérieur



**Valérie LACROUTE**

Députée de Seine-et-Marne  
membre de la Commission des finances,  
profession libérale



**Constance LE GRIP**

Députée des Hauts-de-Seine  
Vice-Présidente de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation



**Laurent GARCIA**

Député de Meurthe-et-Moselle  
membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation, ingénieur



**Patrick HETZEL**

Député du Bas-Rhin  
membre de la Commission des finances,  
professeur des universités



**Jean-Luc LAGLEIZE**

Député de Haute-Garonne  
membre de la Commission des affaires économiques,  
conseiller patrimonial



**Sébastien LECLERC**

Député du Calvados  
membre de la Commission des affaires économiques,  
profession libérale

**Vincent LEDOUX**

Député du Nord  
membre de la Commission des finances,  
enseignant

**Sylvain MAILLARD**

Député de Paris  
membre de la Commission des affaires sociales,  
Industriel - chef d'entreprise

**Pierre MOREL-A-L'HUISSIER**

Député de la Lozère  
Secrétaire de la Commission des lois, avocat

**Guillaume PELTIER**

Député de Loir-et-Cher  
membre de la Commission des affaires culturelles  
et de l'éducation

**Maurice LEROY**

Vice-Président de l'Assemblée nationale  
Député du Loir-et-Cher  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
économiste

**Didier MANDELLI**

Sénateur de la Vendée  
Vice-Président de la Commission de l'aménagement  
du territoire et du développement durable

**Patricia MORHET-RICHAUD**

Sénatrice des Hautes-Alpes  
membre de la Commission des affaires économiques

**Philippe PEMEZEC**

Sénateur des Hauts-de-Seine  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire

**Gérard LONGUET**

Sénateur de la Meuse  
membre de la Commission des finances,  
administrateur civil

**Emmanuel MAQUET**

Député de la Somme  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire, agent général  
d'assurances

**Christophe NAEGELEN**

Député des Vosges  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
membre de la Commission des affaires européennes,  
industriel-chef d'entreprise

**Bernard PERRUT**

Député du Rhône  
Vice-Président de la Commission des affaires sociales,  
ancien avocat

**Vivette LOPEZ**

Sénatrice du Gard  
membre de la Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication, auditrice IHEDN

**Jean-Paul MATTEI**

Député des Pyrénées-Atlantiques  
membre de la Commission des finances, Vice-Président  
du comité d'évaluation et de contrôle des politiques  
publiques, notaire

**Claude NOUGEIN**

Sénateur de la Corrèze  
membre de la Commission des finances,  
chef d'entreprise

**Bérengère POLETTI**

Députée des Ardennes  
Secrétaire de la Commission des affaires étrangères,  
sage-femme

**David LORION**

Député de La Réunion  
membre de la Commission du développement durable  
et de l'aménagement du territoire,  
maître de conférences à l'Université

**Gérard MENUET**

Député de l'Aube  
membre de la Commission de l'aménagement  
du territoire et du développement durable,  
agriculteur

**Olivier PACCAUD**

Sénateur de l'Oise  
membre de la Commission de la culture, de l'éducation  
et de la communication, professeur agrégé d'histoire-  
géographie

**Benoît POTTERIE**

Député du Pas-de-Calais  
membre de la Commission des affaires économiques,  
opticien audioprothésiste

**Véronique LOUWAGIE**

Députée de l'Orne  
membre de la Commission des finances,  
expert-comptable

**Frédérique MEUNIER**

Députée de la Corrèze  
membre de la commission des affaires culturelles et  
de l'éducation, avocate

**Bertrand PANCHER**

Député de la Meuse  
Secrétaire de la Commission du développement  
durable et de l'aménagement du territoire,  
directeur de développement

**Aurélien PRADIÉ**

Député du Lot  
membre de la Commission des lois,  
cadre supérieur du secteur privé

**Gilles LURTON**

Député d'Ille-et-Vilaine  
Secrétaire de la Commission des affaires sociales,  
Coprésident de la mission de contrôle des comptes  
de la Sécurité Sociale

**Sébastien MEURANT**

Sénateur du Val-d'Oise  
membre de la Commission des finances,  
chef d'entreprise

**Jean-François PARIGI**

Député de Seine-et-Marne  
membre de la Commission des finances

**Sophie PRIMAS**

Sénatrice des Yvelines  
Présidente de la Commission des affaires économiques,  
directrice commerciale

**Lise MAGNIER**

Députée de la Marne  
membre de la Commission des finances,  
cadre territorial

**Maxime MINOT**

Député de l'Oise  
Secrétaire de la Commission des affaires culturelles et  
de l'éducation, employé dans le secteur privé

**Eric PAUGET**

Député des Alpes-Maritimes  
membre de la Commission des affaires économiques,  
cadre du secteur privé

**Didier QUENTIN**

Député de la Charente-Maritime  
membre de la Commission des affaires étrangères,  
diplomate de carrière



**Richard RAMOS**

Député du Loiret  
 membre de la Commission des affaires économiques,  
 cadre du secteur privé

**Rémy REBEYROTTE**

Député de Saône-et-Loire  
 membre de la Commission des lois,  
 Professeur d'économie

**Damien REGNARD**

Sénateur représentant des Français  
 établis hors de France  
 Membre de la Commission de la culture, de l'éducation  
 et de la communication

**Frédéric REISS**

Député du Bas-Rhin  
 membre de la Commission des affaires culturelles  
 et de l'éducation, agrégé de mathématiques

**Jean-Luc REITZER**

Député du Haut-Rhin  
 membre de la Commission des affaires étrangères,  
 cadre d'entreprise chargé des relations sociales

**Bruno RETAILLEAU**

Sénateur de la Vendée  
 Président du groupe Les Républicains au Sénat,  
 membre de la Commission des affaires culturelles  
 et de l'éducation

**Vincent ROLLAND**

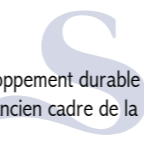
Député de la Savoie  
 membre de la Commission des affaires économiques,  
 collaborateur parlementaire

**Xavier ROSEREN**

Député de la Haute-Savoie  
 membre de la Commission des finances, commerçant

**Martial SADDIER**

Député de Haute-Savoie  
 membre de la Commission du développement durable  
 et de l'aménagement du territoire, ancien cadre de la  
 chambre d'agriculture d'Annecy

**Maina SAGE**

Députée de Polynésie Française  
 membre de la Commission des lois et de la  
 Commission des affaires européennes,  
 consultante en communication

**Raphaël SCHELLENBERGER**

Député du Haut-Rhin  
 membre de la Commission des Lois,  
 attaché parlementaire

**Olivier SERVA**

Député de la Guadeloupe  
 membre de la Commission des finances,  
 expert comptable

**Thierry SOLERE**

Député des Hauts-de-Seine  
 membre de la Commission de la défense nationale  
 et des forces armées

**Joachim SON-FORGET**

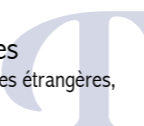
Député des Français de l'étranger  
 membre de la Commission des affaires étrangères,  
 médecin

**Eric STRAUMANN**

Député du Haut-Rhin  
 membre de la Commission des affaires économiques,  
 professeur agrégé

**Michèle TABAROT**

Députée des Alpes-Maritimes  
 membre de la Commission des affaires étrangères,  
 chef d'entreprise

**Jean-Charles TAUGOURDEAU**

Député du Maine-et-Loire  
 membre de la Commission des affaires économiques,  
 chef d'entreprise

**Guy TEISSIER**

Député des Bouches-du-Rhône  
 membre de la Commission des affaires étrangères,  
 retraité

**Laurence TRASTOUR-ISNART**

Députée des Alpes-Maritimes  
 membre de la Commission de la défense  
 nationale et des forces armées, rédacteur territorial

**Isabelle VALENTIN**

Députée de la Haute-Loire  
 membre de la Commission des affaires sociales,  
 salariée agricole

**Pierre VATIN**

Député de l'Oise  
 membre de la Commission du développement durable,  
 permanent politique

**Patrice VERCHÈRE**

Député du Rhône  
 membre de la Commission de la défense nationale  
 et des forces armées

**Jean-Pierre VIAL**

Sénateur de la Savoie  
 membre de la Commission des affaires étrangères, de  
 la défense et des forces armées, avocat

**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron  
 membre de la Commission des lois,  
 profession rattachée à l'enseignement

**Michel VIALAY**

Député des Yvelines  
 membre de la Commission du développement durable  
 et de l'aménagement du territoire, cadre supérieur  
 du secteur privé

**Philippe VIGIER**

Député d'Eure-et-Loir  
 membre de la Commission des finances,  
 biologiste A.I.H.P.

**Jean-Pierre VIGIER**

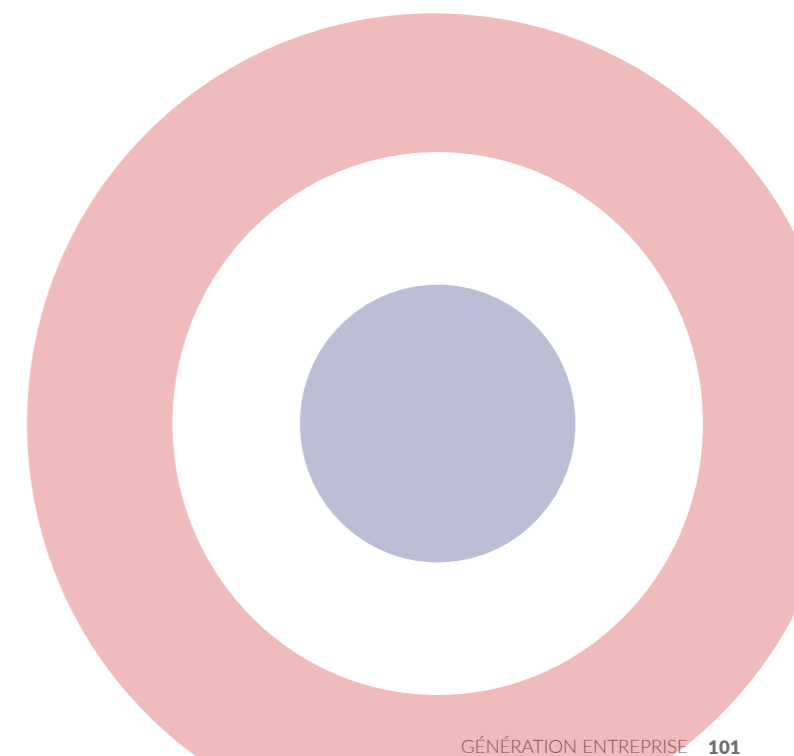
Député de Haute-Loire  
 membre de la Commission des finances,  
 fonctionnaire de catégorie A

**Stéphane VIRY**

Député des Vosges  
 membre de la Commission des affaires sociales,  
 avocat

**Jean-Pierre VOGEL**

Sénateur de la Sarthe  
 membre de la Commission des finances,  
 expert-comptable



# Bulletin d'adhésion

Nom: .....

Prénom: .....

Adresse: .....

Code postal: .....

Commune: .....

Mél: .....

Tél.: .....

Je suis une personne physique:

- 200 euros
- 300 euros
- Autre montant: .....

Je souhaite faire adhérer ma société :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- Autre montant: .....

Je souhaite être membre bienfaiteur et verse la somme de :

- 1 000 euros
- 2 000 euros
- 3 000 euros
- Autre montant: .....

Le chèque est à établir à l'ordre de Génération Entreprise - Entrepreneurs Associés.  
Chaque don de particulier est déductible de vos impôts à hauteur de 66% du montant de votre don.  
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour. A retourner à :

**GÉNÉRATION ENTREPRISE - ENTREPRENEURS ASSOCIÉS**  
53, RUE DU CARDINAL LEMOINE - 75005 - PARIS

On ne sait pas à quoi ressemblera  
la famille dans le futur.

Une chose est sûre, on saura toujours  
innover pour mieux la protéger.



## 50 ans d'innovation au service des familles

L'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, est un assureur à vocation sociale paritaire à but non lucratif. Il protège le salarié et sa famille face aux risques de la vie dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou de branche professionnelle. Ses garanties s'expriment sous la forme de rentes et d'un accompagnement social spécifique en cas de décès ou de perte d'autonomie. L'OCIRP, c'est près de 6 millions de garanties dans 1,4 million d'entreprises adhérentes.

[OCIRP.FR](http://OCIRP.FR) VEUVAGE - ÉDUCATION - HANDICAP - DÉPENDANCE

# LIDL FRANCE, UN PARTENAIRE EN ROUTE VERS L'EXCELLENCE



## NOS MAGASINS D'AUJOURD'HUI

- + GRAND
  - + MODERNE
  - + SOBRE
  - + ACCUEILLANT
- MATÉRIAUX DURABLES  
ESPACE OPTIMISÉ  
SURFACE DE VENTE DE 1 420 M<sup>2</sup>
- + CONFORT
  - + CHOIX
- POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS CLIENTS ET DE NOS SALARIÉS

## PROMOUVOIR L'ÉCO-CITOYENNETÉ

- BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
- TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES
- VALORISATION DES DÉCHETS



- **SYSTÈME GTB**

GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT



LIDL SOUTIEN LA PRODUCTION LOCALE ET AFFIRME SON ENGAGEMENT POUR LE MADE IN FRANCE

SAVEURS DE NOS RÉGIONS,  
UNE GAMME 100%  
MADE IN FRANCE

600 PRODUCTEURS,  
600 GAGES DE QUALITÉ



SUPPORTER DE L'ÉQUIPE CYCLISTE BELGE  
ETIOPIX-QUICK STEP DEPUIS 2015



FOURNISSEUR OFFICIEL  
DU HANDBALL FRANÇAIS

PARTENAIRE OFFICIEL  
DES JOURNÉES EUROPÉENNES  
DU PATRIMOINE

SPONSOR DE TORO ROSSO  
DEPUIS 2017

PRÉSENT SUR LE SALON  
DE L'AGRICULTURE DEPUIS 2015

## NOUS RECHERCHONS 4 TYPES D'ACTIFS POUR DÉVELOPPER NOTRE CONCEPT IMMOBILIER



# 1

Des terrains à l'achat à partir de 10 000 m<sup>2</sup>, pour réaliser nos concepts de 1400 m<sup>2</sup> ou 1700 m<sup>2</sup> de surface de vente. Dimensions idéales du terrain : 140 m x 70 m.

# 2

En milieu urbain dense, des terrains à l'achat à partir de 4 000 m<sup>2</sup> pour réaliser notre concept avec surface de vente en R+1 (1400 m<sup>2</sup> de surface de vente). Dimensions idéales du terrain : 100 m x 40 m.



# 3

En retail park, des cellules à la location permettant au moins 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente et 100 places de parking.



# 4

Dans les grandes villes intra-muros, des pieds d'immeuble à la location, permettant au moins 1 000 m<sup>2</sup> de surface de vente en plain-pied.

